

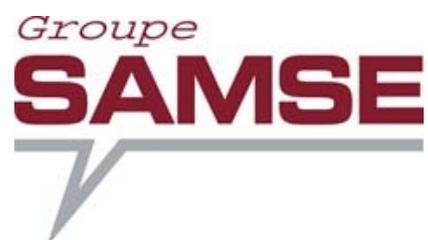


Groupe  
**SAMSE**  
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014







DOCUMENT DE REFERENCE  
INCLUANT LE  
RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
2014



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2015 conformément à l'article 212.13 de son Règlement Général.  
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Présentation du Groupe SAMSE</b>	<b>5</b>		
1.1	Messages des Présidents	6	3.14	Perspectives 2015 110
1.2	Profil	8	3.15	Observations du Comité d'Entreprise 110
1.3	Organigramme simplifié	22		
1.4	Historique	23	<b>4</b>	<b>Eléments financiers 111</b>
1.5	Chiffres clés	25	4.1	Comptes consolidés 112
1.6	SAMSE et ses actionnaires	27	4.2	Comptes sociaux 185
<b>2</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>32</b>	<b>5</b>	<b>Autres informations 214</b>
2.1	Données juridiques de portée générale	33	5.1	Responsable du Document de Référence 215
2.2	Renseignements concernant les organes de Direction et de Surveillance	35	5.2	Attestation du responsable 215
2.3	Contrôle interne	45	5.3	Informations historiques sur les exercices 2012 et 2013 216
<b>3</b>	<b>Rapport de gestion</b>	<b>57</b>	5.4	Noms des contrôleurs légaux 216
3.1	Faits marquants de l'exercice 2014	58	5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes 217
3.2	Déroulement de l'exercice	59	5.6	Responsable de l'information 217
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	65	<b>6</b>	<b>Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2015 218</b>
3.4	Gestion des risques	65	6.1	Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte 219
3.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	72	6.2	Observations du Conseil de Surveillance 220
3.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	72	6.3	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 221
3.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	78	6.4	Résolutions 234
3.8	Conventions réglementées	79	<b>7</b>	<b>Tables de concordance 238</b>
3.9	Responsabilité sociétale de l'entreprise	80	7.1	Table de concordance du Document de Référence 239
3.10	Informations sur le capital	104	7.2	Table de concordance du Rapport de Gestion 241
3.11	Dépenses non déductibles fiscalement	110		
3.12	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	110		
3.13	Frais de recherche et de développement	110		

# 1 Présentation du Groupe SAMSE

1.1 Messages des Présidents	6
1.2 Profil	8
1.3 Organigramme simplifié	22
1.4 Historique	23
1.5 Chiffres clés	25
1.6 SAMSE et ses actionnaires	27

## 1.1 Messages des Présidents



### Message d'Olivier Malfait

Président du Directoire

et de

### François Bériot

Vice-Président du Directoire

### Résister et se développer...

Dans une conjoncture 2014 qui n'a pas épargné le secteur de la construction (moins de 300 000 logements construits au cours de l'année), notre Groupe a tiré une nouvelle fois son épingle du jeu.

L'activité négoce a résisté en maintenant son chiffre d'affaires et en limitant la baisse de son résultat. Celle du bricolage a réalisé une très bonne année, prouvant à nouveau la performance de son concept et de ses équipes.

Nous avons renforcé notre maillage par la création ou l'acquisition de 30 nouveaux points de vente. Notre territoire géographique s'étend désormais sur 47 départements.

Nous avons accentué notre présence sur nos activités traditionnelles, tout en innovant sur les nouveaux segments de marché, telles la construction bois BBC, l'isolation thermique par l'extérieur ou la rénovation énergétique.

La satisfaction de nos clients est, plus que jamais, une priorité pour toutes nos enseignes.

L'année 2014 a été marquée par la signature d'un accord avec notre actionnaire historique CRH. Celui-ci prévoit le rapprochement de nos deux Groupes à l'horizon 2020. Cet accord nous permet d'envisager l'avenir sereinement et de poursuivre ainsi un développement rentable dans une logique de long terme.

Malgré le contexte économique incertain, notre objectif pour l'année 2015 est de maintenir nos performances, dans le respect de notre culture et de nos valeurs.

Nous remercions tous nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires pour leur engagement et leur fidélité.

Olivier Malfait

François Bériot



## Message de Patrice Joppé

Président du Conseil de Surveillance

et de

## Paul Bériot

Vice-Président du Conseil de Surveillance

## Bravo !

Le Conseil de Surveillance est heureux d'adresser ses plus vives félicitations aux membres du Directoire ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, pour leur gestion et leur engagement au cours de l'année écoulée.

Le marché de la construction a été particulièrement morose en 2014 : les mises en chantier dans les départements sur lesquels opèrent nos enseignes ont baissé de 15 % en 2014.

Dans ces conditions, le maintien du chiffre d'affaires consolidé au même niveau que 2013, à périmètre comparable et en croissance de près de 3 % avec l'apport des investissements - notamment de croissance externe - réalisés au cours de l'année, constitue une remarquable performance.

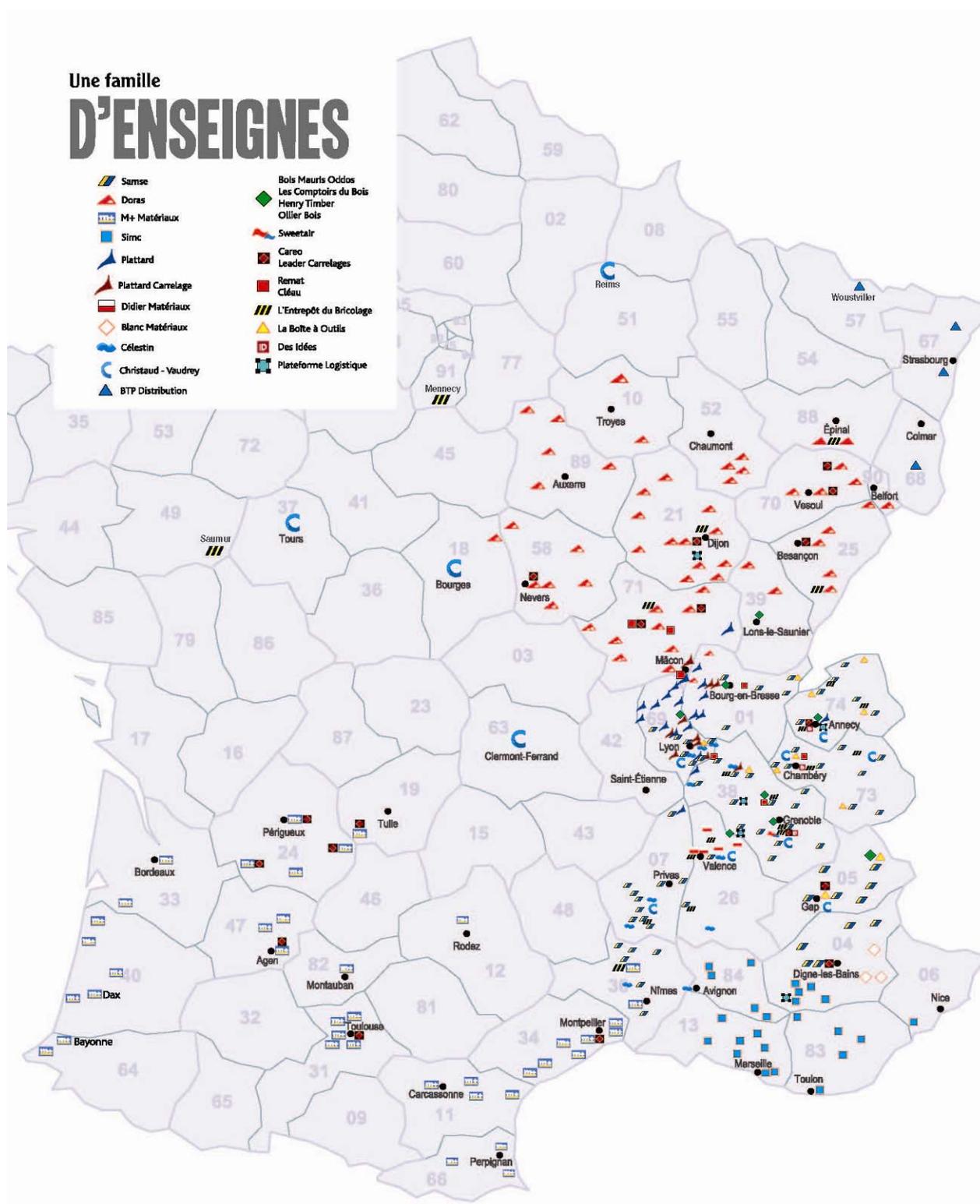
Grâce à un produit financier exceptionnel lié à une cession de titres immobilisés, le résultat net consolidé aura enregistré en 2014 une croissance à deux chiffres.

Plus que jamais, le slogan « Bravo les Hommes en Bleu » trouve cette année encore sa pleine justification. Le Conseil de Surveillance souhaite aux membres du Directoire et aux équipes opérationnelles une parfaite réussite en 2015, dans le prolongement du succès de l'exercice écoulé.

Patrice Joppé

## 1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, le Groupe SAMSE s'étend en France à travers un réseau dense de 340 points de vente. Avec ses deux métiers, le négoce et le bricolage, il propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité.



## Le négoce, une affaire de spécialistes

L'activité négoce est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe représente un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers, les artisans et les entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.

Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plateformes logistiques et les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Afin de développer et d'adapter les compétences de ses équipes aux nouveaux modes constructifs, le Groupe investit dans la formation technique.

## Multi-spécialistes



### Une enseigne innovante

Présente en Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Gard, SAMSE apporte à ses clients des solutions et des services innovants. Son maillage dense favorise une grande proximité et réactivité.

[www.samse.fr](http://www.samse.fr)

Chiffres clés 2014

80 agences • 1 429 collaborateurs •  
426 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



### DORAS affirme sa présence sur le Grand Est de la France

Intégré au Groupe SAMSE en 2003, ce négoce multi-spécialiste poursuit son développement pour atteindre, en 2014, 58 agences sur les régions Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Lorraine et Centre.

[www.doras.fr](http://www.doras.fr)

Chiffres clés 2014

58 agences • 716 collaborateurs •  
179 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •





### Une enseigne en pleine croissance

Née en 1996, l'enseigne M+ MATERIAUX fait partie du Groupe SAMSE depuis 6 ans et ne cesse de développer son réseau d'agences et ses services en faveur de la performance énergétique dans le Sud et le Sud-Ouest de la France.

[www.mplus-materiaux.fr](http://www.mplus-materiaux.fr)

Chiffres clés 2014

45 agences • 560 collaborateurs •  
133 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



### Négoce et Grande Surface de Bricolage

A l'aube des ses 70 ans, la société poursuit son expansion en région PACA en intensifiant son maillage territorial et en développant son activité GSB (Grande Surface de Bricolage).

[www.materiaux-simc.fr](http://www.materiaux-simc.fr)

Chiffres clés 2014

26 agences - 5 GSB •  
527 collaborateurs •  
136 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



### PLATTARD renforce ses activités béton, carrelage et bois

Après l'ouverture de son usine XXL de fabrication de bordures, le Groupe PLATTARD se renforce en tant que spécialiste carrelage avec deux agences en région Lyonnaise entièrement rénovées et comme spécialiste bois panneaux menuiserie avec sa filiale OLLIER BOIS.

[www.plattard.fr](http://www.plattard.fr)

Chiffres clés 2014

33 agences et 2 sites de production •  
470 collaborateurs •  
150 M€ Chiffre d'Affaires •



## Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'Eau Potable



### Deux négoce spécialistes...

Distributeurs de matériels et solutions pour l'adduction d'eau potable, CHRISTAUD et VAUDREY accompagnent leurs clients, collectivités territoriales et entreprises de travaux publics dans leurs missions d'utilité publique : une gestion pérenne de la ressource en eau.

[www.christaud.com](http://www.christaud.com)

Chiffres clés 2014

11 agences • 3 magasins • 62 collaborateurs •  
24,3 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



### Spécialiste Travaux Publics

Depuis 1984, CELESTIN distribue dans le Grand Lyon, la Loire, l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, le Gard et le Vaucluse des produits d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales, de voirie et de terrassement, de réseaux secs et d'aménagements urbains.

[www.celestin-materiaux.fr](http://www.celestin-materiaux.fr)

Chiffres clés 2014

12 agences • 60 collaborateurs •  
23,9 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



### BTP DISTRIBUTION

Depuis 2001, BTP DISTRIBUTION propose des produits pour les voiries, les réseaux divers, l'assainissement et l'adduction d'eau. L'enseigne implantée dans le Bas-Rhin propose aussi des outillages et des équipements de sécurité à sa clientèle professionnelle.

[www.btpdistribution.fr](http://www.btpdistribution.fr)

Chiffres clés 2014

4 agences • 49 collaborateurs •  
33,2 M€ Chiffre d'Affaires •



## Spécialistes Bois et Menuiserie



Un négociant bois de stature nationale et une plateforme pour le Groupe.

HENRY TIMBER développe deux activités complémentaires : le négoce de bois en France et en Suisse ainsi que l'approvisionnement en bois de l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

[www.henry-timber.com](http://www.henry-timber.com)

Chiffres clés 2014

2 sites • 58 collaborateurs •

65,2 M€ Chiffre d'Affaires •



**BOIS MAURIS ODDOS**

Le négoce spécialiste bois-panneaux

BOIS MAURIS ODDOS est le distributeur régional sur l'Isère, les 2 Savoies et les Hautes-Alpes, spécialisé dans le négoce du bois, des panneaux et des produits dérivés.

L'enseigne dispose d'une équipe commerciale professionnelle, d'une gamme de produits large et variée, de stocks importants. Une logistique optimisée permet des livraisons rapides auprès de ses clients. Des halls d'exposition présentent les produits et nouveautés aux clients professionnels et particuliers.

[www.boismaurisoddos.fr](http://www.boismaurisoddos.fr)

Chiffres clés 2014

3 agences • 87 collaborateurs •

28,3 M€ Chiffre d'Affaires •



Pour les charpentiers, menuisiers, agenceurs et particuliers

Les COMPTOIRS DU BOIS proposent du bois et des produits dérivés dans les agences de St Dizier, Montmorot et Voiron. L'agence de Voiron propose en plus la fourniture et la pose de menuiseries, parquets, escaliers, cuisines et salles de bain, présentés dans une salle d'exposition.

[www.comptoirdubois.fr](http://www.comptoirdubois.fr)

Chiffres clés 2014

3 agences • 44 collaborateurs •

11,6 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



## REMAT

Spécialiste de la menuiserie

REMAT propose un grand choix de produits labellisés pour maisons traditionnelles et ossature bois, conformes aux exigences de la RT 2012. Ses clients, professionnels et particuliers, apprécient ses services tels que le conseil sur chantier, la pose en rénovation ou l'atelier service après-vente.

[www.remat.fr](http://www.remat.fr)

Chiffres clés 2014

3 agences • 1 magasin Cuisinella • 31 collaborateurs •

8 M€ Chiffre d'Affaires •





### Enseigne spécialisée en bois-panneaux et menuiserie

CLEAU a rejoint DORAS en août 2008. Sa clientèle est constituée à parts égales de professionnels et de particuliers. CLEAU propose un service de pose pour tous les produits de menuiserie. L'enseigne est présente en Saône-et-Loire et dans l'Ain.

[www.cleau.fr](http://www.cleau.fr)

Chiffres clés 2014

3 agences • 60 collaborateurs •  
18,8 M€ Chiffre d'Affaires •



## Spécialiste Energies Renouvelables



### SWEETAIR, l'expert Energies Renouvelables du Groupe SAMSE.

SWEETAIR installe depuis 14 ans des solutions performantes sur-mesure en construction neuve et en rénovation : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation et production d'électricité photovoltaïque.

[www.sweetair.fr](http://www.sweetair.fr)

Chiffres clés 2014

1 agence • 45 collaborateurs •  
6,5 M€ Chiffre d'Affaires •

## Spécialiste Carrelage



### Spécialiste carrelage, parquet, salles de bain et aménagements intérieurs et extérieurs

Créée en 2007, CAREO propose de grands espaces d'exposition et de choix pour les professionnels et les particuliers.

Chic, classique, contemporain ou nature... chacun trouvera son style dans sa large gamme de produits et bénéficiera des conseils de ses équipes expérimentées.

[www.espace-careo.com](http://www.espace-careo.com)

Chiffres clés 2014

18 agences • 78 collaborateurs •  
29,1 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



## Le bricolage et la décoration

1974 - 2014 : 40 ans pour LA BOITE A OUTILS !

En 1974, SAMSE ouvre le premier magasin de bricolage de la région grenobloise, LA BOITE A OUTILS.

Vingt ans plus tard, l'enseigne L'ENTREPOT DU BRICOLAGE est créée pour promouvoir une offre soft discount.

### Bricolage



LA BOITE A OUTILS compte aujourd'hui 11 magasins.

Située dans les zones rurales ou proches d'agglomérations de taille moyenne, en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette enseigne est une surface de bricolage de proximité qui offre à ses clients une large gamme de services.

[www.la-bao.fr](http://www.la-bao.fr)



L'ENTREPOT DU BRICOLAGE toujours précurseur

Un référencement serré, un agencement semi-industriel sur 3 000 à 6 000 m<sup>2</sup>, des prix bas toute l'année accompagnés de services et de conseils. Les 21 magasins sont tous équipés d'un « drive » permettant aux clients de retirer leur commande, préalablement validée sur le site e-commerce.

[www.e-brico.fr](http://www.e-brico.fr)

Chiffres clés 2014 des deux enseignes  
32 magasins • 1 436 collaborateurs •  
303 M€ TTC Chiffre d'Affaires Enseigne •



### Décoration

**Des IDées**  
La Déco Découverte

DES IDEES, une marque dédiée à la décoration

Créée en 2005 par LA BOITE A OUTILS, DES IDEES est spécialisée en décoration. Dans un espace de 1 000 m<sup>2</sup>, elle propose un large choix de produits renouvelés régulièrement selon les tendances : ameublement, linge de maison, arts de la table et objets de décoration.

Chiffres clés 2014  
3 magasins • 22 collaborateurs •  
2,7 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



## L'organisation du Groupe Mettre en œuvre des projets de mutualisation intelligents

### Introduction

#### L'esprit de famille dans une culture de Groupe

La dynamique du Groupe SAMSE repose sur l'identité de chacune de ses enseignes.

Quand il intègre une nouvelle entreprise, il a une triple ambition : optimiser son ancrage local et ses réseaux de proximité, renforcer sa notoriété régionale, valoriser la richesse de son histoire et de ses hommes.

Une nouvelle personne recrutée est accueillie par l'ensemble des cadres de la Direction.

Régulièrement, des journées « connaissance de l'entreprise » présentent aux nouveaux collaborateurs le Groupe, son organisation, ses valeurs, ses engagements et les différents métiers. Le sentiment d'appartenance naît et se nourrit de la proximité entre les salariés, quelle que soit leur enseigne ou leur fonction.

#### La croissance et la stratégie

Depuis 1920, la croissance s'est effectuée par des acquisitions, des ouvertures de points de vente et des créations de marques. Elle s'est traduite par une forte extension géographique : d'une présence rhônalpine à l'origine, le Groupe couvre maintenant la moitié du territoire français avec, dans plusieurs régions, une position de leader.

Sa stratégie de diversification des activités est fondamentale. Il est ainsi en mesure d'apporter une offre complète sur tous les segments de marché et d'anticiper les besoins des professionnels sur les thématiques actuelles et à venir, comme l'efficacité énergétique, la construction bois BBC, le bâtiment à énergie positive, les Énergies Renouvelables.

Il structure son offre en la spécialisant sur des marchés porteurs et en accompagnant dès aujourd'hui les professionnels qui réaliseront demain les chantiers innovants.

Ses deux métiers, le négoce et le bricolage, concilient un rôle de distributeur de produits et une fonction qualitative d'apporteur de solutions et de services.



## Valeurs

### Le partage, une dynamique au quotidien

La culture de l'entreprise repose sur deux piliers : la richesse de son histoire et les relations humaines.

L'autonomie, comme principe

- Conserver l'actionnariat salarié
- Favoriser l'autonomie et les prises d'initiatives
- S'inscrire sur le long terme

L'ouverture, comme ambition

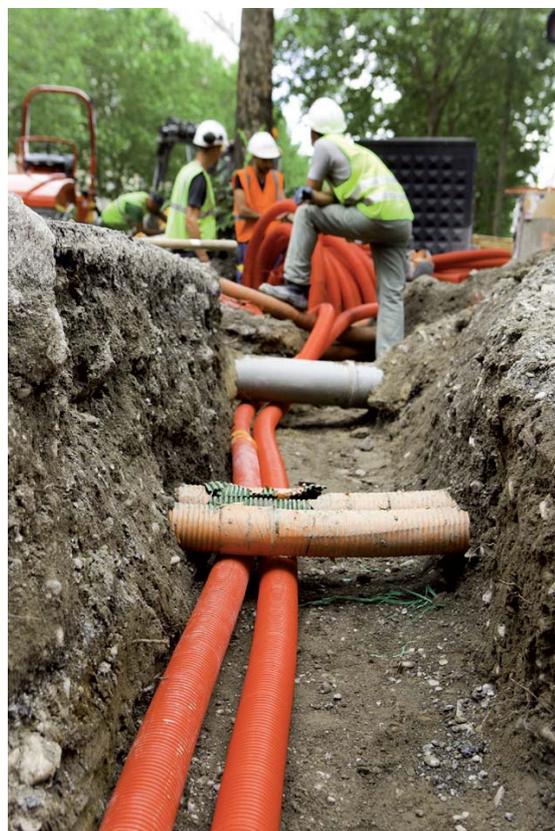
- Etre curieux
- Cultiver le dialogue
- Rester proche des clients

La créativité, comme talent

- Evoluer avec réactivité sur le terrain
- Anticiper les changements

Le partage, pour dynamique

- Partager le savoir
- Partager le pouvoir
- Partager l'avoir.



## Commerce

### L'esprit d'équipe est la force du Groupe

Priorité aux fondamentaux du commerce ! Dans un marché global en baisse, où la maison individuelle recule, le Groupe SAMSE poursuit sa progression. Consolider l'animation commerciale et la qualité de livraison sont les bases d'une relation de confiance avec ses clients.

### Magasiniers, chauffeurs, commerciaux, directeurs de sites... Tous vendeurs !

La performance des services repose sur l'accueil, le conseil et la réactivité. La qualité de livraison commence dès la préparation de la commande. La connaissance des produits par les magasiniers permet d'avoir une longueur d'avance dans la satisfaction client. Les équipes, des magasiniers aux ATC en passant par les chauffeurs, sont régulièrement formées. Dans chaque lieu de vente, les espaces d'exposition soignés mettent en valeur les matériels et matériaux disponibles. Le commerce est l'affaire de chacun et à tout instant.



## Marketing et Innovation

### Tenir le cap de la satisfaction permanente de tous les clients

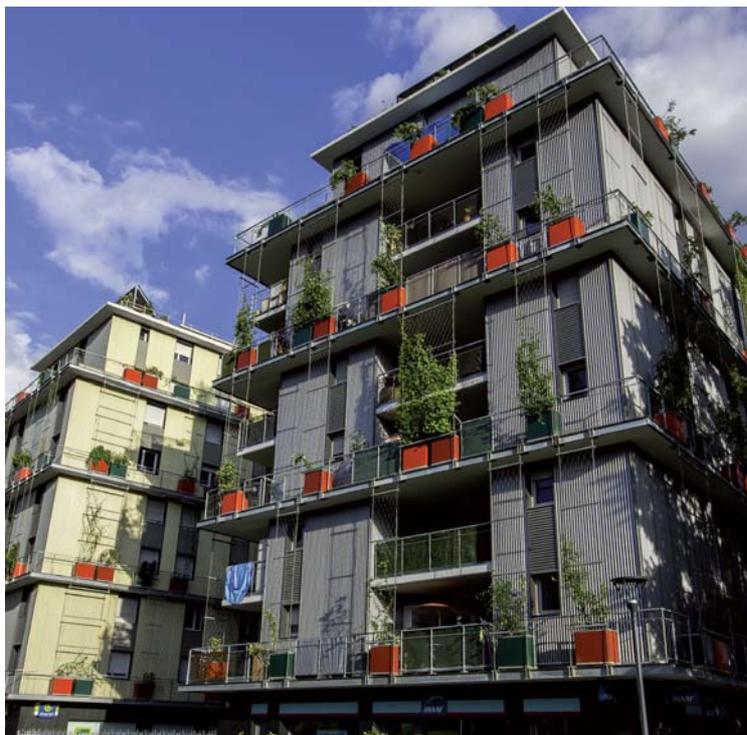
Le marketing est résolument «terrain». Il puise son inspiration et ses enseignements sur les chantiers. Chaque jour les équipes observent les évolutions du marché et les attentes des entreprises du BTP et maîtres d'ouvrage. Elles construisent des solutions et des réponses adaptées et mettent au point des nouveaux services à valeur ajoutée. Un seul objectif : améliorer sans cesse la satisfaction des clients.

Satisfaction qui est le véritable moteur de croissance du Groupe.

### De la RT 2012 à la RT 2020

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la réglementation thermique RT 2012 est en vigueur pour tous les bâtiments neufs. Le premier objectif du Groupe est de réussir ce tournant majeur avec ses partenaires sur tous les chantiers, dans le prolongement du travail entrepris depuis des années.

Toutes les enseignes œuvrent à la réussite de la RT 2012 tandis que le service Marketing et Innovation prépare d'ores et déjà le Groupe aux opportunités induites par la RT 2020. Pour mieux s'en saisir le moment venu, il faut anticiper dès maintenant les réponses nécessaires à la construction de bâtiments à énergie positive.



## Achats

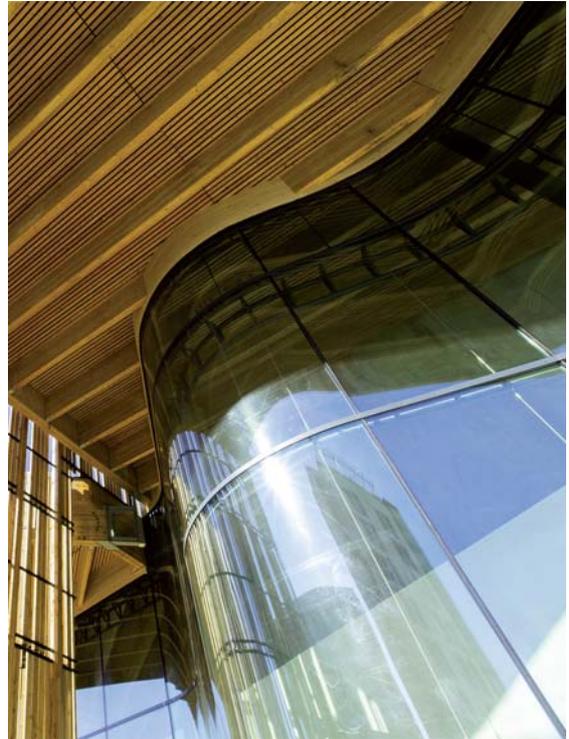
### L'achat est un acte stratégique pour l'entreprise

On ne vend bien que ce que l'on achète bien ! Le choix d'une vraie politique de stock, en agences et avec les plateformes, permet au Groupe de disposer de gammes larges et d'une grande disponibilité de produits. Sur ces bases solides, le Groupe déploie une qualité de services qui constitue un réel avantage pour les clients.

### Une relation de partenariat

Le bon rapport qualité/prix naît de la capacité à anticiper les besoins des marchés.

Les lignes de produits précèdent l'évolution des normes et des comportements de ses clients. Pour accompagner les réglementations qui régissent le bâtiment et les travaux publics, le Groupe cultive la bonne réactivité de ses fournisseurs. Sa force tient à la qualité des relations qu'il entretient avec eux. Ce sont avant tout des partenaires avec lesquels il travaille en confiance et dans la durée. Les équipes, formées pour informer et conseiller les clients, disposent d'un plan de stock pour garantir la disponibilité des produits.



## Logistique

### De la stratégie d'achat à la profondeur de gamme en stock

Acheter, approvisionner, transporter... chaque maillon de la supply chain oriente et impacte les négociations avec tous les fournisseurs.

Pour coordonner les métiers du négoce et du bricolage, la logistique propose des outils partagés : plateformes généralistes et spécialistes, systèmes informatiques.

### Une chaîne logistique fiable

La gestion optimisée des flux d'informations et de marchandises est devenue un levier majeur de la croissance du Groupe. Il met en commun toutes les compétences internes, du fournisseur au client, afin de favoriser la qualité des négociations avec ses partenaires, la gestion des commandes et la distribution des produits.

La fonction logistique intégrée au Groupe déploie deux outils complémentaires : MAT APPRO, commissionnaire de transport et LOG APPRO, pour les métiers de l'approvisionnement, la logistique et les livraisons.

Tous les points de vente sont livrés sans minimum de commande, dans les mêmes délais, quels que soient leur taille et leur éloignement géographique.



### L'atout Groupe

La force de la logistique d'un Groupe multi-enseignes consiste à s'appuyer sur la complémentarité des métiers, des outils et des sites. Une plateforme développée en interne, à partir des besoins du terrain, fait le lien. Un maillage de proximité de tous les points de vente du Groupe assure la fluidité.

Ainsi, chaque agence ou magasin bénéficie d'une réactivité de terrain, de la profondeur de gamme, de la régularité d'approvisionnement, au minimum chaque semaine, de la garantie de stock.....

L'avantage est considérable pour tous les points de vente, particulièrement pour ceux de taille modeste. De plus, les métiers du négoce et du bricolage ne répondent pas aux mêmes rythmes annuels.

Les pics saisonniers sont différents, ce qui permet une optimisation des outils et des services tout au long de l'année.

## Transport

### Organiser les flux pour maîtriser les coûts

La qualité du service repose sur la fiabilité des délais.

La professionnalisation des approvisionnements est dynamisée par le réseau du Groupe et l'interconnexion du transport avec les autres fonctions de la chaîne logistique.



## Construire Positif

### Le Groupe participe à la construction de son territoire depuis près d'un siècle

A partir de ses savoir-faire historiques, le Groupe se transforme pour répondre aux exigences d'un marché évolutif. La diversification stratégique des activités passe par une offre complète sur des segments nouveaux et pèse positivement sur des marchés d'avenir.

### Des offres spécialistes

Résolument tourné vers l'initiative, le Groupe développe des offres positionnées sur des marchés en mouvement. L'objectif est triple : créer une veille active, anticiper les demandes et bâtir des offres appropriées qui combinent désormais produits et services.



Les collaborateurs des 17 agences agréées du Groupe ont été formés à la construction bois BBC et à la rénovation (extensions, surélévations...). Le Groupe a défini un plan de vente transversal, un stock et une logistique dédiés, des animations techniques. Les clients MOBistes sont mis en relation avec des porteurs de projets.  
[www.moboa.fr](http://www.moboa.fr)

La démarche ISO-EXT répond à la demande croissante d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE). Cette offre s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers. Le Groupe présente à ses clients, bureaux d'études et architectes, ses solutions d'ITE lors de soirées techniques.  
[www.iso-ext.fr](http://www.iso-ext.fr)



Cette nouvelle marque s'adresse aux peintres en bâtiment et façadiers qui ont besoin d'isoler par l'extérieur.  
[www.iso-ext-peinture.fr](http://www.iso-ext-peinture.fr)



Entreprise qualifiée RGE, le Groupe propose aux maîtres d'ouvrage et aux professionnels des solutions d'économie d'énergie. Ses systèmes fournis-posés de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et production d'électricité, constituent un complément EnR indispensable à son offre de matériaux.  
[www.sweetair.fr](http://www.sweetair.fr)



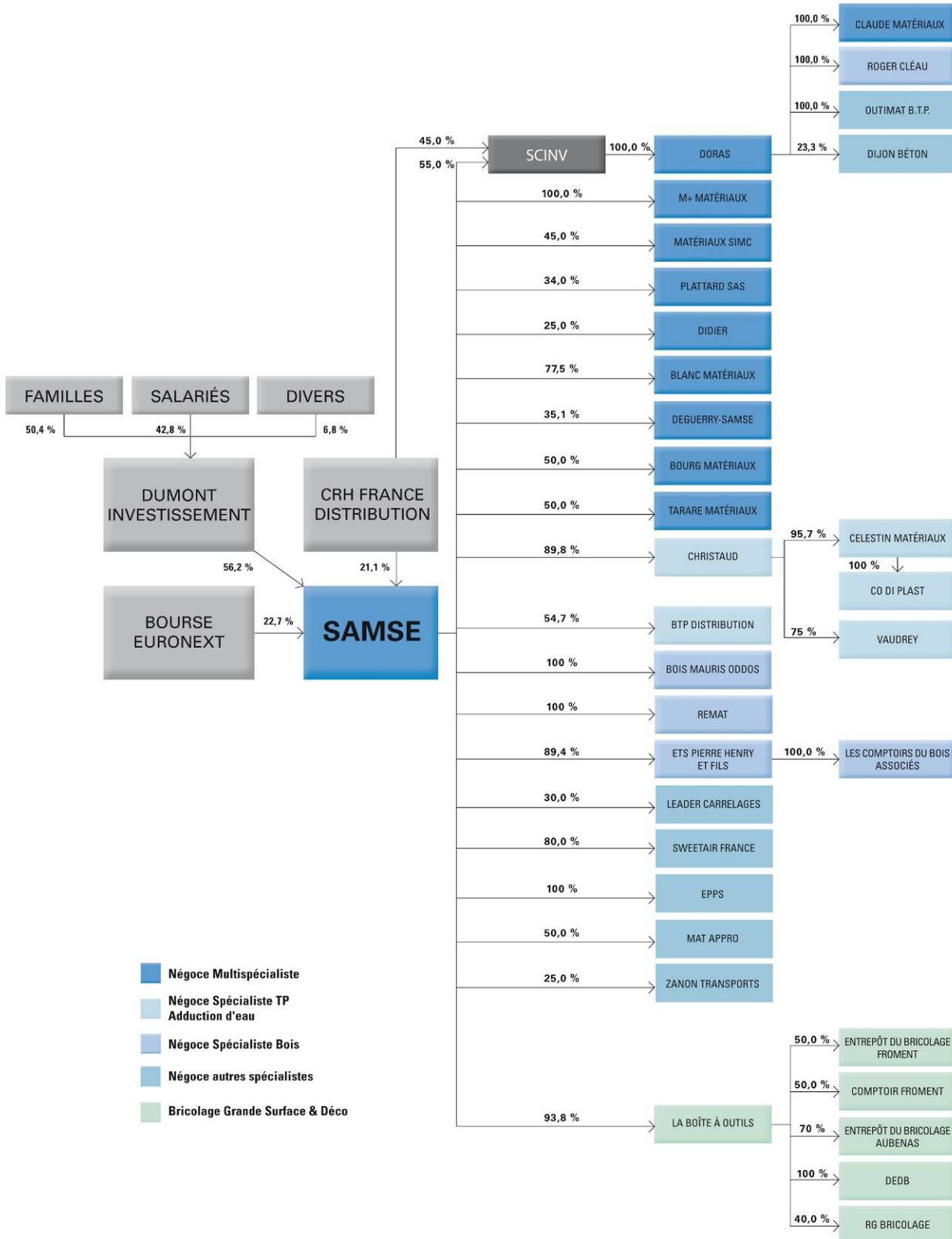
SWEETAIR répond à toutes les problématiques de désamiantage : toiture, façade, peinture, à travers son réseau de professionnels certifiés.  
[www.zero-amiante.fr](http://www.zero-amiante.fr)



Les enseignes négoce du Groupe sont membres du Réseau Énergie Habitat. Elles accompagnent les maîtres d'ouvrage qui ont un projet de rénovation : amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants, mise en relation avec des entreprises qualifiées et recherche de financement.  
[www.reseau-energie-habitat.fr](http://www.reseau-energie-habitat.fr)

# 1.3 Organigramme simplifié

Principales filiales opérationnelles au 31 décembre 2014



## 1.4 Historique

**1920**

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

**1925**

Introduction en bourse

**1949**

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

**1974**

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint Martin d'Hères

**1988**

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

**1996**

Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

**1997**

Entrée dans le groupement MCD qui réunit cinq négociants de matériaux régionaux indépendants

**2000**

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

**2002**

Création d'une plateforme de logistique et de redistribution

**2003**

Prise de participation dans le capital de DORAS

**2004**

Création d'une nouvelle enseigne pour la décoration «DES IDEES»

**2006**

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation à hauteur de 50 % de BOURG MATERIAUX

**2007**

Développement de l'offre de construction maison à ossature ou conception bois (concept MOBOA)

Création de EXPOTEO sous l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

**2008**

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETS ROGER CLEAU

**2009**

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant ainsi à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

**2010**

Acquisition de 49,99 % du capital de SWEETAIR FRANCE

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

**2011**

Acquisition par SAMSE de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

Partenariat signé entre LA BOITE A OUTILS et MR BRICOLAGE avec la création d'une société commune, DEDB, détenue à 50 % par chacune des sociétés

**2012**

Prise de participation complémentaire de 30 % portant ainsi à 80 % la détention dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

Acquisition par M+ MATERIAUX de 100 % du capital des ETS LIGNIERES

## 2013

Prise de participation complémentaire par SAMSE de 10,41 % du capital de GAMAG (société désormais détenue à hauteur de 61,41 %)

Acquisition par M+ MATERIAUX de 100 % du capital d'ISO-NEG

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

## 2014

### Ouvertures ou reprises de nouveaux points de vente

CELESTIN MATERIAUX à Saint Just Saint Rambert (Loire)

CHRISTAUD à Pusignan (Rhône)

ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS à Aubenas (Ardèche)

M+ MATERIAUX à Saillagouse (Pyrénées Orientales)

M+ MATERIAUX à Saint Alban (Haute-Garonne)

M+ MATERIAUX à Castres (Tarn)

M+ MATERIAUX à Canohès (Pyrénées Orientales)

M+ MATERIAUX à Nîmes (Gard)

DORAS à Saint Dizier (Haute-Marne)

DORAS à Rioz (Haute-Saône)

### Fermetures de points de vente

CHRISTAUD à Bourgoin Jallieu (Isère)

CO DI PLAST à Salon de Provence (Bouches du Rhône)

GAMAG à Bessèges (Gard)

REMAT à Meylan (Isère)

### Acquisitions de fonds de commerce

Par M+ MATERIAUX d'une agence appartenant à HABITAT DESIGN dans le département des Pyrénées Orientales et de huit fonds de commerce sur les communes de Mouguerre (Pyrénées Atlantiques), Dax (Landes), Aureilan (Landes), Morcenx (Landes), Biscarosse (Landes), Salles (Gironde), Soorts Hossegor (Landes) et Anglet (Pyrénées Atlantiques) appartenant à LASSERE

Par SAMSE d'une agence appartenant aux ETABLISSEMENTS TRUCHON dans l'Isère, à Saint Martin d'Hères

### Prises de participation

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de FAVERET

Prise de participation complémentaire par SAMSE de 38,59 % du capital de GAMAG (société désormais détenue à 100 %)

### Opérations de restructuration

Fusion-absorption de :  
REDWOOD DEVELOPEMENT par DUMONT INVESTISSEMENT  
DEDB MAGASINS par LA BOITE A OUTILS  
GAMAG par SAMSE

### Partenariat bricolage

Fin du partenariat entre LA BOITE A OUTILS et MR BRICOLAGE

Rachat à MR BRICOLAGE par LA BOITE A OUTILS de la totalité des titres de DEDB (4 magasins à Thonon, Dijon, Mennecey, Saumur) et de quatre SCI

### Accord de rapprochement avec le Groupe CRH

Signature d'un protocole d'accord visant la prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

## 2015

### Ouverture d'un nouveau point de vente

LA BOITE A OUTILS à Château Thierry (Aisne)

### Fermeture d'un point de vente

CHRISTAUD à Irigny (Rhône)

### Transfert d'un point de vente

CO DI PLAST de La Rouvière à Nîmes (Gard)

### Opération de restructuration

Transmission Universelle de Patrimoine des ETABLISSEMENTS LIGNIERES à M+ MATERIAUX

## 1.5 Chiffres clés

### Chiffre d'affaires consolidé

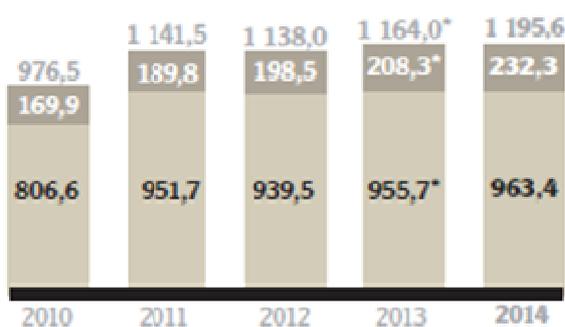
Dans un environnement difficile, le Groupe affiche une bonne résistance de son activité avec un chiffre d'affaires de 1 195,6 M€, en progression de 2,7 % à périmètre courant et en léger retrait de 1,0 % à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce atteint 963,4 M€, enregistrant une augmentation de 0,8 %. A périmètre comparable (retraitement notamment de l'acquisition de CO DI PLAST en avril 2014 et du rachat de huit agences situées sur la façade Atlantique en juin 2014), l'activité négoce affiche une quasi stabilité (- 0,4 %).

Le chiffre d'affaires de l'activité bricolage s'établit à 232,3 M€, en augmentation de 11,5 % (- 3,8 % à périmètre comparable).

Cette hausse s'explique par l'ouverture d'un nouveau magasin L'ENTREPOT DU BRICOLAGE à Aubenas (Ardèche) en février 2014 et la prise de contrôle exclusif de DEDB (4 magasins précédemment détenus en partenariat avec MR BRICOLAGE) en mars 2014.

Chiffre d'affaires consolidé (M€)



### Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se situe à 45,6 M€ et enregistre une baisse de 10,4 %.

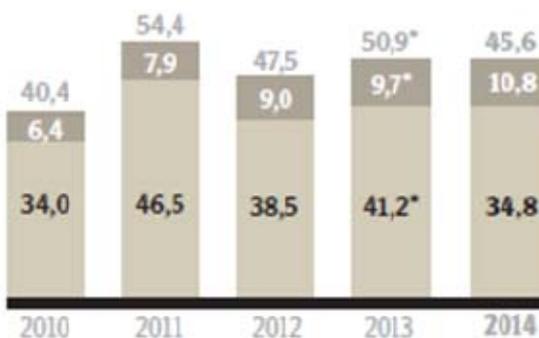
Le résultat du bricolage progresse de 11,3 % prouvant à nouveau la pertinence de son concept. Malgré une bonne maîtrise de la marge commerciale, le résultat du négoce recule de 15,6 %.

Les charges de personnel augmentent de 4,6 % en raison des récentes opérations de croissance externe mais aussi de la volonté de maintenir des équipes performantes et efficaces dès que la reprise du marché s'amorcera.

Le résultat opérationnel courant intègre une augmentation significative des charges externes qui s'explique notamment par de nombreuses animations commerciales ayant contribué au bon maintien de l'activité.

Il convient enfin de signaler des dépréciations d'écarts d'acquisition à hauteur de 2,1 M€ (contre 1,1 M€ en 2013).

Résultat opérationnel courant (M€)



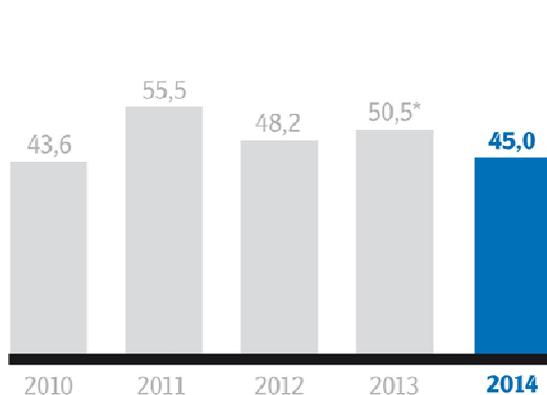
\* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11

## Résultats

Le résultat opérationnel se situe à 45,0 M€ en baisse de 10,8 %.

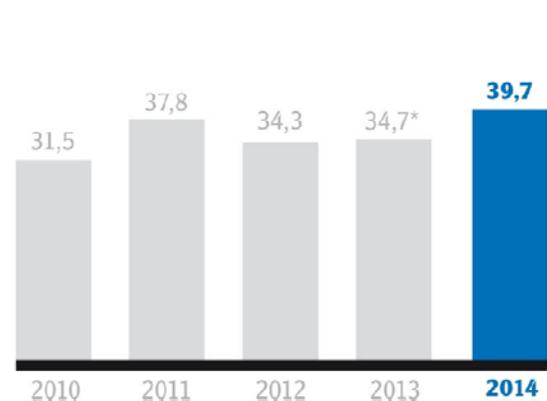
Le résultat financier est positif de 4,7 M€ ; il enregistre notamment un produit financier exceptionnel lié à une cession de titres financiers immobilisés générant une plus-value de 6,5 M€.

### Résultat opérationnel (M€)



Le résultat net ressort à 39,7 M€ soit une progression de 14,2 % par rapport à l'exercice précédent. Il intègre une charge d'impôt de 13,1 M€ ainsi qu'une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,0 M€ (soit + 1,2 % par rapport à 2013).

### Résultat net (M€)

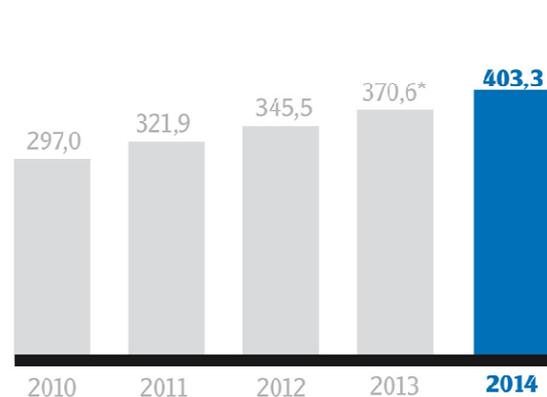


Le résultat net part du Groupe ressort à 35,9 M€ (+ 21,1 %).

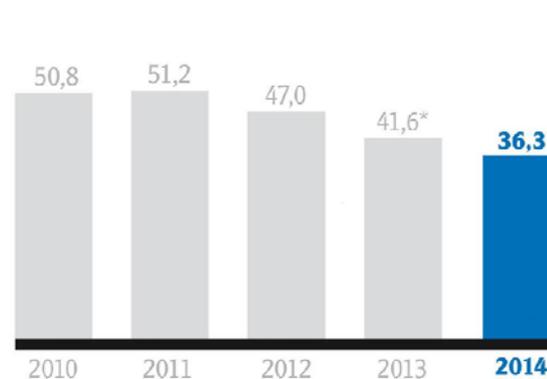
## Structure financière

Avec un endettement net en diminution de 5,2 % à 146,2 M€ et des capitaux propres en progression de 8,2 % à 403,3 M€, le Gearing (taux d'endettement net) s'améliore encore nettement et s'établit à 36,3 %.

### Capitaux propres (M€)



### Gearing (%)



\* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11

## 1.6 SAMSE et ses actionnaires

### Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2014 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2014 est de 6 326 683.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

### Evolution de l'actionnariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2 014				2 013			2012	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
<b>Nominatifs :</b>									
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,83	1 743 329	50,41	55,93	50,41	55,86
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,10	730 640	21,13	23,45	21,13	23,43
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,78	182 725	5,28	5,86	5,28	5,86
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	99 292	2,87	3,19	2,87	3,18
- DIVERS	124 062	3,59	247 418	3,90	135 230	3,91	4,15	4,02	4,15
<b>Sous-total</b>	<b>2 979 948</b>	<b>86,17</b>	<b>5 859 290</b>	<b>92,61</b>	<b>2 891 216</b>	<b>83,60</b>	<b>92,58</b>	<b>83,71</b>	<b>92,48</b>
<b>Porteurs :</b>									
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	148 000	4,28	2,37	4,28	2,37
- FCP STOCK PICKING FRANCE	62 150	1,80	62 150	0,98	60 970	1,76	0,98	1,87	1,04
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	5 500	0,16	0,09	0,16	0,09
- AUTO-DETENTION	10 743	0,31	0	0,00	104 557	3,02	0,00	2,72	0,00
- DIVERS	257 243	7,44	257 243	4,07	247 841	7,18	3,98	7,26	4,02
<b>Sous-total</b>	<b>478 136</b>	<b>13,83</b>	<b>467 393</b>	<b>7,39</b>	<b>566 868</b>	<b>16,40</b>	<b>7,42</b>	<b>16,29</b>	<b>7,52</b>
<b>Total</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>6 326 683</b>	<b>100,00</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

### Le marché de l'action

#### L'année boursière

Avec une progression de 28,8 %, le titre réalise une très belle année boursière, notamment favorisée en septembre dernier par l'annonce du rapprochement à long terme avec CRH.

#### Fiche signalétique



Marché : NYSE Euronext Paris-Compartiment B (Mid-caps)  
Code ISIN : FR0000060071  
Code Reuters : SAMS.PA  
Code Bloomberg : SAMS:FP

## Cours de l'action

\* Au 2 janvier 2014 (premier jour de cotation de l'année) : 80,01 €

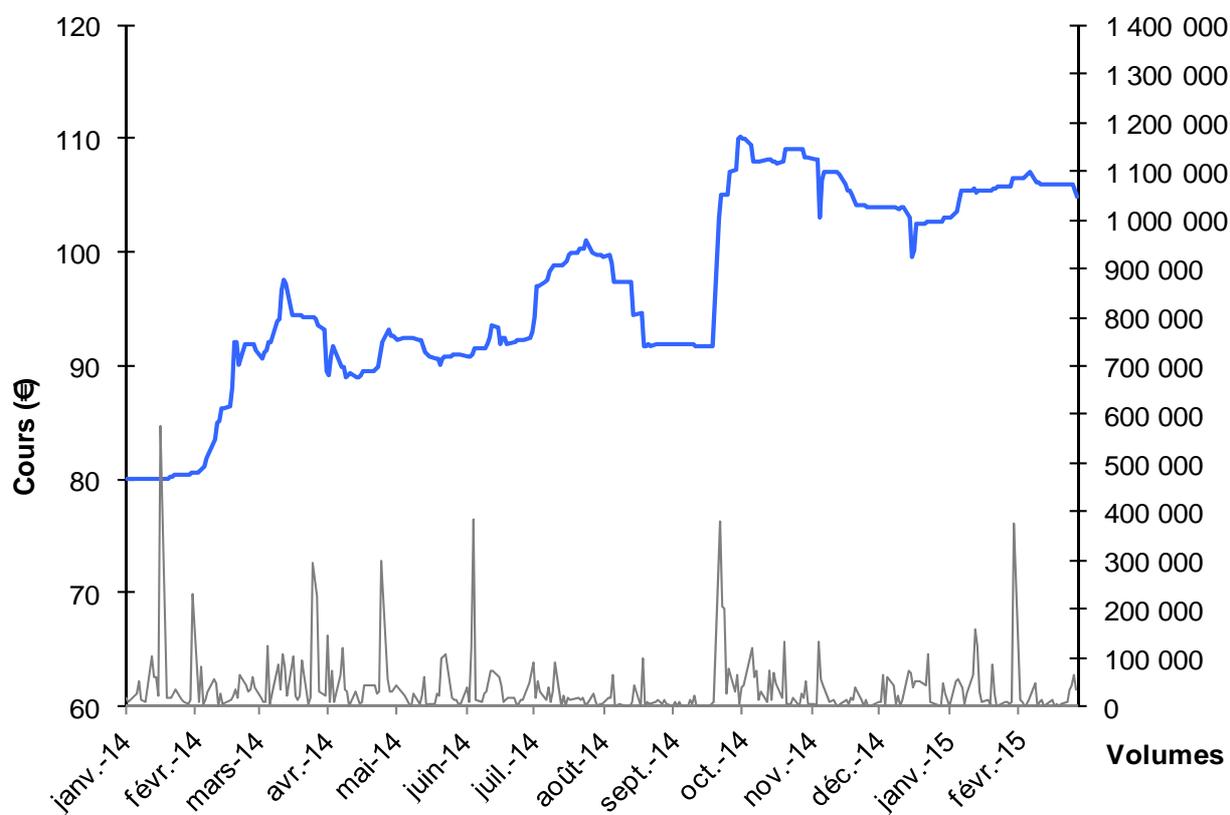
\* Au 31 décembre 2014 (dernier jour de cotation de l'année) : 103,01 €

\* Plus haut 2014 : 114,00 € le 22 septembre (à la clôture de la bourse, l'action était à 103,13 €)

\* Plus bas 2014 : 79,98 € le 14 janvier (à la clôture de la bourse, l'action était à 80,09 €)

## Cours de l'action SAMSE

### Janvier 2014 – Février 2015



## Evolution du cours depuis janvier 2013

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

	Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
		En litres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
<b>2013</b>	Janvier	16 207	941,39	65,00	53,62	57,54
	Février	5 608	350,93	63,00	62,00	62,64
	Mars	6 268	399,35	64,58	62,99	63,76
	Avril	17 057	1 090,22	64,19	63,19	63,83
	Mai	3 870	246,53	63,78	63,36	63,71
	Juin	7 706	499,33	66,42	63,44	64,19
	Juillet	4 652	296,45	64,20	63,30	63,72
	Août	1 212	77,92	64,37	64,15	64,28
	Septembre	4 445	309,28	72,45	64,36	69,33
	Octobre	3 990	291,07	73,50	72,45	72,88
	Novembre	11 069	836,87	76,87	72,91	75,28
	Décembre	11 679	909,74	80,01	75,88	77,34
<b>2014</b>	Janvier	17 009	1 363,19	80,55	79,98	80,17
	Février	7 251	632,69	94,00	80,55	86,96
	Mars	14 367	1 352,12	97,69	90,55	93,94
	Avril	12 079	1 090,00	93,49	85,01	90,27
	Mai	5 747	524,40	92,57	90,00	91,39
	Juin	11 150	1 024,28	94,00	90,91	92,07
	Juillet	5 445	529,45	101,20	92,33	98,70
	Août	3 488	331,66	99,83	90,00	95,05
	Septembre	10 307	1 057,66	114,00	91,70	96,34
	Octobre	8 187	888,60	110,25	106,35	108,71
	Novembre	3 738	395,07	108,31	103,00	105,71
	Décembre	7 343	752,58	104,01	97,10	103,01
<b>2015</b>	Janvier	10 490	1 107,15	106,45	103,05	105,36
	Février	3 029	320,92	107,00	104,90	106,07

Source NYSE Euronext

## Données boursières

	2014	2013	2012
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	2,10*€	2,10 €	2,00 €
Dividende	7 261 976 €	7 261 976 €	6 916 168 €
Taux de distribution : résultat social	42,95%	40,43%	38,01%
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	20,21%	24,48%	22,45%
Cours de fin d'année	103,01 €	80,00 €	53,62 €
Plus haut	(le 22/09) 114,00 €	(le 27/12) 80,01 €	(le 20/03) 72,00 €
Plus bas	(le 14/01) 79,98 €	(le 02/01) 53,62 €	(le 31/10) 52,60 €
Volume moyen mensuel en titres	8 843	7 814	8 564
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	828,74	520,76	524,07
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	356 217	276 647	185 422
<b>Variation de la capitalisation n/n-1</b>	<b>28,76%</b>	<b>49,19%</b>	<b>-3,65%</b>

\*Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 7 mai 2015

## Politique de distribution du dividende

Le dividende est fixé chaque année par le Directoire dans sa séance de mars.

En Juin 2014 au titre des résultats de l'exercice 2013, SAMSE a distribué un dividende total de 7 261 976,40 €, représentant 24,48 % du résultat

consolidé part du Groupe. L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées *	Dividende net par action
2009	3 377 357	1,80 €
2010	3 395 132	2,00 €
2011	3 373 655	2,20 €
2012	3 356 534	2,00 €
2013	3 353 511	2,10 €

\*Dédution faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

Au titre de l'exercice 2014, le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 7 mai 2015 de fixer le dividende à verser à 2,10 € par action, soit un dividende total de 7 261 976,40 €.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 19 juin 2015 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

## Le nominatif chez SAMSE

### Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2014 sont au nombre de 633.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

### Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

## Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 15 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions, est tenu d'informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

## Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe [www.groupe-samse.fr](http://www.groupe-samse.fr).

### Calendrier de communication financière

30 Janvier 2015

Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014

9 Mars 2015

Communiqué de presse sur les résultats annuels consolidés 2014

9 Mars 2015

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2014

24 Avril 2015

Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2015

7 Mai 2015

Assemblée Générale des actionnaires

19 juin 2015

Mise en paiement des dividendes

24 Juillet 2015

Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015

28 Août 2015

Résultats consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2015

28 Août 2015

Communiqué de presse sur les résultats semestriels consolidés 2015

2 Septembre 2015

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2015

23 Octobre 2015

Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015

29 Janvier 2016

Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015

## 2 Gouvernement d'entreprise

2.1 Données juridiques de portée générale 33

2.2 Renseignements concernant les organes  
de Direction et de Surveillance 35

2.3 Contrôle interne 45

## 2.1 Données juridiques de portée générale

### Dénomination sociale et siège social

SAMSE  
2 Rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble.

### Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la législation française.

### Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

### Objet social

(statuts article 3)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés.
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation.
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise.
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent.
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la société, toutes entreprises de travaux publics et privés.
- La location de camion sans chauffeur.
- Les transports privés et publics de marchandises.
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif.
- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant

attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages.

- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social.
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

### Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

### Exercice social

(statuts article 45)

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 47)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec une affectation spéciale ou non ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, peut soit être réparti en totalité ou partiellement entre tous les actionnaires, soit être affecté à des fonds de réserve sur vote de l'Assemblée.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### Mise en paiement des dividendes

(statuts article 48)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée. Dans ce cas le prix d'émission de l'action sera fixé par le Directoire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

### Assemblées Générales

*Modes de convocation des Assemblées Générales*

(statuts article 36)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et en outre, si la société est réputée faire appel public à l'épargne, par une insertion dans le BALO, après envoi préalable de la copie de l'avis de réunion à l'AMF, dans le délai légal.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, la (les) insertion(s) prévue(s) ci-dessus peu(vent) être remplacée(s) par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont, en outre, convoqués à toute Assemblée, par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

### *Conditions d'admission*

(statuts article 38)

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire, aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de ses actions sur simple justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de réunion et/ou convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé

fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion et/ou convocation.

### *Conditions d'exercice du droit de vote*

(statuts articles 13 - 15 - 40)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 15 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

### *Conditions d'acquisition de droits de vote multiples*

(statuts article 15)

Un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

## 2.2 Renseignements concernant les organes de Direction et de Surveillance

L'Assemblée Générale du 7 décembre 1999 a adopté la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Appliquant les principes de la gouvernance de l'entreprise, SAMSE privilégie la transparence, la qualité de l'information et l'équilibre des pouvoirs.

Autour du Directoire, du Conseil de Surveillance, trois Comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité Stratégique et d'Investissement.

## 2.2.1 Le Directoire

### Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de sept membres au plus.

Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de deux ans, renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directoire est fixée à 68 ans. Lorsqu'un membre du

Directoire atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de sept membres dont les fonctions ont été renouvelées par le Conseil de Surveillance, en séance du 19 décembre 2013, jusqu'au 31 janvier 2016.

### Olivier Malfait Président

54 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat de Président :  
16 janvier 2007

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2014

Expiration :  
31 janvier 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 6 440

### Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

### Mandats en cours

**Président du Directoire** : SA SAMSE

**Président** : SAS SC INV, SAS GAMAG (du 30/09/2014 au 31/12/2014)

**Membre du Directoire** : SA SAMSE, SA DORAS

**Membre du Conseil de Surveillance** : SA BANQUE RHONE-ALPES (depuis le 22/05/14)

**Administrateur** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF, SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14)

**Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction** : SA CHRISTAUD, SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/2014)

**Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance** : SAS MATERIAUX SIMC (depuis le 28/01/2014)

**Membre du Comité de Direction** : SAS BOURG MATERIAUX, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS TARARE MATERIAUX, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Président** : SAS EXPOTEO (jusqu'au 10/05/11)

**Directeur Général** : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)

**Directeur Général Délégué** : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 26/05/09)

**Gérant** : SCI DUNOYER DUMONT (jusqu'au 01/07/09), SCI DU ROUSSILLON (jusqu'au 10/11/10), SCI LE MAS (jusqu'au 10/11/10), SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 10/11/10), SCI VALMAR (jusqu'au 10/11/10), SCI SAONE (jusqu'au 10/11/10), SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI CHARPIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 25/01/12), SCI LE BOURG (jusqu'au 25/01/12)

**Co-Gérant** : SCI LES BAMBOUS (jusqu'au 14/05/09), SCI LE CARREAU (jusqu'au 26/11/10)

**Représentant permanent de SAMSE au Conseil** : SA BOIS MAURIS ODDOS (jusqu'au 01/07/10)

**Membre du Comité de Direction** : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/2013)

**Membre du Conseil de Surveillance** : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 21/04/09), SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/2013)

**Membre du Conseil de Gestion** : SAS BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 2/04/2013)

**Administrateur** : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SAS CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)

## François Bériot

Vice-Président et  
Directeur Général

51 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-  
Président et Directeur  
Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2014

Expiration :  
31 janvier 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 1 065

## Jean-Jacques Chabanis

56 ans

Adresse professionnelle :  
LA BOITE A OUTILS  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat :  
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2014

Expiration :  
31 janvier 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 1 357

### Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

### Mandats en cours

**Vice-Président du Directoire et Directeur Général** : SA SAMSE

**Membre du Directoire** : SA SAMSE, SA DORAS

**Président** : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD, SAS TARARE MATERIAUX (depuis le 31/03/14)

**Administrateur** : SA CHRISTAUD, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS PLATTARD, SAS ZANON TRANSPORTS

**Membre du Comité de Direction** : SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS BOURG MATERIAUX, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Président Directeur Général** : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)

**Président** : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 02/05/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

**Administrateur** : SA BOIS MAURIS ODDOS (du 05/05/10 au 01/07/2010), SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12)

**Membre du Conseil de Surveillance** : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 21/04/09), SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)

**Membre du Directoire** : SASP GRENOBLE METROPOLE Hockey 38 (jusqu'au 14/12/09)

**Membre du Comité de Direction** : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

### Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Gestion obtenu en 1980, Jean-Jacques Chabanis a exercé toute sa carrière au sein du Groupe SAMSE. Après avoir été responsable d'activité libre service et troisième œuvre puis Directeur de la communication SAMSE, il est actuellement Président de LA BOITE A OUTILS.

### Mandats en cours

**Membre du Directoire** : SA SAMSE

**Président** : SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

**Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Président** : SAS DEDB

**Représentant permanent de DEDB, Président** : SAS DEDB MAGASINS (jusqu'au 31/12/14), SAS DEDB REMIREMONT (depuis le 14/03/14)

**Co-Gérant** : SCI ENTREPOT FROMENT

**Membre du Comité de Direction** : SAS RG BRICOLAGE, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

**Membre du Comité de Surveillance** : SAS DEDB (jusqu'au 14/03/14)

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Président** : SAS MCD (jusqu'au 18/06/09), SAS TS HABITAT (jusqu'au 01/01/12), SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)

**Directeur Général** : SA SAMSE (jusqu'au 31/01/10)

**Directeur Général Délégué** : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)

**Gérant** : SARL COMPTOIR FROMENT (jusqu'au 21/12/12)

**Administrateur** : SA REMAT (jusqu'au 21/04/09), SA TC-HP (jusqu'au 09/05/12)

**Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Président** : SAS BRICOLAGE BOIS DU VERNE (jusqu'au 26/12/12)

**Membre du Comité de Direction** : SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)

## Laurent Chamero

46 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat :  
31 janvier 2010

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2014

Expiration :  
31 janvier 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 120

### Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chamero a débuté sa carrière en tant qu'expert comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010.

### Mandats en cours

**Président** : SAS DUMONT IMMOBILIER (depuis le 17/04/14),

**Membre du Directoire** : SA SAMSE

**Directeur Général** : SAS M+ MATERIAUX

**Gérant** : SARL LCFI, SARL EPPS, SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/2014)

**Administrateur** : SAS M+ MATERIAUX, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14)

**Membre du Comité de Direction** : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14)

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Directeur Général** : SAS FDE (jusqu'au 24/01/2013)

**Administrateur** : SA CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)  
SAS FDE (jusqu'au 24/01/2013)

## Philippe Gérard

55 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat :  
31 janvier 2004

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2014

Expiration :  
31 janvier 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 6 599

### Parcours professionnel

Philippe Gérard a effectué tout son parcours professionnel au sein du Groupe SAMSE : entré en 1980, il devient assistant technico-commercial en 1985, puis chef de dépôt et responsable d'agence en 1994. Après avoir exercé la fonction de Directeur de la Région Savoie, puis en 2003, celle de Directeur de la Région Haute-Savoie, il est actuellement Directeur Commercial.

### Mandats en cours

**Membre du Directoire** : SA SAMSE

**Membre du Comité de Direction** : SAS BOIS MAURIS ODDOS

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

## Christophe Lyonnet

45 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat :  
16 mars 2007

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2014

Expiration :  
31 janvier 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 250

### Parcours professionnel

De formation D.U.T Génie civil (diplômé en 1990), Christophe Lyonnet a intégré le Groupe SAMSE en qualité d'attaché technico-commercial en 1994. Il a ensuite exercé le poste de responsable d'agence, avant d'être nommé Directeur de la Région Savoie en 2004.

### Mandat en cours

**Membre du Directoire** : SA SAMSE

### Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

**Président** : SAS MATERIAUX DES ALPES (du 25/02/10 au 29/11/10)

## Jérôme Thfoin

55 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat :  
2 janvier 2003

Dernier renouvellement :  
31 janvier 2014

Expiration :  
31 janvier 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 250

## Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise Marketing Vente et d'un DESS CAAE, Jérôme Thfoin a réalisé une grande partie de son parcours professionnel dans le domaine automobile, comme cadre Commercial et Marketing de différentes marques du secteur et comme Directeur Général de KIA AUTOMOBILES FRANCE. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 2001, en qualité de Directeur Commercial et Marketing puis a été nommé Directeur Marketing et Innovation en 2012.

## Mandats en cours

**Membre du Directoire** : SA SAMSE

**Administrateur** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, GIE R.E.H., SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)

**Membre du Comité de Direction** : SAS SWEETAIR FRANCE

## Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Président** : SAS SAMSE SOLAIRE (jusqu'au 04/06/12), SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)

**Membre du Comité de Direction** : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)

**Administrateur** : SAS GAMAG (jusqu'au 23/04/13)

## Organisation et fonctionnement

Le Directoire, instance collégiale décisionnaire de la société, assure la direction, l'animation et la gestion de la société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale de SAMSE, définit les orientations opérationnelles et financières, contribue à la mise en œuvre de la stratégie, établie en accord avec les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance et approuvée par lui.

Les mesures soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance sont exposées dans le paragraphe 2.2.2 du Document de Référence.

Le Directoire, en vertu de la loi :

- arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- convoque les Assemblées Générales,
- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale.

Le Directoire s'est réuni huit fois au cours de l'année 2014. Le taux de participation aux réunions a été de 92,86 %.

Lors de chaque séance, le Directoire a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe.

Il a notamment arrêté les comptes annuels et semestriels après audit des Commissaires aux comptes.

Il a procédé à l'examen et à la validation du budget 2015.

Il a mis en place un supplément de participation au titre de l'exercice 2013 et décidé d'abonder la participation.

Il a renouvelé le mandat de son Vice-Président.

Il a fixé le pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe SAMSE que devait atteindre le résultat opérationnel courant dudit Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dans le cadre des objectifs de performance liés à l'attribution gratuite d'actions décidée par le Directoire en date du 19 décembre 2011.

Le Directoire a décidé la mise en œuvre du renforcement à venir du partenariat entre les deux actionnaires de référence de SAMSE, à savoir DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, ainsi que la mise en œuvre du projet d'évolution de la participation de SAMSE dans le capital de DORAS et, par là même, la conclusion du contrat de cession d'actions SC INV (holding de DORAS).

Le Directoire a pris des décisions en matière de rationalisation du périmètre du Groupe, engendrant des opérations de restructurations intervenues au cours du second semestre 2014.

Il a enfin élaboré les résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires.

## 2.2.2 Le Conseil de Surveillance

### Composition

Les statuts de la société disposent que le Conseil de Surveillance peut être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de dix actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de deux ans renouvelables.

Le Conseil de Surveillance est composé de cinq membres, dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale annuelle 2016.

Conformément au principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, Madame Marie-Claude Guicherd a été désignée comme représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter en qualité de membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer un nouveau membre indépendant et afin de veiller au respect de l'équilibre du nombre de femmes et d'hommes en son sein.

### Patrice Joppé Président

80 ans

#### Adresse professionnelle :

SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

#### Premier mandat :

31 janvier 2000

#### Dernier renouvellement :

AG 2014

#### Expiration :

AG 2016

#### Nombre d'actions SAMSE

détenues : 841

### Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est actuellement (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.

Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

### Mandats en cours

**Président du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

**Président Directeur Général :** SA DUMONT INVESTISSEMENT

**Administrateur :** SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD, BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14)

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE, SA DORAS

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

**Administrateur :** SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 26/05/09), REMAT (jusqu'au 10/05/11)

**Membre du Comité de Direction :** SAS LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 13/05/11)

### Paul Bériot Vice-Président

76 ans

#### Adresse professionnelle :

SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

#### Premier mandat :

14 mai 2007

#### Dernier renouvellement :

AG 2014

#### Expiration :

AG 2016

#### Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

### Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, la société LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

### Mandats en cours

**Président du Conseil de Surveillance :** SA DORAS

**Vice-Président du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE, SA DORAS

**Administrateur :** SA DUMONT INVESTISSEMENT, SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/2014)

**Membre du Comité de Direction :** SAS LA BOITE A OUTILS

**Membre du Comité de Surveillance :** SAS MATERIAUX SIMC (depuis le 28/01/2014)

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

## Jean-Yves Jehl de Ménorval

67 ans

Adresse professionnelle :  
SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat :  
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :  
AG 2014

Expiration :  
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 212

### Parcours professionnel

Diplômé EDHEC, option Finances, et d'un troisième cycle Centre des Hautes Etudes de Marketing et Stratégie, Jean-Yves Jehl de Ménorval est ingénieur retraité de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES.

### Mandats en cours

**Membre du Conseil de Surveillance** : SA SAMSE

**Administrateur** : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE DES CADRES, RETRAITE / CAISSE AGIRC du Groupe MALAKOFF-MEDERIC, Centre d'informations sociales et d'actions gérontologiques «LES ARCADES» (Troyes)

**Membre** : Commission des Placements MALAKOFF-MEDERIC

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

## CRH FRANCE DISTRIBUTION

Siège social :  
CRH FRANCE  
88 Rue du Dôme  
92100 Boulogne

Premier mandat :  
30 juin 2011

Dernier renouvellement :  
AG 2014

Expiration :  
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 730 640

### Mandat en cours

**Membre du Conseil de Surveillance** : SA SAMSE

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

## Khaled Bachir - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION

60 ans

Adresse professionnelle :  
CRH FRANCE  
88 Rue du Dôme  
92100 Boulogne

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 0

### Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise de gestion, Khaled Bachir a débuté sa carrière dans un négoce familial de l'Est de la France, dans lequel il a occupé différents postes jusqu'à la fonction de Directeur Commercial. En 1989, il a rejoint le Groupe SAINT GOBAIN en qualité de Directeur Général d'une filiale. Il a ensuite intégré POINT P au sein du même Groupe en 1995 où il a exercé différentes responsabilités, les dernières en date étant Membre du Directoire et du Comité Exécutif et Directeur Général Adjoint du Groupe POINT P. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, il préside le Groupe CRH FRANCE.

### Mandats en cours

**Président** : CRH FRANCE, CRH FRANCE DISTRIBUTION, CRH ILE DE FRANCE DISTRIBUTION, CRH NORMANDIE DISTRIBUTION, CRH TP DISTRIBUTION

**Directeur Général** : SAS SC INV

**Co-Gérant** : LDP HOCHET, ACADEMIE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

**Membre du Conseil de Surveillance** : SA DORAS

**Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance** : SA SAMSE

**Administrateur** : ARPEGIO

### Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

**Membre permanent du Directoire** : GROUPE POINT P

## DUMONT INVESTISSEMENT

Siège social :  
2 rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble

Premier mandat :  
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :  
AG 2014

Expiration :  
AG 2016

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 1 942 521

### Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

### Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

### **Marie-Claude Guicherd** - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

68 ans

Adresse professionnelle :  
383 Rue Paradis  
13008 MARSEILLE

Nombre d'actions SAMSE  
détenues : 792

### Parcours professionnel

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocat, lors de la fusion des deux professions en 1991. Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal.

### Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Vice Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer

Gérante : SCI MARIE-NOELLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE

### Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 27/05/10)

## Organisation et fonctionnement

### Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance est investi en application de la loi et des statuts de pouvoirs spécifiques.

Ainsi, notamment :

- il nomme le Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président,
- il fixe la rémunération des membres du Directoire,
- il peut révoquer les membres du Directoire,

- il autorise les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société (augmentation de capital...),
- il autorise les opérations d'acquisition ou de cession significatives,
- il autorise les conventions réglementées,
- il autorise les cautions, avals et garanties dans les conditions prévues par la loi.

Sont également examinées par le Conseil de Surveillance, les propositions faites à l'Assemblée Générale relatives au dividende, à la composition du Conseil et aux modifications statutaires.

Il arrête son règlement intérieur. Il détermine la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut décider de la création en son sein de Comités spécialisés dont le fonctionnement est décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la société, figurant au chapitre 2.3 du Document de Référence.

Au cours de l'année 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois. Le taux de participation aux réunions a été de 83,9 %.

Lors de chaque séance, le Conseil de Surveillance a procédé à l'analyse des ventes et des résultats du Groupe, présentés par le Directoire.

Il a notamment procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels présentés par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance a été tenu informé de la mise en œuvre des principaux projets de croissance interne et externe pour lesquels il avait précédemment donné son accord et a autorisé le Directoire à procéder à de nouvelles acquisitions.

Le Conseil a ratifié les propositions du Comité des Rémunérations concernant les rémunérations des membres du Directoire et des différents mandataires sociaux du Groupe.

Il a approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.

Il a procédé à la validation des travaux de ses Comités spécialisés.

Le Conseil a renouvelé ses membres du bureau.

Il a décidé de maintenir le mode de répartition des jetons de présence à la suite de la diminution de l'enveloppe globale déterminée par l'Assemblée Générale.

Il a procédé à la revue des pouvoirs des membres du Directoire et décidé de soumettre à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, toutes les

opérations de cessions, acquisitions ou prises de participation dans des sociétés nouvelles, (croissance externe), acquisitions ou cessions immobilières, acquisitions ou cessions de fonds de commerce (y compris les opérations internes de développement) dès lors que l'engagement financier global (immobilier et développement) excèdera 5 M€.

Enfin, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature du protocole d'accord visant la prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION, à l'horizon 2020 ainsi que l'acquisition par SAMSE des 45 % du capital de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, portant la participation de SAMSE à 100 % du capital de SC INV.

### Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 29 juin 2007. Ce règlement intègre la Charte des membres du Conseil de Surveillance préconisée par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Il a été amendé le 30 mars 2010 pour se conformer aux Recommandations AFEP/MEDEF qui préconisent qu'un membre indépendant ne doit pas être membre du Conseil depuis plus de douze ans.

### L'information du Conseil de Surveillance

Tous les membres du Conseil sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun.

Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque membre une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Avant chaque réunion, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

## 2.2.3 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document de Référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société, à l'exception de : Monsieur François Bériot (membre du Directoire), neveu de Monsieur Paul Bériot (membre du Conseil de Surveillance) et de Monsieur Patrice Joppé (Président du Conseil de Surveillance), cousin de Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval (membre du Conseil de Surveillance).

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit la faculté pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres. Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à la date de dépôt du Document de Référence, d'autre arrangement ou accord conclu que celui énoncé précédemment avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

## 2.2.4 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

En 2014, les mandataires sociaux soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont déclaré avoir effectué les opérations suivantes :

Noms	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
<b>Membres du Directoire</b>					
Jean-Jacques Chabanis	20/03/2014	Cession	100	94,50 €	9 450,00 €
Jean-Jacques Chabanis	25/04/2014	Cession	74	93,40 €	6 911,60 €
Jean-Jacques Chabanis	29/04/2014	Cession	209	93,40 €	19 520,60 €
Jean-Jacques Chabanis	02/05/2014	Cession	150	92,00 €	13 800,00 €
Jean-Jacques Chabanis	05/06/2014	Cession	200	91,50 €	18 300,00 €
Jean-Jacques Chabanis	10/06/2014	Cession	27	92,00 €	2 484,00 €
Jean-Jacques Chabanis	11/06/2014	Cession	6	92,00 €	552,00 €
Jean-Jacques Chabanis	12/06/2014	Cession	167	92,00 €	15 364,00 €
Jean-Jacques Chabanis	12/06/2014	Cession	200	92,50 €	18 500,00 €
Jean-Jacques Chabanis	13/06/2014	Cession	100	93,00 €	9 300,00 €
Jean-Jacques Chabanis	03/12/2014	Cession	100	103,90 €	10 390,00 €
Jean-Jacques Chabanis	08/12/2014	Cession	188	104,00 €	19 552,00 €
Jean-Jacques Chabanis	09/12/2014	Cession	12	104,00 €	1 248,00 €
Olivier Malfait	21/05/2014	Donation	440	90,65 €	39 886,00 €
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>					
Dumont Investissement	30/10/2014	Apport-fusion de Redwood Développement	199 192	118,40 €	23 584 332,80 €

## 2.2.5 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sont détaillés au chapitre 3.6 du Document de Référence.

## 2.3 Contrôle interne

### **Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce et vous rend compte de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, des règles arrêtées par celui-ci pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,

ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le Président a élaboré ce rapport en collaboration avec la Direction Administrative et Financière et l'audit interne. Le Comité d'Audit a pris connaissance du rapport en présence des Commissaires aux comptes. Le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport conformément à l'alinéa 7 de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise lesquelles des différentes Recommandations du Code de gouvernement AFEP/MEDEF, auquel le Groupe SAMSE se réfère, ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

## I. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a formalisé en 2007 les principes du gouvernement d'entreprise dans son règlement intérieur.

Ce règlement régit notamment les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance et leurs représentants permanents sont individuellement et collectivement liés par le présent règlement et engagent leur responsabilité individuelle en cas de manquement.

Par ailleurs, la section IV du règlement détaille la Charte du membre du Conseil de Surveillance. Elle stipule notamment qu'en raison de ses missions légales, chaque membre du Conseil de Surveillance, et le cas échéant, son représentant permanent, exerce ses fonctions de bonne foi, avec loyauté, dans le respect des principes de confidentialité et de diligence.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur : [www.groupe-samse.fr](http://www.groupe-samse.fr) rubrique : Finances/Gouvernement d'entreprise.

### Composition du Conseil de Surveillance et représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

La composition du Conseil de Surveillance obéit aux principes suivants :

- l'Assemblée Générale Ordinaire nomme et renouvelle les membres du Conseil de Surveillance tous les deux ans,
- chaque membre doit être propriétaire de dix actions au moins de la société (article 26 des statuts de la société),
- le Conseil peut être composé de trois à dix-huit membres dont un cinquième doit être des membres indépendants.

### Définition des membres indépendants

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

Ainsi, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide,
- ne pas être client professionnel, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des cinq précédents exercices,
- ne pas être un actionnaire important de la société, ni un dirigeant d'une société actionnaire importante de la société.

### Membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Patrice Joppé, Président,  
Monsieur Paul Bériot, Vice-Président,  
Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval,  
La société DUMONT INVESTISSEMENT, représentée par Madame Marie-Claude Guicherd,  
La société CRH FRANCE DISTRIBUTION, représentée par Monsieur Khaled Bachir.

### Bureau du Conseil de Surveillance

Président	Monsieur Patrice Joppé,
Vice-Président	Monsieur Paul Bériot,
Secrétaire	Madame Martine Villarino.

La liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance figure au chapitre 2.2.2 du Document de Référence.

Le Conseil de Surveillance veille à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

### **Recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, non appliquées par la société**

Les Recommandations formulées pour les Sociétés Anonymes à Conseil d'Administration ont été transposées de manière adéquate au fonctionnement de la société à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### • **Les membres indépendants**

Aux termes de l'article 9.2, la part des membres indépendants doit être de la moitié des membres du Conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle et d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionariat de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 a nommé Monsieur Alain Vauray en tant que membre indépendant. Monsieur Alain Vauray est décédé en octobre 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter comme membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer de nouveaux membres indépendants.

Aux termes de l'article 9.4, un membre indépendant ne doit pas être membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans.

Cette Recommandation a été incluse dans la mise à jour des principes de gouvernement d'entreprise.

#### • **La participation des membres du Conseil de Surveillance dans le capital de la société**

L'article 20 des Recommandations impose en principe aux membres du Conseil de Surveillance de posséder un nombre relativement significatif d'actions.

Les statuts de la société SAMSE ont fixé l'obligation de détention à dix actions minimum.

La société se réfère sur ce point à la Loi de Modernisation de l'Economie qui a supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'obligation faite aux membres du Conseil de Surveillance de détenir des actions de la société et qui prévoit que seuls les statuts pourraient imposer une telle obligation.

### Conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

Au cours de l'année 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres du Conseil.

Environ dix jours avant la date de la réunion, les membres du Conseil reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion ainsi qu'une documentation sur les principaux sujets à l'ordre du jour.

La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures 30 minutes avec un taux de participation des membres de 83,9 %. Conformément au règlement intérieur du Conseil, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents Comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés à la décision du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'année 2014, le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

#### Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013, du rapport annuel 2013, des comptes semestriels au 30 juin 2014 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire et soumis à l'Assemblée Générale.

#### Revue d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2015.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

#### Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

#### Gouvernement d'entreprise

Approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du

Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Information sur la situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance.

Information sur la modification de l'article 26.2 des statuts relatif à la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance.

Proposition de modification du montant des jetons de présence.

Renouvellement des membres du bureau.

Revue des pouvoirs des membres du Directoire et décision de soumettre à approbation préalable du Conseil de Surveillance toutes les opérations de cessions, acquisitions ou prises de participation dans des sociétés nouvelles (croissance externe), acquisitions ou cessions immobilières, acquisitions ou cessions de fonds de commerce (y compris les opérations internes de développement) dès lors que l'engagement financier (immobilier et développement) global excèdera 5 M€.

#### Opérations spécifiques

Autorisation des projets d'investissement.

Information sur des opérations de restructuration interne.

Autorisation du protocole d'accord visant la prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020.

Autorisation de l'acquisition par SAMSE des 45 % du capital de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, portant la participation de SAMSE à 100 % du capital de SC INV.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a constitué trois Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations, un Comité d'Audit et un Comité Stratégique et d'Investissement.

Ces Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil de Surveillance, sont présidés par le Président du Conseil de Surveillance, à l'exception du Comité d'Audit présidé par Madame Marie-Claude Guicherd.

Ils sont amenés à préparer certaines réunions du Conseil de Surveillance en examinant des points spécifiques. Un compte-rendu est rapporté au Conseil lui permettant de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

### Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé de cinq membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Paul Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé et Jean-Yves Jehl de Ménorval pour les travaux relatifs aux nominations) a pour mission d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire, de formuler toute proposition en matière de nomination au Conseil de Surveillance pour délibérations et de proposer des membres indépendants pour nomination au Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'année 2014.

### **Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société**

- **Les membres indépendants**

Les Recommandations de l'AFEP/MEDEF préconisent que le Comité des Rémunérations soit composé majoritairement de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer des membres indépendants.

### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit composé de trois membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Patrice Joppé et Hugues Joppé) a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,

- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditrice interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2014, avant la tenue des Conseils de Surveillance, avec un taux d'assiduité de ses membres de 91,7 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2014 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2013,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2013,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2014,
- le suivi des travaux de l'audit interne comprenant notamment pour 2014 l'auto-évaluation du contrôle interne de l'activité négoce SAMSE.

### **Recommandation AFEP/MEDEF relative à la composition du Comité d'Audit, non appliquée par la société**

- **Les membres indépendants**

La Recommandation de l'AFEP/MEDEF préconise que le Comité d'Audit soit composé d'au moins deux tiers de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a nommé, en date du 29 juin 2012, Madame Corinne Heiter, membre indépendant ayant les compétences financières nécessaires, membre du Comité d'Audit. Toutefois, le mandat de Madame Corinne Heiter n'a pas été renouvelé en 2014.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer de nouveaux membres indépendants.

### Le Comité Stratégique et d'Investissement

Le Comité Stratégique et d'Investissement est composé de six membres (Messieurs Paul Bériot, François Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé, Olivier Malfait et Antoine Siboul).

La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique d'un montant supérieur à 5 M€.

Le Comité Stratégique et d'Investissement s'est réuni une fois sur l'année 2014. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %.

### Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi.

## II. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont validés par le Conseil de Surveillance sur propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La rémunération des membres du Directoire se compose :

- 1 - d'une rémunération fixe,
- 2 - d'une rémunération variable, déterminée en fonction des dirigeants selon l'une des deux méthodes suivantes :
  - a) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, éventuellement augmenté de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence. Les taux individuels sont définis par le Comité des Rémunérations et des Nominations.
  - b) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat courant opérationnel consolidé du Groupe et/ou le résultat courant de la région, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés.

En outre, dans l'ordre interne, les opérations suivantes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- évolutions dans la stratégie, en ce qui concerne
  - . les métiers du Groupe (négoce de matériaux et grandes surfaces de bricolage, décoration)
  - . le territoire
  - . l'indépendance
- créations de filiales
- cessions, acquisitions ou prises de participation dans des sociétés nouvelles (croissance externe), acquisitions ou cessions immobilières, acquisitions ou cessions de fonds de commerce (y compris les opérations internes au Groupe) dès lors que l'engagement financier global (immobilier et développement) excèdera 5 M€.

### Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 38 des statuts de la société.

3 - d'un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de fonction et à la prise en charge d'une assurance chômage pour le Président et le Vice-Président du Directoire.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, à l'exception du Président du Directoire au titre de ses mandats au sein de MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS et du Vice-Président du Directoire pour les sociétés CHRISTAUD et PLATTARD SAS.

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas au sein du Groupe SAMSE d'autre rémunération que celle relative aux jetons de présence, à l'exception de Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance.

Les mandataires sociaux ne bénéficient ni de régime de retraite complémentaire, ni d'indemnité de départ.

Le Conseil de Surveillance réuni le 30 juin 2010 a entériné, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, la répartition de la rémunération fixe du Président du Directoire, Monsieur Olivier Malfait et du Vice-Président du Directoire, Monsieur François Bériot, à raison de 50 % entre les sociétés DUMONT INVESTISSEMENT et SAMSE.

De plus, une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

### **Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société**

#### • **Contrat de travail et mandat social**

L'article 1 des Recommandations préconise le non cumul du mandat social et du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux.

Le Groupe SAMSE a formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe.

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux sur une base individuelle est détaillée au chapitre 3.6 du Document de Référence.

## **III. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

### Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

#### Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Directoire, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

#### Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région. Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

#### Le Directoire et le Comité de Direction

Le Directoire assisté du Comité de Direction, lequel réunit l'ensemble des Directions Fonctionnelles du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leurs mises en application.

### La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

La Direction Administrative et Financière a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la direction comptable et la direction du contrôle de gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des directions financières dans certaines filiales.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

### La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de développer le capital humain du Groupe pour accroître la qualité de service envers ses clients en animant les équipes ressources humaines des différentes filiales. Cette organisation permet de capitaliser les forces de chaque filiale dans un contexte décentralisé.

Elle s'assure que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour accompagner son développement.

Elle veille au respect de l'éthique et des règles légales dans la mise en œuvre de solutions de recrutement innovantes valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi...

La Direction des Ressources Humaines valorise la formation au sein du Groupe tout en contrôlant l'adéquation des programmes à la stratégie du Groupe. La performance des collaborateurs reposant sur le savoir être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe, elle met en place des parcours de formation pour accroître les expertises, ainsi que la formation qualifiante par le centre de professionnalisation tant sur les métiers du négoce que sur ceux du bricolage.

Elle poursuit le développement du système d'information ressources humaines pour doter le Groupe d'outils de pilotage et de contrôle performants pour les managers : rémunérations, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), recrutement, reporting, formation. Elle vérifie la fiabilité des informations sociales mises à la disposition des managers en coordination avec les directions des filiales.

Dans le cadre de la relation avec les collaborateurs, elle manage le processus des entretiens annuels et contrôle que ceux-ci soient effectués.

La Direction des Ressources Humaines porte les valeurs d'engagement du Groupe sur différents domaines : handicap, qualité de vie au travail, diversité, égalité professionnelle hommes/femmes, seniors. Elle veille au respect des règles législatives sur ces différents sujets.

Sur ces domaines d'expertise, la Direction des Ressources Humaines assure une fonction support et conseil auprès des filiales et des agences. Elle veille au respect des procédures internes et des règles législatives sur les domaines ressources humaines.

### La Direction Juridique et Sociale

La Direction Juridique et Sociale est chargée par le Groupe de l'identification, de la réduction des risques assurables et de leur couverture financière. Elle prend en charge le suivi des sinistres assurés. De plus, sur ces domaines, elle exerce une fonction support pour les agences du Groupe.

Elle est également en charge de la diffusion et du respect des lois et règlements en matière de sécurité des personnes et des biens et en matière environnementale.

La Direction Juridique et Sociale assure l'application du droit du travail et des conventions collectives au sein du Groupe. Elle a un rôle de conseil auprès des responsables des points de vente.

### La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a pour mission de mettre en œuvre des méthodes et un système d'information en adéquation avec les besoins et les moyens du Groupe. Elle est chargée de maintenir et de développer les applications, de former les utilisateurs, de superviser la cohérence de l'infrastructure et d'assurer l'exploitation des systèmes et des réseaux.

La sécurité des systèmes et des réseaux est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications sensibles bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.

Le contrôle interne est renforcé au sein de cette Direction par un responsable de la sécurité des systèmes d'information qui assure la cohérence de la politique de sécurité et pilote les actions nécessaires en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.

En 2013 des tests d'intrusions internes et externes ont été réalisés permettant de définir un plan d'action sur 2014 pour renforcer la sécurité du système d'information.

Enfin, 2013 a vu la mise en place d'un second site d'hébergement des applications informatiques. Les deux sites peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information.

### Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

### L'audit interne

L'auditrice interne est rattachée au Comité d'Audit et au Président du Directoire.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions de l'auditrice interne sont d'assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère. S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales (Sécurité, Système d'Information), les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente de l'activité négoce en 2009, 2012, 2013 et 2014 et de l'activité bricolage en 2010,
- le pilotage, le suivi et la mise à jour de la cartographie des risques sous la responsabilité des membres du Comité de Direction qui rendent compte au Directoire de l'avancement des plans d'actions.

### Diffusion de l'information

La diffusion de l'information est organisée au sein du Groupe, elle permet d'assurer la diffusion d'une information pertinente et contrôlée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assurer ses responsabilités.

### Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'informations, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Directoire. Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4 du Document de Référence.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente en 2009, 2012, 2013 et 2014 pour le négoce et en 2010 pour le bricolage. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

## Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Depuis 2006, le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, des Directeurs Fonctionnels, des Directeurs de Région et des responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle. Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir trois niveaux de risque : critique, important et faible.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité de Direction font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Directoire et revus par le Comité d'Audit.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4 du Document de Référence.

## Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

## Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis.

Les procédures les plus significatives ont pour objet :

## a) D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables, le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes.

### Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la direction comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs directions financières respectives et révisés par la direction comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

### Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la direction du contrôle de gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant. L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire ou le Comité de Direction.

### Le processus budgétaire

La direction du contrôle de gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur la majorité des régions.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

### b) D'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des lois et des règlements pour prévenir les accidents

Le Groupe SAMSE a développé une politique active en termes de sécurité des personnes et des biens sur ses sites. En effet, les points de vente du Groupe sont soumis à la législation des établissements recevant du public (ERP). Des matériels roulants sont utilisés pour :

- le déchargement des livraisons fournisseurs,
- le stockage des produits,
- le chargement des livraisons clients.

Cette politique est animée par les services sécurité des deux activités du Groupe (négoce et bricolage), coordonnés par la Direction Juridique et Sociale d'une part et par le service moyens matériels d'exploitation d'autre part. Des formations adaptées sont organisées par la Direction des Ressources Humaines.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par l'émission de notes clés d'organisation et par la mise à disposition de la documentation nécessaire visant à assurer :

- la conformité aux réglementations,
- la maîtrise des risques industriels,
- la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
- la formation et l'habilitation du personnel,
- la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance.

Cette politique s'appuie sur la responsabilisation des Directeurs de Région et des responsables des différents points de vente du Groupe.

Elle est accompagnée par des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes à travers des formations spécifiques basées sur :

- la sécurité,
- les accréditations et permis nécessaires à la conduite des matériels industriels,
- la maintenance des matériels.

Un livret santé sécurité, reprenant toutes les règles en vigueur, a été édité et remis à chaque collaborateur contre décharge lors de son embauche. Tous les autres collaborateurs l'ont reçu lors de réunions en agence en présence d'un animateur sécurité.

## Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société SAMSE S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SAMSE S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### *Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière*

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

*Autres informations*

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce.

A Seyssinet et Villeurbanne

Le 27 mars 2015

BBM & Associés,  
représenté par

Eric BACCI & Jean-Philippe BRET

ODICEO,  
représenté par

Sylvain BOCCON-GIBOD

## 3 Rapport de gestion

3.1	Faits marquants de l'exercice 2014	58
3.2	Déroulement de l'exercice	59
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	65
3.4	Gestion des risques	65
3.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	72
3.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	72
3.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	78
3.8	Conventions réglementées	79
3.9	Responsabilité sociétale de l'entreprise	80
3.10	Informations sur le capital	104
3.11	Dépenses non déductibles fiscalement	110
3.12	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	110
3.13	Frais de recherche et de développement	110
3.14	Perspectives 2015	110
3.15	Observations du Comité d'Entreprise	110

## 3.1 Faits marquants de l'exercice 2014

### 3.1.1 Croissance externe

#### Acquisitions

- Mars et Juin 2014 :

M+ MATERIAUX a fait l'acquisition d'un fonds de commerce appartenant à HABITAT DESIGN et de huit fonds de commerce cédés par LASSERE.

- Avril 2014 :

CELESTIN MATERIAUX a acquis 100 % des titres de CO DI PLAST.

- Mai 2014 :

DORAS a procédé au rachat de 100 % du capital social de FAVERET.

- Décembre 2014 :

SAMSE a racheté un fonds de commerce aux ETABLISSEMENTS TRUCHON.

#### Création

- Juin 2014 :

LA BOITE A OUTILS a souscrit au capital de la SCI SAUMUR, à hauteur de 90 %.

### 3.1.3 Accord de rapprochement avec le Groupe CRH

En septembre 2014, un protocole permettant le rapprochement à terme du Groupe SAMSE et du Groupe CRH a été signé. L'accord se traduit par le renforcement du partenariat entre DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE (avec 56,17 % du capital) et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital).

Il prévoit ensuite la faculté pour CRH d'en devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple des capitaux propres.

#### Modifications significatives du périmètre

- Mars 2014 :

LA BOITE A OUTILS a racheté la totalité des titres détenus par MR BRICOLAGE dans le capital de DEDB et dans le capital de quatre SCI, créées dans le cadre du partenariat avec MR BRICOLAGE.

- Mars, Avril, Août, Septembre et Octobre 2014 :

SAMSE a augmenté sa participation dans le capital de GAMAG, la portant de 61,41 % à 100 %, dans le capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS dont la quote-part de capital est passée de 74,90 % à 89,43 % et dans le capital de BOIS MAURIS ODDOS dont elle détient désormais 100 %.

La quote-part de capital détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est passée de 92,83 % à 93,84 %.

### 3.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre de la restructuration interne, deux opérations de fusion-absorption ont été réalisées en décembre 2014 :

- DEDB MAGASINS par LA BOITE A OUTILS,
- GAMAG par SAMSE.

Cette faculté peut être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Cette période de six années permet une transition capitalistique progressive, respectant ainsi la forte culture « familiale et salariale » du Groupe SAMSE, les salariés conservant, aujourd'hui et demain, dans cet esprit, leur rôle d'actionnaire historique.

A la même date, SAMSE et CRH FRANCE ont signé un protocole prévoyant le rachat par SAMSE à CRH FRANCE des 45 % que cette dernière détient dans le capital de SC INV (holding de DORAS).

## 3.2 Déroulement de l'exercice

### 3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2014	2013	% de var.
Chiffre d'affaires	1 195,6	1 164,0	2,7
Résultat opérationnel courant	45,6	50,9	-10,4
Résultat opérationnel	45,0	50,5	-10,8
Résultat financier	4,7	-1,5	-
Charge d'impôt	13,1	17,2	-23,7
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,0	3,0	1,2
Résultat net des sociétés intégrées	39,7	34,7	14,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	35,9	29,7	21,1

#### 1 - Chiffre d'affaires

Dans un environnement difficile, le Groupe affiche une bonne résistance de son activité avec un chiffre d'affaires de 1 195,6 M€, en progression de 2,7 % à périmètre courant et en léger retrait de 1,0 % à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce atteint 963,4 M€, enregistrant une augmentation de 0,8 %. À périmètre comparable (retraitement notamment de l'acquisition de CO DI PLAST en avril 2014 et du rachat de huit agences situées sur la façade Atlantique en juin 2014), l'activité négoce affiche une quasi stabilité (- 0,4 %).

Le chiffre d'affaires de l'activité bricolage s'établit à 232,3 M€, en augmentation de 11,5 % (- 3,8 % à périmètre comparable).

Cette hausse s'explique par l'ouverture d'un nouveau magasin L'ENTREPOT DU BRICOLAGE à Aubenas (Ardèche) en février 2014 et la prise de contrôle exclusif de DEDB (4 magasins précédemment détenus en partenariat avec MR BRICOLAGE) en mars 2014.

#### Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2014	2013	% de var.
Négoce	963,4	955,7	0,8
Bricolage	232,3	208,3	11,5
Total Groupe	1 195,6	1 164,0	2,7

#### 2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se situe à 45,6 M€ en baisse de 10,4 %. Le résultat du bricolage progresse de 11,3 % prouvant à nouveau la pertinence de son concept.

Malgré une bonne maîtrise de la marge commerciale, le résultat du négoce recule de 15,6 %.

Les charges de personnel augmentent de 4,6 % en raison des récentes opérations de croissance externe mais aussi de la volonté de maintenir des équipes performantes dès que la reprise du marché s'amorcera.

Le résultat opérationnel courant intègre une augmentation significative des charges externes qui s'explique notamment par de nombreuses animations commerciales ayant contribué au bon maintien de l'activité.

Il convient enfin de signaler des dépréciations d'écarts d'acquisition à hauteur de 2,1 M€ (contre 1,1 M€ en 2013).

#### 3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 45,0 M€, en baisse de 10,8 %.

#### 4 - Résultat financier

Le résultat financier est positif de 4,7 M€ ; il enregistre notamment un produit financier exceptionnel lié à une cession de titres financiers immobilisés générant une plus-value de 6,5 M€.

#### 5 - Résultat net des sociétés intégrées

Après une charge d'impôt qui ressort à 13,1 M€ (17,2 M€ l'année précédente) et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,0 M€ (identique à l'an dernier), le résultat net ressort à 39,7 M€, soit une progression de 14,2 % par rapport à l'année 2014.

#### 6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 35,9 M€ en forte progression de 21,1 %.

### 3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2014	2013
Dettes financières non courantes	113,5	117,0
Dettes financières courantes	89,8	90,4
Trésorerie active	-57,1	-53,1
Endettement net	146,2	154,3

### 3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

<b>Investissements réalisés par SAMSE</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Investissements opérationnels</b>			
Immobilisations incorporelles	616	1 244	982
Terrains et constructions	3 725	3 187	7 623
Matériels et outillages	1 025	2 441	1 421
Installations et agencements mobiliers	455	892	1 180
Matériels de transport	1 080	3 604	4 717
Matériel de bureau, informatique et mobilier	498	711	440
<b>Total</b>	<b>7 399</b>	<b>12 079</b>	<b>16 363</b>
<b>Investissements financiers</b>			
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	8 260	0	0
SAS BOIS MAURIS ODDOS	2 927	0	0
SAS LA BOITE A OUTILS	768	297	0
SARL SUD APPRO	270	0	0
SAS F.D.E. (GROUPE M +)	-	14 000	3 701
SAS ETS RENE DE VEYLE	-	3 500	0
SAS GAMAG	(1)	20	0
SAS SWEETAIR FRANCE	-	0	294
SAS REMAT	-	0	6
<b>Total</b>	<b>12 225</b>	<b>17 817</b>	<b>4 001</b>
<b>Investissements SAMSE société mère</b>	<b>19 624</b>	<b>29 896</b>	<b>20 364</b>
<b>Investissements réalisés par les filiales (*)</b>			
SAS LA BOITE A OUTILS	9 653	13 161	9 006
SA DORAS	5 634	7 579	9 100
SAS M+ MATERIAUX	3 927	5 775	1 169
SAS RENE DE VEYLE	9 562	545	0
SARL EPPS	1 080	1 178	539
SAS CELESTIN MATERIAUX	711	14	474
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	522	0	0
SAS TC-HP	168	0	0
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	124	105	553
SAS REMAT	121	20	39
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	118	220	0
SAS BOIS MAURIS ODDOS	101	858	117
SAS COMPTOIR FROMENT	76	551	116
SAS BLANC MATERIAUX	69	90	212
SA CHRISTAUD	49	1 860	964
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	23	18	49
SAS DEDB REMIREMONT	17	27	1 176
SAS DEDB	-	3 999	0
SAS DEDB MAGASINS	(1)	3 700	0
SAS GAMAG	(1)	395	373
AUTRES	289	696	616
<b>Investissements filiales</b>	<b>32 244</b>	<b>40 791</b>	<b>24 503</b>

\* Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

(1) Absence de données compte tenu d'une fusion rétroactive comptablement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat  
(Données sociales)

(en millions d'euros)	2014	2013	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	509,2	487,8	4,4
Résultat d'exploitation	17,1	18,9	-9,8
Résultat financier	6,6	7,4	-10,8
Résultat exceptionnel	1,6	-1,6	196,6
Participation	0,8	0,6	31,9
Impôt sur le résultat	7,6	6,1	25,3
Résultat net	16,9	18,0	-5,9

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2014 s'élève à 509,2 M€ contre 487,8 M€ en 2013, ce qui représente une hausse de 4,4 %.

Le résultat d'exploitation est en recul de 9,8 %, à 17,1 M€ en 2014 contre 18,9 M€ en 2013. Les produits d'exploitation se situent à 524,3 M€ et les charges à 507,2 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en baisse par rapport à 2013.

Le résultat exceptionnel qui était négatif de 1,6 M€ en 2013 ressort positif à 1,6 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,8 M€ et un impôt sur les bénéfices de 7,6 M€, le résultat net s'établit à 16,9 M€, en baisse de 5,9 % par rapport au résultat 2013.

#### Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 7 mai 2015 de fixer le dividende à verser à 2,10 € par action soit un dividende total de 7 261 976,40 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende *
2011	2,20 €
2012	2,00 €
2013	2,10 €

\*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

#### Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2014 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)			
Echu	30 jours	45 jours	> 45 jours
-3 544	31 733	18 044	968

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2013 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)			
Echu	30 jours	45 jours	> 45 jours
-1 813	29 476	17 143	854

## 3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2014	2013	% variation	2014	2013	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	206 915	189 389	9,25	6 598	8 356	-21,04
SADORAS	206 346	214 418	-3,76	4 550	6 449	-29,45
SAS MATERIAUX SIMC	136 739	130 563	4,73	2 736	3 318	-17,54
SAS M+ MATERIAUX	129 800	114 133	13,73	626	1 950	-67,90
SAS PLATTARD NEGOCE	76 275	78 252	-2,53	2 140	2 550	-16,08
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	58 904	54 307	8,46	4 506	3 723	21,03
SAS BTP DISTRIBUTION	32 165	31 595	1,80	1 193	1 072	11,29
SAS BOIS MAURIS ODDOS	28 311	26 522	6,75	1 872	1 620	15,56
SACHRISTAUD	21 803	24 078	-9,45	982	1 481	-33,69
SAS ET S ROGER CLEAU	18 987	18 686	1,61	651	772	-15,67
SAS CELESTIN MATERIAUX	18 235	18 779	-2,90	1 077	1 325	-18,72
SAS COMPTOIR FROMENT	14 773	14 371	2,80	1 370	1 365	0,37
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	13 745	14 095	-2,48	1 295	1 520	-14,80
SAS DIDIER	13 428	13 524	-0,71	206	158	30,38
SAS BOURG MATERIAUX	12 904	12 882	0,17	514	397	29,47
SAS RG BRICOLAGE	11 835	11 562	2,36	1 473	1 411	4,39
SAS ZANON TRANSPORTS	10 725	10 836	-1,02	1 039	847	22,67
SAS EDB AUBENAS	10 130			489		
SAS REMAT	7 962	7 598	4,79	197	-51	-486,27
SAS DEGUERRY SAMSE	7 181	6 675	7,58	485	486	-0,21
SAS SWEET AIR FRANCE	6 537	7 795	-16,14	-643	104	NS
SAS BLANC MATERIAUX	5 983	6 416	-6,75	558	669	-16,59
SAS CO DI PLAST*	5 703			-1 307		
SAS CLAUDE MATERIAUX	4 879	5 224	-6,60	265	327	-18,96
SAS MAT APPRO	4 702	4 487	4,79	153	117	30,77
SAS DEDB REMIREMONT	4 601	4 218	9,08	-24	-19	26,32
SAS LIGNIERES	4 112	3 239	26,95	-4	-19	-78,95
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	4 071	4 277	-4,82	181	239	-24,27
SARL LEADER CARRELAGES	3 783	3 338	13,33	240	151	58,94
SARL ISO-NEG	3 601	2 955	21,86	117	-146	-180,14
SA VAUDREY	2 540	2 420	4,96	49	43	13,95
SAS OUTIMAT B.T.P.	2 280	2 521	-9,56	39	170	-77,06
SARL SUD APPRO	1 931	2 428	-20,47	-77	53	-245,28
SAS TARARE MATERIAUX	1 467	1 329	10,38	-115	-150	-23,33
SAS DEDB	489	1 985	-75,37	57	425	-86,59
SAS DEDB MAGASINS	(1)	14 573		(1)	-2 085	
SAS GAMAG	(1)	23 042		(1)	198	

\* Entrée dans le périmètre du Groupe en 2014 - NS Non Significatif

(1) Absence de données compte tenu d'une fusion rétroactive comptablement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2014	2013	% variation	2014	2013	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	6 848	9 145	-25,12	5 591	5 089	9,86
SADORAS	5 899	7 805	-24,42	3 760	4 611	-18,46
SAS MATERIAUX SIMC	2 501	3 054	-18,11	1 780	2 065	-13,80
SAS M+ MATERIAUX	390	1 707	-77,15	153	1 361	-88,76
SAS PLATTARD NEGOCE	2 390	2 837	-15,76	1 595	1 493	6,83
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	4 786	3 923	22,00	3 174	2 643	20,09
SAS BTP DISTRIBUTION	1 152	1 065	8,17	790	932	-15,24
SAS BOIS MAURIS ODDOS	1 911	1 656	15,40	1 206	1 015	18,82
SACHRISTAUD	1 532	2 128	-28,01	1 146	1 550	-26,06
SAS ETS ROGER CLEAU	737	869	-15,19	308	588	-47,62
SAS CELESTIN MATERIAUX	1 064	1 328	-19,88	680	861	-21,02
SAS COMPTOIR FROMENT	1 366	1 358	0,59	836	813	2,83
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 296	1 525	-15,02	792	914	-13,35
SAS DIDIER	199	148	34,46	209	131	59,54
SAS BOURG MATERIAUX	477	363	31,40	265	192	38,02
SAS RG BRICOLAGE	1 482	1 414	4,81	978	937	4,38
SAS ZANON TRANSPORTS	1 066	894	19,24	591	529	11,72
SAS EDB AUBENAS	473			241		
SAS REMAT	339	81	318,52	232	36	544,44
SAS DEGUERRY SAMSE	491	493	-0,41	335	335	0,00
SAS SWEET AIR FRANCE	-668	15		-821	24	-3520,83
SAS BLANC MATERIAUX	528	632	-16,46	331	392	-15,56
SAS CO DI PLAST*	-1 368			-1 376		
SAS CLAUDE MATERIAUX	247	307	-19,54	162	204	-20,59
SAS MAT APPRO	153	120	27,50	98	78	25,64
SAS DEDB REMIREMONT	-55	-54	1,85	-51	-63	-19,05
SAS LIGNIERES	-31	-37	-16,22	-31	-39	-20,51
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	191	249	-23,29	126	155	-18,71
SARL LEADER CARRELAGES	276	178	55,06	228	112	103,57
SARL ISO-NEG	105	-147		103	-157	
SA VAUDREY	52	44	18,18	40	40	0,00
SAS OUTIMAT B.T.P.	38	167	-77,25	25	109	-77,06
SARL SUD APPRO	-75	53		-69	53	-230,19
SAS TARARE MATERIAUX	-130	-168	-22,62	-130	-169	-23,08
SAS DEDB	38	407	-90,66	168	359	-53,20
SAS DEDB MAGASINS	(1)	-2 119		(1)	-2 152	
SAS GAMAG	(1)	-20		(1)	-16	

\* Entrée dans le périmètre du Groupe en 2014

(1) Absence de données compte tenu d'une fusion rétroactive comptablement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre du protocole signé en septembre 2014 entre SAMSE et CRH FRANCE, SAMSE va racheter à CRH FRANCE les 45 % que cette dernière détient dans le capital de SC INV (holding de DORAS).

L'opération, soumise à l'accord de l'Autorité de la Concurrence, a été notifiée à cette dernière en date du 15 janvier 2015.

L'acquisition des titres se réalisera après obtention de la décision de l'Autorité de la Concurrence.

En janvier 2015, la dissolution des ETABLISSEMENTS LIGNIERES est intervenue à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de cette dernière à M+ MATERIAUX.

## 3.4 Gestion des risques

### 3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

#### Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe SAMSE est exposée au risque de non recouvrement de ses créances clients.

Le crédit manager, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des responsables du crédit clients région et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.

La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les responsables crédit clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (INFOLEGALE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale, est assurée en interne et centralisée au service contentieux, situé au siège social et composé de quatre juristes.

Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec un cabinet d'avocats.

La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à

l'exception de DORAS et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a connu une augmentation du nombre d'incidents de règlements et de procédures de recouvrement au cours de l'année 2014. L'impact de l'insolvabilité clients, dans un contexte qui se durcit, reste néanmoins limité. Ainsi, le montant de la provision pour dépréciation des comptes clients affiche une augmentation par rapport à l'année précédente. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

#### Les risques opérationnels

##### Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.

Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences et ses magasins :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial.

Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

#### Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses employés et de ses clients sur les sites, le Groupe SAMSE a mis en place un responsable sécurité, assisté de cinq animateurs sécurité rattachés aux régions pour le négoce, de trois animateurs sécurité assistés d'un animateur sécurité à temps partiel dans chaque magasin de bricolage, d'un animateur sécurité pour la filiale DORAS ainsi que pour la filiale M+ MATERIAUX.

Les règles de sécurité, spécifiques aux plateformes logistiques, sont centralisées par le responsable sécurité de l'activité négoce en liaison avec les référents sécurité des sites.

Les animateurs, recrutés au sein du Groupe pour leur connaissance métier, ont suivi une formation initiale de plusieurs mois complétée par des formations de mise à niveau tous les ans comme les formations Préventeurs d'entreprise de l'INRS et Service de Secours Incendie Assistance aux Personnes (niveau 1).

Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, fiche de suivi de pénibilité par collaborateur, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu. Ils accompagnent et conseillent les chefs d'agence et les Directeurs de Région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels. Ils diffusent un reporting par région à destination du responsable de la sécurité négoce et de la Direction Générale concernant la sûreté, la santé et la sécurité au travail.

Le système a été renforcé par la formation de l'encadrement aux règles de sécurité et par la mise en place de sessions annuelles de retours d'expériences.

Un audit sécurité incendie est réalisé tous les deux ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques. Les animateurs sécurité accompagnent la mise en place des recommandations issues de ces audits.

Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans. Un suivi des recommandations est réalisé avec chaque chef d'établissement.

Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.

Afin d'améliorer la maîtrise des risques liés au transport et à la livraison de matériaux de construction et de former à l'éco-conduite, le Groupe SAMSE a mis en place un deuxième animateur sécurité transport en 2014.

Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

Le Groupe est doté de Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans les établissements de plus de cinquante salariés, qui participent à l'amélioration de la gestion de ces risques.

S'agissant d'un travail de proximité, M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.

#### Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et validés en Directoire et en Conseil de Surveillance.

Il a recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.

La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

#### Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimestriellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année. La note 17.1 «détail des dettes financières» de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition de ses passifs financiers.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 146,2 M€ au 31 décembre 2014 (dont 37,2 M€ d'emprunts soumis à covenants) pour 154,3 M€ l'année précédente.

La note 17.9 «détermination de l'endettement financier net» de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au terme de certains emprunts :

- Endettement global net élargi au crédit-bail/Fonds propres : inférieur à 1.

Au 31 décembre 2014, ce ratio financier est respecté :

- Endettement global net / Fonds propres = 0,36.

Les engagements de rachat de minoritaires ont été débouclés au 31 décembre 2014 comme le précise la note 17.7 «rachat de minoritaires» de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Les risques de marché

##### Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.8 «encours des dettes et des actifs financiers».

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «valorisation des SWAPS».

##### Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie et Amérique du Sud, qui sont payés en dollars.

Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique. Cependant, des options d'achat à terme peuvent être mises en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture de change du franc suisse n'a été adoptée car la majeure partie des clients règle en euros.

##### Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 «risque de crédit, de liquidité et de marché» détaille les montants et la méthode de valorisation.

#### Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 «engagements», établit les engagements par nature et par échéance.

## Les risques juridiques

### Les facteurs de dépendance

Le Groupe SAMSE n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

### Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

## Les risques industriels et environnementaux

Le Groupe SAMSE présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plateformes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur les sites avec l'appui de l'expertise du responsable sécurité de l'activité négoce.

La plateforme logistique de Brézins est certifiée APSAD à la suite de l'installation d'un dispositif de sprinklage d'une partie du site en liaison avec les assureurs du Groupe.

Par ailleurs, les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets. Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

Le Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier inhérent à son activité.

Néanmoins et du fait de certains rachats, le Groupe connaît des situations ponctuelles de pollution (Montauban et Cluses), lesquelles ont été stoppées dans un premier temps pour être ensuite traitées complètement.

Par ailleurs, un PPRT, lié à l'environnement d'une usine classée Seveso, vient d'être émis par la Préfecture du Rhône pour lequel le Groupe étudie toutes les solutions afin de préserver le fonds de commerce de l'agence (St Genis Laval), ses collaborateurs, ses clients et son immobilier.

Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise inséré au chapitre 3.9 du Document de Référence.

Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

## 3.4.2 Assurances et couvertures des risques

### Stratégie de couverture des risques du Groupe

La politique en matière de stratégie de couverture des risques reste centralisée au niveau du Groupe pour la partie SAMSE-LA BOITE A OUTILS (il s'agit des sociétés SAMSE, LA BOITE A OUTILS, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, REMAT, DUMONT INVESTISSEMENT, COMPTOIR FROMENT, M+ MATERIAUX, ENTREPOT

DU BRICOLAGE FROMENT, DEDB, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS et DEDB REMIREMONT) et sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale. M+ MATERIAUX a intégré les programmes du Groupe en matière d'assurance multirisques bâtiments et responsabilité civile.

Au cours de l'exercice 2014, DORAS, le Groupe HENRY, SWEETAIR FRANCE et BTP DISTRIBUTION, ont également poursuivi leur politique de couverture et les contrats en cours.

Le Groupe HENRY a été résilié par son assureur compte tenu de la sinistralité exceptionnelle ces deux dernières années. Le risque est couvert pour 2015 par l'assureur du Groupe (CAMACTE).

La Direction Juridique et Sociale a pour mission de détecter, d'analyser, de couvrir et d'intervenir en amont de tous les risques identifiés. Son expertise a permis la mise en place d'une stratégie de couverture répartie entre prévention, auto-assurance et assurance des risques identifiés.

La stratégie de couverture des risques du Groupe est basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques importants et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

La stratégie de gestion des éventuels sinistres du Groupe SAMSE est basée sur la gestion directe de ceux-ci, en partenariat avec la compagnie d'assurance via des courtiers. Cette politique permet de réagir au mieux dès la gestation d'un éventuel sinistre et donc, soit de le régler immédiatement, soit de le gérer dans l'optimisation active du risque potentiel. Les procédures sont également gérées directement, en partenariat avec les compagnies. Cette politique assure au Groupe sa performance dans les résultats de la gestion des divers sinistres.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

La charge des assurances a baissé, représentant 0,31 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

#### Politique de prévention

La politique de prévention est un élément important de la stratégie de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre au travers de la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins recensés par les responsables sécurité au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail. Ainsi le Groupe a mis en place des formations concernant les gestes et les postures de travail ou le magasinage en sécurité.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, a été distribué en 2014 à l'ensemble des collaborateurs en sus des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée (onze animateurs sécurité à temps complet dans le Groupe, audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec la compagnie d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment). Ces éléments doivent permettre d'éviter autant que possible la survenance d'un nouveau sinistre important et faire baisser le risque accident du travail du Groupe.

#### Politique d'assurance et d'auto-assurance

En 2014, les politiques antérieures ont été reconduites.

Les risques identifiés par la Direction Juridique et Sociale sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue pour la partie SAMSE - LA BOITE A OUTILS.

DORAS, SWEETAIR FRANCE, BTP DISTRIBUTION et le Groupe HENRY restent indépendants dans leur gestion et leur couverture des risques.

Le Groupe utilise l'expertise de cabinets de courtage spécialisés. Cette pratique permet d'obtenir un bon rapport qualité/prix et d'avoir des conseils judicieux.

La politique d'assurance de SAMSE - LA BOITE A OUTILS est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs à la franchise.

Cette politique permet, d'une part de ne pas surcharger le coût d'une police par des sinistres de fréquence de faible montant et d'autre part de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des agences.

DORAS et le Groupe HENRY ont choisi des politiques d'assurance avec de faibles franchises pour la couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation.

#### □ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ, selon le principe de garantie «tous risques sauf», couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

En 2014, tous les sites de LA BOITE A OUTILS, les agences têtes de région SAMSE et la plateforme de Brézins étaient assurés en pertes d'exploitation. Cette assurance a été souscrite pour la première fois en 2007 pour les agences têtes de région négoce, considérant que les petites agences satellites qui leur sont rattachées peuvent facilement être substituées en cas de sinistre (livraisons depuis les autres agences) ce qui n'est pas le cas pour les agences têtes de région.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance dans les limites usuelles.

Un partenariat fructueux est mis en place avec la compagnie, dont l'expertise est sollicitée dès la conception de nouveaux bâtiments permettant ainsi une optimisation des risques et des investissements de prévention.

Un audit de l'ensemble des établissements en matière de protection des personnes et des biens a été commencé en 2008 et réalisé pour la totalité en 2009. Il est désormais reconduit bi-annuellement.

Il permet, sur un ensemble de points concrets, de faire le bilan précis des actions à accomplir. Cet audit est effectué en interne par les animateurs de sécurité.

La couverture maximale par sinistre a été portée à 40 M€ pour la plateforme de Brézins et à 30 M€ pour les autres établissements.

La franchise, de 15 K€ pour les sinistres de fréquence (vols, dégâts des eaux, risques électriques, etc...), rend le Groupe auto-assureur de près de 90 % en nombre d'entre eux.

La franchise est de 75 K€ pour l'incendie et de 5 jours pour la perte d'exploitation.

SAMSE assure la plateforme logistique de Brézins qui représente le risque maximum possible pour le Groupe. Cela représente une aggravation significative des risques par rapport à une agence normale et aux autres sociétés du Groupe.

Aucun sinistre d'importance n'est survenu en 2014. Il faut toutefois noter une recrudescence de cambriolages de nuit dans les agences, obligeant le Groupe à investir dans de meilleures protections passives et à recourir à de la vidéo surveillance. Ces investissements ont permis de mettre en échec plusieurs tentatives. Des investissements complémentaires sont programmés en 2015 et les années suivantes.

#### □ DORAS

Le contrat d'assurance est placé auprès des compagnies ALLIANZ (70 %) et COVEA (30 %), par l'intermédiaire du courtier VERSPIEREN et couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance.

L'ensemble des agences est assuré en pertes d'exploitation. La limitation contractuelle d'indemnité globale est de 30 M€, par sinistre et/ou évènement. La franchise est de 7,5 K€ (sauf vol 10 K€ et les sites inoccupés 25 K€) et de 3 jours ouvrés pour la perte d'exploitation.

Un recensement de la valeur des actifs et des marges brutes générées par l'exploitation de ces actifs est réalisé annuellement.

#### Couverture du risque de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile souscrit comprend deux volets : la responsabilité civile chef d'entreprise et la responsabilité civile produit.

La responsabilité civile chef d'entreprise couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

La responsabilité civile produit est une spécificité du métier du Groupe. Elle couvre les obligations de garanties énoncées dans le Code civil et se rapportant aux activités du Groupe (articles 1792 garantie annale, biennale et décennale du bâtiment. 1641 garantie des vices cachés, 1382 responsabilité civile et 1386 responsabilité des produits défectueux).

#### □ SAMSE - LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX

La couverture maximale est de 6,5 M€ par sinistre. Les principales sous-limites concernent les dommages matériels et immatériels consécutifs et la responsabilité après livraison.

Ces litiges sont gérés d'une manière très intégrée par le Groupe. La Direction Juridique et Sociale prend en charge la gestion des litiges et garde la maîtrise de toutes les procédures éventuellement engagées en partenariat étroit avec la compagnie.

Le montant du risque est déterminé et provisionné suivant des règles Groupe dans les comptes sociaux des différentes entités concernées.

Placée auprès de la mutuelle du bâtiment CAMACTE depuis 2005, via le courtier GRAS SAVOYE, cette police a capitalisé pour faire face à un éventuel sinistre majeur ou sériel et a permis une renégociation du taux en 2008 et 2011. La cotisation est stable depuis.

SAMSE importe pour le Groupe, via sa plateforme de Brézins, de plus en plus de produits (Chine...).

Agissant en qualité d'importateur, SAMSE supporte, pour l'ensemble du Groupe qu'elle approvisionne, la charge de la surprime d'assurance qui est ensuite répercutée à chaque filiale dans le tarif de redistribution.

Pour tenir compte de l'évolution de la législation et du nombre des sites du Groupe soumis aux règles des ICPE, une assurance environnementale sans faute a été souscrite en 2014 pour SAMSE - LA BOITE A OUTILS. Elle est complémentaire à la première ligne de garantie incluse dans la police de base.

#### □ DORAS

Le risque de responsabilité civile (responsabilité civile d'exploitation et décennale produit), fait l'objet d'une couverture d'assurance souscrite auprès de la compagnie L'AUXILIAIRE, via le courtier VERSPIEREN.

La couverture maximale est de 2 287 K€ pour les dommages corporels, de 1 525 K€ pour la responsabilité civile produits et de 1 500 K€ par an pour la faute inexcusable.

#### [Couverture des risques liés au parc automobile et camions](#)

#### □ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Près de 1 800 véhicules (voitures, poids lourds, engins de manutention et remorques) étaient assurés à fin 2014 dans une police flotte unique (ALLIANZ).

SAMSE est propriétaire des nouveaux achats camions pour le compte de ses filiales bricolage et M+ MATERIAUX (location interne). Elle supporte donc le coût d'assurance qui est refacturé en location.

Deux animateurs sécurité sont dédiés aux poids lourds (sécurité, conduite économique...).

#### □ DORAS

Voitures, poids lourds et engins de manutention sont assurés dans une police flotte unique, souscrite auprès de AXA, via le courtier VERSPIEREN.

Cette police est gérée à l'équilibre entre le montant des sinistres et celui des primes.

#### □ M+ MATERIAUX

Le risque est assuré auprès du GAN via un agent, pour les véhicules qui ne sont pas loués à SAMSE.

#### [Couverture du risque clients](#)

Ce risque est très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement insolvables.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du crédit manager. Elle permet de maintenir les impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement assuré auprès d'EULER HERMES, via des courtiers, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Sur l'année 2014, le Groupe a bénéficié d'une amélioration globale de la cotation des entreprises du bâtiment après la baisse connue les années précédentes. Ainsi le taux de réponse conforme s'est également amélioré.

#### [Couverture des autres domaines](#)

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe souscrit aux assurances obligatoires comme celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé.

Le Groupe est également assuré pour ses risques de transport maritime.

Les dirigeants du Groupe SAMSE bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

## 3.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les mandats et fonctions des mandataires sociaux figurent au chapitre 2.2 du Document de Référence.

## 3.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le 19 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de SAMSE a pris connaissance des Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Ces Recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock-options en lien avec la politique d'association au capital et l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunération des dirigeants.

Le Conseil de Surveillance a confirmé qu'il partageait l'esprit de ces Recommandations et que celles-ci s'inscrivaient dans la politique de gouvernance de la société.

Il a néanmoins formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE.

### 3.6.1 Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

#### Rémunération des membres du Directoire

Les principes généraux de la politique de rémunération des membres du Directoire, ainsi que l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux, sont revus par le Comité des Rémunérations et des Nominations et présentés au Conseil de Surveillance.

La rémunération annuelle comporte une partie fixe et une partie variable. Les rémunérations fixes intègrent la rémunération du mandat social à hauteur de 132 320 € pour le Président et 130 820 € pour le Vice-Président du Directoire.

Les rémunérations variables sont déterminées, en fonction des dirigeants, selon l'une des deux méthodes suivantes :

a) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, éventuellement augmenté de la quote-part de résultat des sociétés mises en

équivalence. Les taux individuels sont définis par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

b) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat opérationnel courant consolidé du Groupe et/ou le résultat courant de la région, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés.

Les avantages dont bénéficient les membres du Directoire correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la prise en charge d'une assurance chômage pour le Président et le Vice-Président du Directoire.

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Directoire est présenté au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

## Avantages accordés aux membres du Directoire

### Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

### Indemnités de fin de carrière

Les membres du Directoire bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire, calculée sur la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe des comptes consolidés note 15-3) au titre des indemnités de fin de carrière pour les membres du Directoire, s'élève à 344 782 € et se décompose de la façon suivante :

<b>Olivier Malfait</b> , Président du Directoire	41 968
<b>François Bériot</b> , Vice-Président du Directoire	39 054
<b>Jean-Jacques Chabanis</b> , membre du Directoire	104 232
<b>Laurent Chamero</b> y, membre du Directoire	10 813
<b>Philippe Gérard</b> , membre du Directoire	102 325
<b>Christophe Lyonnet</b> , membre du Directoire	18 091
<b>Jérôme Thfo</b> in, membre du Directoire	28 299

### Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans prévoit pour Messieurs Laurent Chamero

Une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Le contrat de travail de Monsieur Jean-Jacques Chabanis ne mentionne aucune clause de non-concurrence.

### Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Le tableau ci-après présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice au regard du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui *	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Olivier Malfait</b> Président du Directoire	X			X		X	X	
<b>François Bériot</b> Vice-Président du Directoire	X			X		X	X	
<b>Jean-Jacques Chabanis</b> Membre du Directoire	X			X		X		X
<b>Laurent Chamero</b> Membre du Directoire	X			X		X	X	
<b>Philippe Gérard</b> Membre du Directoire	X			X		X	X	
<b>Christophe Lyonnet</b> Membre du Directoire	X			X		X	X	
<b>Jérôme Thfoin</b> Membre du Directoire	X			X		X	X	

\* S'agissant du maintien du contrat de travail, voir le chapitre 3.6.

### Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ce montant a été fixé, jusqu'à nouvelle décision, à 20 000 €. Ce montant global est réparti entre les membres du Conseil de Surveillance selon les règles suivantes :

- une part fixe à hauteur de 50 %, sans condition de présence est versée à chaque membre,
- une part variable déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil de Surveillance est perçue, à concurrence de 50 %.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance salariés sont réduits de moitié par rapport à ceux versés aux membres extérieurs du Conseil de Surveillance. La secrétaire de séance bénéficie de 50 % des jetons de présence accordés au Président.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Le détail des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance figure au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

### 3.6.2 Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Au cours de l'année 2014, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 738 132 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SAMSE par la holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par les sociétés contrôlées par SAMSE au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par les Recommandations AFEP/MEDEF.

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2013	Exercice 2014
<b>Olivier Malfait</b> , Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	361 247	358 937
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	361 247	358 937
<b>François Bériot</b> , Vice-Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	359 391	357 202
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	359 391	357 202
<b>Jean-Jacques Chabanis</b> , membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	242 840	243 085
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	242 840	243 085
<b>Laurent Chameroi</b> , membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	200 000	230 657
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	200 000	230 657
<b>Philippe Gérard</b> , membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	233 162	229 656
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	233 162	229 656
<b>Christophe Lyonnet</b> , membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	112 132	114 005
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	112 132	114 005
<b>Jérôme Thfoin</b> , membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	170 666	167 133
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	170 666	167 133

## Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus (*)	Montants versés (*)	Montants dus (*)	Montants versés (*)
<b>Olivier Malfait, Président du Directoire</b>				
Rémunération fixe	256 651	258 701	258 650	258 650
Rémunération variable annuelle (a)	80 826	75 050	72 918	79 326
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	1 856	1 856	4 057	4 057
Avantages en nature	21 914	21 914	23 312	23 312
Total	361 247	357 521	358 937	365 345
<b>François Bériot, Vice-Président du Directoire</b>				
Rémunération fixe	254 972	257 022	258 148	258 148
Rémunération variable annuelle (a)	80 826	75 050	72 918	80 826
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	1 500	1 500	2 750	2 750
Avantages en nature	22 093	22 093	23 386	23 386
Total	359 391	355 665	357 202	365 110
<b>Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	149 661	149 361	150 825	151 125
Rémunération variable annuelle (b)	89 700	96 588	88 085	64 700
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	3 479	3 479	4 175	4 175
Total	242 840	249 428	243 085	220 000
<b>Laurent Chameroy, membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	127 436	127 436	139 256	139 256
Rémunération variable annuelle (a)	69 800	61 286	88 057	69 800
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	2 764	2 764	3 344	3 344
Total	200 000	191 486	230 657	212 400
<b>Philippe Gérard, membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	148 384	148 384	148 269	148 269
Rémunération variable annuelle (a)	82 279	76 849	76 516	82 279
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	2 499	2 499	4 871	4 871
Total	233 162	227 732	229 656	235 419
<b>Christophe Lyonnet, membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	83 158	83 158	83 383	80 899
Rémunération variable annuelle (b)	26 572	23 398	27 205	26 488
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	2 402	2 402	3 417	3 417
Total	112 132	108 958	114 005	110 804
<b>Jérôme Thfoin, membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	116 458	116 458	117 656	117 656
Rémunération variable annuelle (a)	51 006	47 487	45 613	51 006
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	3 202	3 202	3 864	3 864
Total	170 666	167 147	167 133	172 526

(\*) Le tableau précédent présente les rémunérations brutes dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 et les rémunérations brutes versées au

cours des mêmes exercices, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 3.6.1.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
<b>Patrice Joppé</b> , Président (P)		
Jetons de présence	2 143	2 122
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	33 356	33 307
<b>Paul Bériot</b> , Vice-Président (E)		
Jetons de présence	4 286	3 475
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	3 300	3 221
<b>Corinne Heiter</b> , membre (E)		
Jetons de présence	2 572	319
Autres rémunérations	0	0
<b>CRH FRANCE DISTRIBUTION</b> , membre (E)		
Jetons de présence	4 286	4 244
Autres rémunérations	0	0
<b>DUMONT INVESTISSEMENT (représentée par Marie-Claude Guicherd)</b> membre (E)		
Jetons de présence	4 286	3 859
Autres rémunérations	0	0
<b>Jean-Yves Jehl de Ménorval</b> , membre (E)		
Jetons de présence	4 286	3 859
Autres rémunérations	0	0
<b>Martine Villarino</b> , secrétaire (Se)		
Jetons de présence	2 143	2 122
Autres rémunérations	0	0
E : membre extérieur ; P : Président ; Se : secrétaire.		
Détail de la rubrique "autres rémunérations"	Exercice 2013	Exercice 2014
<b>Patrice Joppé</b>		
Mandat de Président du Conseil d'Administration DUMONT INVESTISSEMENT	30 000	30 000
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	3 356	3 307
<b>Paul Bériot</b>		
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	3 300	3 221

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Sans objet.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Sans objet.

### Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

(Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

### Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

(Tableau 9 nomenclature AMF)

Sans objet.

### Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 3.7.2 du Document de Référence.

### Informations requises dans le cadre des Recommandations AFEP/MEDEF

(Tableau 11 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 3.6.1 du Document de Référence.

## 3.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

### 3.7.1 Options de souscription d'actions

Ainsi qu'il est indiqué ci-avant, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

### 3.7.2 Actions de performance

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, le Groupe SAMSE a mis en place, dans le but de motiver et fidéliser ses salariés, un plan d'attribution d'actions gratuites.

Pour l'exercice 2012, le critère de performance fixé par le Directoire à un taux de marge opérationnelle courante supérieur ou égal à 4,30 % n'a pas été atteint.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale réunie le 17 mai 2011, le Directoire, dans sa séance du 19 décembre 2011 a décidé d'attribuer gratuitement 9 895 actions à certains membres du personnel salarié du Groupe SAMSE.

Les membres du Directoire, en séance du 24 juin 2013, ont alors décidé d'ajuster le plan d'attribution gratuite d'actions et de proroger ledit plan.

L'acquisition définitive des actions, en tout ou partie, dépendait, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, à la fois d'une condition de présence du bénéficiaire au sein du Groupe et de la réalisation d'une condition de performance.

En date du 5 mars 2014, le Directoire a fixé à 4 % le critère de performance permettant l'attribution de 9 165 actions au lieu de 9 895 actions (après déduction de 730 actions du fait du départ de certains collaborateurs). Au titre de l'exercice 2014, cet objectif n'ayant pas été atteint, aucune action ne sera attribuée.

La situation du plan en vigueur est présentée dans le tableau ci-dessous.

### Historique des plans d'actions (au 31 décembre 2014)

Date d'attribution Date du Directoire	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions à l'origine de l'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Droits annulés (1)	Droits restants au 31 décembre 2014
19 décembre 2011	235	9 895	42 mois	24 mois	9 165	0

(1) Droits annulés en raison de la non atteinte de l'objectif

### 3.7.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

### 3.7.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs, objet de négociations annuelles.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

#### Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 21 juin 2012. La prime est calculée par agence, ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon les objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

#### Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968 pour l'UES SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de cinq ans, en date du 26 décembre 2011.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE.

#### Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers deux de ses sociétés non cotées : DUMONT INVESTISSEMENT et LA BOITE A OUTILS. Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 60 % à 40 % du montant des sommes affectées.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2010	998 826 €	2 013 601 €	1 979 244 €	5 210 602 €
2011	1 117 380 €	2 466 889 €	2 352 635 €	6 077 527 €
2012	591 610 €	1 532 165 €	2 338 295 €	5 760 655 €
2013	586 956 €	1 597 524 €	2 454 425 €	6 364 676 €
<b>2014</b>	<b>774 113 €</b>	<b>1 177 657 €</b>	<b>2 141 410 €</b>	<b>6 642 821 €</b>

## 3.8 Conventions réglementées

Les conventions réglementées conclues et/ou poursuivies au cours de l'exercice 2014

sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

## 3.9 Responsabilité sociétale de l'entreprise

Depuis maintenant plusieurs années, le Groupe SAMSE intègre les préoccupations environnementales, sociales et sociétales dans le développement de son activité. Dans ses décisions, le Groupe privilégie la pérennité à long terme, tout en veillant à ses objectifs de croissance et de rentabilité.

La démarche RSE s'est construite pas à pas, de façon pragmatique et transparente.

L'objectif est de faire progresser la démarche pour les années à venir.

### Charte RSE du Groupe SAMSE

#### R pour Respect de l'humain

**Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise** : dialogue, partage et écoute.

**Reconnaître et développer les talents** : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

**Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination** : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, handicapés).

#### S pour Sauvegarde de l'environnement

**Préserver l'environnement dans nos activités** : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

**S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.**

**Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants** : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

#### E pour entreprise Engagée

**Respecter les intérêts de nos clients** : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

**Adopter une démarche d'entreprise citoyenne** : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

**Développer l'engagement sociétal** : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

## Les grands principes de ce rapport

Le Groupe a souhaité utiliser les indicateurs de l'index GRI G 4 Critères Essentiels afin d'étayer le reporting sur les conséquences environnementales et sociales de ses activités.

Ce rapport est publié annuellement.

Les indicateurs retenus sont ceux qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe. Ils reflètent ses impacts substantiels sociaux, économiques et environnementaux.

Dans chaque note méthodologique, les indicateurs exclus sont précisés avec leur justification.

## Emploi, relations sociales et travail décent

Le Groupe accorde une attention particulière à la réussite professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de chaque collaborateur.

Un grand nombre de collaborateurs bénéficie d'une rémunération liée à la performance avec des bonus adaptés aux fonctions exercées. La plupart des collaborateurs sont actionnaires du Groupe.

### La formation

#### [La formation](#) (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non discrimination salariale pour l'accès à la formation.

La performance des collaborateurs repose sur le savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de formation, le Groupe dispose de budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce que sur le management, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH). Les managers peuvent consulter un certain nombre de données : historique des formations suivies par leurs collaborateurs, catalogue des formations à disposition. Les collaborateurs ont accès aux mêmes données.

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir la formation qualifiante (alternance) sur les métiers du négoce et du

bricolage : 71 collaborateurs ont suivi ces programmes de 15 jours à 14 semaines en 2014 (66 collaborateurs en 2013). Le Groupe accueille aussi des jeunes en alternance sur d'autres cursus, le nombre total d'alternants en 2014 est de 172.

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui élabore une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour faire découvrir le Groupe aux nouveaux entrants (96 collaborateurs en 2014) ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un nouveau livret d'accueil a été mis en place et leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions, mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoce, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoce et dans une nouvelle gestion des ventes.

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

#### [Les parcours professionnels](#)

En 2014, du fait de la nouvelle évolution de la législation, la trame des entretiens a été renouvelée. Afin d'améliorer la qualité de ces entretiens, des fiches de postes avec des référentiels de compétences sont réalisées pour que le manager et le collaborateur puissent bien cibler les axes d'amélioration.

Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois.

Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.

## L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonnier de montagne).

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés sur leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant de ce qui se fait actuellement dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés d'été, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale.

## Les mesures prises en faveur de l'emploi

### L'axe du recrutement

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Ainsi, le Groupe a une politique de non discrimination salariale lors de l'embauche, quelles que soient les catégories professionnelles, les modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur :

sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2014, 28 351 candidatures (2013 : 14 378, soit + 97 %) ont été traitées pour 556 postes publiés (239 en 2013) et 1 157 personnes ont été rencontrées sur 10 salons de recrutement.

En 2014, sur le classement des meilleurs sites de recrutement sur mobiles (classement POTENTIAL-PARK), le site de recrutement du Groupe SAMSE se positionne à la 27<sup>ème</sup> place au niveau national.

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un nouveau site «carrières» : [www.groupe-samserecrite.fr](http://www.groupe-samserecrite.fr) des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser l'image de marque employeur et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche.

Les candidats suivent les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

Afin d'optimiser les recrutements et favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi, le Groupe et Pôle Emploi ont consolidé leur collaboration en signant un accord de partenariat en 2011, qui les engage à renforcer leur interactivité. Cet accord a été prolongé en février 2015.

Il s'agit, pour le Groupe, de communiquer sur ses besoins en personnel et pour Pôle Emploi, d'informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités du Groupe afin de mobiliser ses partenaires pour la recherche des candidats. Des salons de l'emploi, dédiés au Groupe SAMSE, ont été organisés en 2013 et 2014, notamment pour l'ouverture de nouveaux points de vente.

### Les actions en faveur de l'emploi des jeunes et des séniors

Conformément à la loi, le Groupe a signé soit des accords, soit des plans d'action intergénérationnels visant à remplir trois objectifs :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,
- assurer la transmission des connaissances.

La volonté est de créer une synergie entre les différentes générations de collaborateurs composant le Groupe, ceux-ci apportant leur savoir-être et leur savoir-faire ; cela constitue une richesse et une force d'innovation.

Les engagements concernent non seulement les jeunes et les seniors mais impliquent les générations intermédiaires auxquelles est confié un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation. Ces accords et plans d'actions sont un outil essentiel pour la gestion des âges dans le Groupe.

### Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Les vidéos-témoignages figurant sur le site de recrutement [www.groupe-samserecrite.fr](http://www.groupe-samserecrite.fr) sont sous-titrés pour les sourds et malentendants. L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet. Au 31 mars 2014, 155 collaborateurs ont une reconnaissance Handicap.

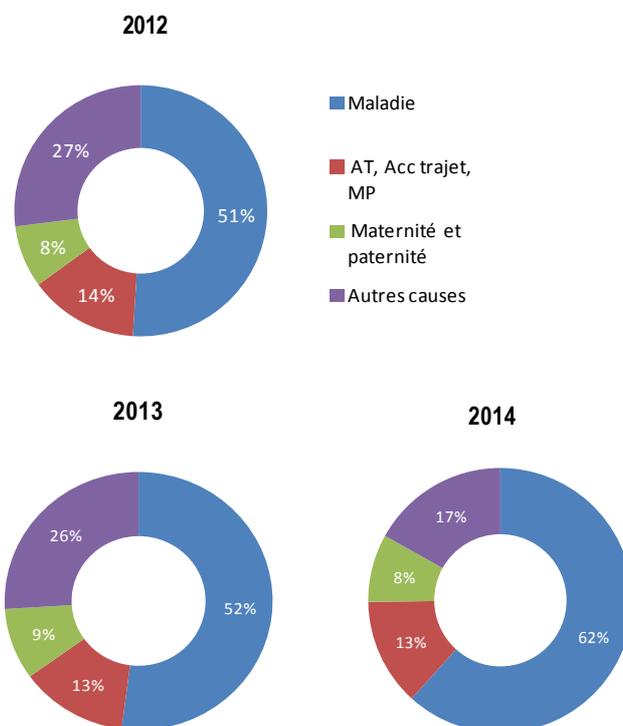
### Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication (LA 8).

## L'absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes. Un changement est intervenu en 2014, dans les rubriques, la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.



Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2014.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires...).

## La santé des collaborateurs

### Leur accompagnement

Depuis 2007, une praticienne «coach et team» œuvre au sein du Groupe pour développer la performance, l'autonomie, la responsabilisation et le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, les différents accompagnements sont adaptés aux besoins et attentes de chacun.

Pour aller plus loin dans la démarche de favorisation de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet et a décidé de mettre en place, un dispositif d'assistance, en 2012 : «Besoin d'en parler» avec une coach interne, ayant un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés.

Ce dispositif confidentiel d'alerte et de conseil permet au collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou un collègue. (LA 7)

L'activité bricolage a lancé une grande démarche nommée «Satisfaction Client» basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès des 1 200 collaborateurs répartis dans les 31 points de vente et les 2 sièges (Grenoble et Brézins).

4 thèmes ont été animés par 200 collaborateurs, réunis en ateliers de réflexion et de production d'idées, dont 2 des thèmes abordés portent sur la santé des collaborateurs au travail :

- travailler mieux chaque jour et se former en permanence,
- surprendre les clients, les connaître et anticiper leurs désirs,
- assurer l'essentiel aux clients et leur faire-savoir,
- faire gagner les équipes et surfer sur les succès (satisfaction des équipes).

Chaque groupe de travail sur site (magasin comme siège) a pu proposer à ses responsables (soulignant le principe émergent et de co-création de la démarche), un certain nombre de projets adaptés au contexte, à la taille et à l'identité du site visant à améliorer la satisfaction client dans chacun des thèmes.

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes sont conduites.

Ci-contre l'«arche» projet reposant sur sa base : la satisfaction des collaborateurs.



Cette démarche se concrétise grâce à certains moyens :

- des formations pour tous les cadres de magasins et des sièges afin de les former au «lâcher-prise» et au soutien à apporter aux groupes de travail et aux projets,
- des formations pour les collaborateurs qui animent les groupes de travail en local,
- un évènement d'entreprise qui permet à l'ensemble des collaborateurs de voter pour les réalisations qui viendront intégrer les codes « Enseignes » de l'entreprise et dupliquées sur l'ensemble du réseau. En 2013 les projets retenus visaient à l'amélioration des retours de marchandises pour les clients, des salles de pause dans les magasins pour les salariés et la création d'un point d'information mobile en magasin. En 2014, trois nouvelles initiatives locales ont été élues pour être mises en place sur l'ensemble des sites en 2015 : un questionnaire clients, un package « été des services » et la météo des collaborateurs. D'autres suivront pour 2016.
- un questionnaire anonyme envoyé annuellement (36 questions) à tous les collaborateurs, pour les interroger autour des quatre grands thèmes de cette démarche, et notamment sur leur propre satisfaction au travail, source d'actions d'améliorations en local et au niveau de l'entreprise.

#### L'amélioration de leurs conditions de travail

Chaque année des initiatives sont prises par les collaborateurs, pour leur bien-être au travail : achat de repose-poignet, mise en place de caisses ergonomiques, aménagement d'espaces détente.

#### L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

Le Groupe continue d'œuvrer sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, grâce à une perspective d'amélioration continue notamment dans la prévention des risques professionnels :

- l'investissement dans la formation sécurité des collaborateurs est prévu. Les caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices sont formés aux règles de sécurité et de prévention et les renouvellements d'habilitations sont effectués régulièrement. Malgré cette politique de prévention, un taux élevé d'accidents du travail demeure sur les activités de magasinage et de transport livraison. Systématiquement, les acteurs de la prévention analysent et réalisent un rapport, en présence d'un membre du CHSCT, pour tout incident et accident afin de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives sur les établissements avec les exploitants.
- un responsable sécurité central ainsi que dix animateurs sécurité sur le terrain viennent en appui des managers pour la prévention et la mise en place d'actions sur les ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs) et ERP.  
Sept animateurs pour l'activité négoce dont les sociétés DORAS et M+ MATERIAUX qui disposent chacune d'un responsable sécurité et trois animateurs pour le bricolage. L'ensemble des documents réglementaires est déployé : document unique-Evaluation des Risques Professionnels (EVRP), plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu et registre de sécurité sur tous les établissements.

Dans les nouveaux établissements appelés à recevoir un public très varié, la prévention est organisée avec la mise en place de plans de circulation pour les collaborateurs, les clients (professionnels et particuliers), les fournisseurs, les transporteurs et livreurs. Les CHSCT, dans les établissements de plus de 50 collaborateurs, appuient cette démarche de prévention.

Régulièrement, les acteurs sécurité du Groupe organisent des exercices d'évacuation et les collaborateurs volontaires sont formés aux risques incendie et au secourisme au travail.

Le poste de moniteur transport sécurité pour l'activité négoce a été créé en 2012. Il compte depuis cette année, deux moniteurs.

Ils ont pour mission d'aider les nouveaux chauffeurs à appréhender les règles de fonctionnement de la conduite, de les sensibiliser à l'approche sécurité pour le transport, le grutage, la livraison et à se familiariser dans la communication avec le client sur le terrain. De plus, ils réalisent des évaluations régulières (audit ou contrôle) des chauffeurs en poste sur rendez-vous ou de manière inopinée.

Le pôle sécurité a conçu le «livret santé sécurité» du Groupe dont le déploiement dans les différentes filiales et régions a débuté en 2013 pour se terminer en 2014. Ce livret santé sécurité est remis à chaque collaborateur. Il présente tous les risques potentiels et toutes les bonnes pratiques à respecter dans les différents métiers du Groupe afin d'éviter tout incident et accident. Ce livret est le référentiel pour tous les collaborateurs du Groupe et renforce la responsabilité des exploitants.

La grande majorité des managers régionaux d'enseignes et d'établissements ont reçu une formation «Manager et Sécurité».

Pour le site de la plateforme logistique de Brézins, l'animateur sécurité, qui est également en charge de la formation interne, dispose des habilitations pour assurer les formations de conduite initiale chariot et nacelle, de recyclage cariste, des gestes et postures, du magasinage en sécurité, de recyclage Sauveteur Secouriste du Travail et de recyclage nacelle.

Il est aussi chargé d'établir, chaque année, un «diagnostic sécurité» du site.

Une part importante du budget formation Groupe est consacrée aux formations sécurité afin que tous les salariés puissent mieux appréhender les risques à leurs postes de travail.

Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) participe régulièrement aux réunions des CHSCT dans le Groupe. Lors de ses visites, la CARSAT donne des préconisations pour aider à optimiser la sécurité et à réduire le nombre d'accidents du travail.

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
-------	-------------	--------	------	------	------	-------------

## EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT

## Volet : Emploi

LA 1	Effectif	Nombre	4 357	4 483	4 729	-
	SAMSE		(1)	1 467	1 542	5%
	DORAS		(1)	698	707	1%
	Turnover du personnel	%	11,95	12,50	10,80	-14%
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.7.4			
LA 3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-dessous			

## Volet : Relations entre employeurs / employés

LA 4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-dessous			
------	---	--	-------------------------------------	--	--	--

## Volet : Santé et sécurité au travail

LA 5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés (CHSCT)		Voir note méthodologique ci-dessous			
LA 6	Taux d'accidents du travail	Nombre				
	<i>Taux de fréquence</i>		(1)	46,75	45,41	-3%
	SAMSE		(2)	(2)	44,17	
	DORAS		(2)	(2)	29,70	
	<i>Taux de gravité</i>	Nombre				
			(1)	2,32	1,89	-19%
			(2)	(2)	2,00	
		(2)	(2)	2,02		
LA 7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		cf texte ci-dessus			
LA 8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		cf texte ci-dessus			

## Volet : Formation et éducation

LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures				
	<i>Ouvrier / Employé</i>		(1)	25 104	40 072	60%
	<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>		(1)	9 361	15 891	70%
	<i>Cadres</i>		(1)	8 085	13 127	62%
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		cf texte ci-dessus			
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	%	(1)	74	78	5%
	SAMSE		(2)	(2)	84	
	DORAS		(2)	(2)	51	

## Volet : Diversité et égalité des chances

LA 12	Répartition des employés, par sexe	Nombre				
	<i>Hommes</i>		3 075	3 174	3 336	5%
	SAMSE		(2)	(2)	1 127	
	DORAS		(2)	(2)	503	
	<i>Femmes</i>		1 282	1 309	1 393	6%
	SAMSE		(2)	(2)	415	
	DORAS		(2)	(2)	204	

GRI 4 Indicateurs		Unités 2012 2013 2014 Δ 2014/2013				
<b>EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT</b>						
LA 12	Répartition hommes/femmes, par tranche d'âge	%				
		<i>De 16 à 24 ans Hommes</i>	(1)	75	69	-8%
		<i>Femmes</i>	(1)	25	31	23%
		SAMSE <i>Hommes</i>	(2)	(2)	81	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	19	
		DORAS <i>Hommes</i>	(2)	(2)	69	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	31	
		<i>De 25 à 34 ans Hommes</i>	(1)	68	68	0%
		<i>Femmes</i>	(1)	32	32	0%
		SAMSE <i>Hommes</i>	(2)	(2)	69	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	31	
		DORAS <i>Hommes</i>	(2)	(2)	69	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	31	
		<i>De 35 à 44 ans Hommes</i>	(1)	70	70	0%
		<i>Femmes</i>	(1)	30	30	0%
		SAMSE <i>Hommes</i>	(2)	(2)	74	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	26	
		DORAS <i>Hommes</i>	(2)	(2)	72	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	28	
		<i>De 45 à 54 ans Hommes</i>	(1)	71	71	0%
		<i>Femmes</i>	(1)	29	29	0%
		SAMSE <i>Hommes</i>	(2)	(2)	73	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	27	
		DORAS <i>Hommes</i>	(2)	(2)	75	0%
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	25	
		<i>De 55 à 64 ans Hommes</i>	(1)	73	70	-3%
		<i>Femmes</i>	(1)	27	30	9%
		SAMSE <i>Hommes</i>	(2)	(2)	75	
		<i>Femmes</i>	(2)	(2)	25	
		DORAS <i>Hommes</i>	(2)	(2)	61	
	<i>Femmes</i>	(2)	(2)	39		
	<i>Plus de 65 ans Hommes</i>	(1)	67	39	-42%	
	<i>Femmes</i>	(1)	33	50	50%	
	SAMSE <i>Hommes</i>	(2)	(2)	0		
	<i>Femmes</i>	(2)	(2)	100		
	DORAS <i>Hommes</i>	(2)	(2)	0		
	<i>Femmes</i>	(2)	(2)	0		

Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes

LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie professionnelle		Voir note méthodologique ci-dessous
-------	--	--	-------------------------------------

Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs

LA 14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Voir note méthodologique ci-dessous
LA 15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Voir note méthodologique ci-dessous

Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi

LA 16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	(2)	(2)	9	
-------	---	--------	-----	-----	---	--

(1) les données ne sont communiquées pour la 1<sup>ère</sup> fois qu'à compter de l'année 2013

(2) les données ne sont communiquées pour la 1<sup>ère</sup> fois qu'à compter de l'année 2014

## Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle non gérée dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2014. La validation a été effectuée par la Direction des Ressources Humaines.

Le périmètre des sociétés du SIRH retenu est le suivant : SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, CELESTIN MATERIAUX, GETELECTRIC CHRISTAUD, COMPTOIR FROMENT, SWEETAIR FRANCE, DORAS, DUMONT INVESTISSEMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, LA BOITE A OUTILS, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, M+ MATERIAUX, OUTIMAT, REMAT, RG BRICOLAGE, ETS LIGNIERES, CLEAU, ISO-NEG, MAT APPRO, DEDB et VAUDREY.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

LA 1 = les données sont issues du bilan consolidé. Les années 2013 et 2014 ne sont pas comparées en termes d'effectif car sur 2013, l'effectif consolidé du Groupe aurait dû être de 4 467 au lieu de 4 483 (retrait des 16 collaborateurs de BOURG MATERIAUX, société non intégrée).

Le taux de turn-over comprend les licenciements, démissions, ruptures conventionnelles, fins de périodes d'essais, départs à la retraite, décès ; le tout est divisé par l'effectif moyen mensuel en CDI.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective respecte la législation française en vigueur.

LA 5 = le pourcentage de l'effectif total représenté au CHSCT n'est pas connu.

LA 6 = les données sont calculées sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le taux de fréquence des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 11= l'indicateur a été pris sur le tableau de suivi négoce de l'UES SAMSE.

LA 12 = les données sont issues du bilan consolidé sauf pour le périmètre de la pyramide des âges qui est celui du SIRH.

LA 13 = le rapport du salaire de base est suivi dans le cadre des accords égalité hommes/femmes. L'écart sur les rémunérations entre les femmes et les hommes a été diminué de 1,2 point entre 2011 et 2014.

LA 14 et LA 15 = aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs, en dehors du volet droits de l'homme ci-après développé.

LA 16 = il s'agit des requêtes déposées en 2014 auprès des Conseils des Prud'hommes.

## Droits de l'homme

Les actions en faveur des droits de l'homme : le rayon d'action et d'engagement du Groupe se limite au territoire français où les droits de l'homme sont respectés.

En 2013, un questionnaire a été adressé aux fournisseurs du Groupe sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour connaître leur positionnement par rapport à ces règles. Leurs retours se font sur la base du volontariat (HR 10).

Les réponses collectées sont répertoriées pour être restituées. Cette première démarche va dans le sens d'un engagement du Groupe en matière de politique d'achat «sociétale». S'agissant de l'activité négoce, 55 % des fournisseurs ont répondu au questionnaire. Pour l'activité bricolage, 64 % des fournisseurs français et européens ont répondu (HR 10)

Pour 2014, les fournisseurs des activités négoce et bricolage qui n'ont pas encore répondu ont été relancés. 38 % de réponses supplémentaires ont été obtenues dans l'activité négoce. Cette clause de respect des règles de l'OIT figurera dans les conditions générales d'achat en 2015 pour l'activité négoce (HR10 et HR 11).

L'objectif de l'activité bricolage est d'obtenir 90 % de retour. Depuis 2014, le contrôle s'effectue dans l'activité bricolage, lors de visites chez les fournisseurs (HR10 et HR 11).

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
<b>DROITS DE L'HOMME</b>						
Volet : Investissement						
HR 1	Nombre et pourcentage d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		Voir note méthodologique ci-dessous			
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés	Heures	(1)	42 550	69 090	62%
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0	0%
Volet : Non-discrimination						
HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective						
HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Travail des enfants						
HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Travail forcé ou obligatoire						
HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatif au travail forcé ou obligatoire		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Pratiques en matière de sécurité						
HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0	0%
Volet : Droit des peuples autochtones						
HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Evaluation						
HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0	0%
Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs						
HR 10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme		cf texte ci-dessus			
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		cf texte ci-dessus			
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme						
HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0	0%

(1) les données ne sont communiquées pour la 1<sup>ère</sup> fois qu'a compter de l'année 2013

## Note méthodologique

Les données portent sur le périmètre du SIRH.

HR 1 = les accords d'investissements substantiels du Groupe ne comportent pas de clause relative aux droits de l'homme car ces accords respectent la

législation française qui est conforme aux droits de l'homme.

HR 2 à HR 4 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

HR 5 et 6 = l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination du travail forcé ou obligatoire ont été exclues. En effet, le Groupe n'étant implanté qu'en France, il respecte les règles du droit du travail qui interdisent le travail des enfants et celui forcé ou obligatoire.

HR 7 à 9 et HR 12 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

## Economie

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
-------	-------------	--------	------	------	------	-------------

### ECONOMIE

#### Volet : Performance économique

EC 1	Rémunérations des salariés	K€	168 786	170 923	178 800	5%
			(1)	61 712	63 743	3%
			(1)	27 443	27 106	-1%
EC 1	Versement à l'état		Voir paragraphe 4.1			
EC 2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	teqCO <sub>2</sub>	37	79	83	5%
			37	79	83	5%
			0	0	0	0%
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Voir note méthodologique ci-dessous			
EC 4	Subventions et aides publiques substantielles reçues	K€	(1)	3 795	5 947	57%
			(1)	1 295	2 026	56%
			(1)	621	949	53%

#### Volet : Présence sur le marché

EC 5	Ratio du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels		Voir note méthodologique ci-dessous			
EC 6	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement		Voir note méthodologique ci-dessous			

#### Volet : Impacts économiques indirects

EC 7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services		Voir note méthodologique ci-dessous			
EC 8	Impacts économiques indirects et substantiels, y compris l'importance de ces impacts		Voir note méthodologique ci-dessous			

#### Volet : Pratiques d'achat

EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		Voir note méthodologique ci-dessous			
------	---	--	-------------------------------------	--	--	--

(1) les données ne sont communiquées pour la 1<sup>ère</sup> fois qu'à compter de l'année 2013

## Note méthodologique

EC 1 = la rémunération des salariés est la rémunération brute.

Les données Groupe 2013 ont été retraitées à la suite de l'application rétrospective des normes IFRS 10 & 11 et sont issues du bilan consolidé.

EC 2 = les implications financières sont exprimées en teqCO<sub>2</sub> et portent sur la compensation carbone.

EC 3 = l'article 83 n'est pas appliqué au sein du Groupe. Il existe une caisse complémentaire retraite.

EC 4 = les subventions substantielles perçues concernent le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi. Les données sont issues du bilan consolidé.

EC 5 = l'indicateur portant sur le ratio du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels n'est pas significatif.

EC 6 = l'embauche locale est privilégiée mais n'est pas quantifiée. Le Groupe participe aux salons locaux de recrutement de « Pôle Emploi ».

EC 7 = le Groupe n'évalue pas le développement et l'impact de ses investissements en matière d'infrastructure et d'appui aux services car son impact est très faible.

EC 8 = aucune étude n'a été menée sur les impacts économiques indirects et substantiels, y compris l'importance de ces impacts car le Groupe n'est pas concerné.

EC 9 = des données pourront être fournies en 2015.

## Environnement

En matière d'environnement, le Groupe mène des actions sur plusieurs plans :

### Au sein de l'entreprise

Depuis que le Groupe connaît ses consommations grâce à la réalisation du Bilan Carbone<sup>®</sup>, le plan d'actions porte, entre autres :

- sur la réduction des consommations par des éco-gestes : animations pour la semaine du développement durable, participation au challenge multi-modal de la région Rhône-Alpes, animations pour la semaine de la mobilité,
- par la prise en compte de la performance énergétique au moment de la construction des sites, respectant des normes plus strictes que la RT 2012,
- par l'installation de toitures photovoltaïques sur les sites en propriété du Groupe (EN 6).

Le Groupe a instauré une gestion de ses déchets. En effet, une vingtaine de contrats ont été signés avec des prestataires locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons... dans l'ensemble des agences.

Un rapport régulier leur est demandé pour suivre au plus près cette démarche.

Le Groupe a également une politique de réduction des déchets.

Dans l'activité bricolage, la distribution de catalogues a été arrêtée depuis plus de 11 ans.

Depuis 6 ans, les sacs plastiques ne sont plus mis gratuitement à disposition des clients mais sont devenus payants pour en limiter l'usage.

Depuis la mise en place de la dématérialisation des factures et d'un paiement généralisé par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en découlant ont nettement diminué.

Systématiquement, une démarche de recyclage de produits est engagée pour les stands de salons et la réutilisation du mobilier.

L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPIL, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES et ECO-MOBILIER (EN 27).

Le Groupe a décidé de prendre en compte les formes de pollution spécifique à son activité qu'il a pu identifier lors de la réalisation du Bilan Carbone<sup>®</sup> et d'agir pour réduire leur impact.

Le fret étant le poste le plus important en termes de CO<sub>2</sub>, les acquisitions de camions neufs aux normes Euro 6 et les chariots électriques sont désormais la règle.

L'optimisation des tournées et la mutualisation des flottes de camions par pôle d'implantation ont été mises en place.

Des actions ont été lancées auprès des collaborateurs, pour proposer des alternatives à leurs déplacements : modes de communication à distance, covoiturage.

L'ensemble de ces actions a pour but de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> (EN 19).

Le Groupe s'est engagé dans le Plan Climat de l'agglomération grenobloise en 2006 et a renouvelé son engagement en 2013 en signant le Plan Air Climat de l'agglomération grenobloise.

Cet engagement montre qu'il se sent concerné par l'adaptation aux conséquences du changement climatique (EN 19).

Le gaz R 22 qui se trouve encore dans les systèmes de climatisation en fonctionnement sera, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, vidangé et remplacé par un autre gaz homologué (EN 19).

Les activités du Groupe ont une incidence sur l'utilisation des sols lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site.

## Auprès de ses fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vmac pour limiter la production de déchets.

Puis, le Groupe a voulu favoriser l'éco-conception des produits conduisant à moins d'emballages et de conditionnement.

Depuis 2012, il s'est associé à trois de ses fournisseurs IMERYS STRUCTURE, WIENERBERGER et TERREAL afin que les palettes consignées soient récupérées pour limiter le nombre de déchets bois (EN 27).

Les services achat travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ce service porte une attention particulière aux labels : CE, NF, FSC® et PEFC™ comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Pour la norme REACH, l'activité bricolage a prévu dans son contrat-cadre avec l'ensemble de ses fournisseurs, que ceux-ci s'engagent à ne leur fournir que des produits dont les composants ont satisfait aux obligations de cette norme.

Elle renforce son engagement pour le tri et le recyclage des emballages avec la mise en place progressive de la consigne de tri sur ses produits. Afin d'inciter les clients au bon geste de tri, une information claire et précise est apposée sur les emballages.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

## Auprès de ses clients

Le Groupe a développé une démarche commune «Construire Positif» qui regroupe 4 offres spécialisées. Voir paragraphe 1.2 du Document de Référence (EN 31).

En 2014, une forte orientation a été prise vers l'accompagnement des communes et des copropriétés dans leurs projets de réhabilitation immobilière via une démarche de réflexion globale et originale.

Ainsi, la démarche a, par exemple, séduit la commune de Villard de Lans qui a validé le projet de réhabilitation énergétique de 2 résidences représentant près de 1 900 logements.

L'activité négoce a déployé une offre de services pour ses artisans : «Primes Rénovation», issues du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Grâce au partenariat avec CAPITAL ENERGY, les artisans peuvent ainsi faire bénéficier à leurs clients, de primes substantielles pour financer leurs travaux de rénovation (isolation, remplacement de fenêtres, changement d'équipements thermiques) (EN 31).

Le Groupe sait aussi créer des partenariats avec ses clients, collectivités publiques pour répondre à leurs besoins propres ou les accompagner dans leurs démarches auprès de leurs administrés.

Les artisans ont été sensibilisés en 2014, lors d'interventions en agences sur l'éco-conditionnalité : leurs clients disposent d'aides fiscales et sur l'obtention de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) (EN 31).

Les clients sont suivis lors de rencontres techniques sur les thèmes de la RT 2012 et de l'étanchéité à l'air. Des newsletters RT 2012, Energies Renouvelables et Etanchéité à l'Air sont envoyées aux clients en compte (EN 31).

Le Groupe organise et participe à des salons tournés vers les professionnels et les particuliers sur ces thématiques. Des centres experts BBC ont été mis en œuvre dans certaines agences.

Dans l'activité bricolage, depuis plusieurs années, 6 magasins proposent sur quelques jours une opération dépôt-vente de produits et matériel d'occasion appelée «Brico-troc». Le déposant reçoit un bon d'achat lors de la remise et l'acheteur acquiert du matériel d'occasion à prix très intéressant. Devant la demande des clients en constante augmentation, cette opération a été pérennisée toute l'année dans 2 magasins. C'est le moyen de donner une seconde, voire une troisième vie à des produits et de limiter les déchets (EN 27).

LA BOITE A OUTILS procède également à l'organisation de la collecte de DEEE, ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe. Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits (EN 27).

### 3 Rapport de gestion

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	Δ 2013/2012	2014
<b>ENVIRONNEMENT</b>						
Volet : Matières						
EN 1	Matière : papier	tonnes	226	213	-6%	
		SAMSE	105	138	32%	
		DORAS	90	85	-5%	
EN 2	Matière : papier recyclé	tonnes	Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Energie						
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	14 324 153	18 266 438	28%	
		SAMSE	6 318 126	7 791 058	23%	
		DORAS	2 682 034	4 591 252	71%	
EN 3	Consommation énergétique : fioul domestique	litre	189 555	181 961	-4%	
		SAMSE	93 631	100 673	8%	
		DORAS	48 001	43 800	-9%	
EN 3	Consommation énergétique : électricité	kWh	22 645 493	26 607 402	-	
		SAMSE	7 695 715	8 881 959	15%	
		DORAS	4 075 380	4 915 625	21%	
EN 4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 5	Intensité énergétique		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 6	Réduction de la consommation énergétique		cf texte ci-dessus			
EN 7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services		Voir note			
Volet : Eau						
EN 8	Volume d'eau prélevé	m <sup>3</sup>	30 210	26 749	-	
		SAMSE	11 272	13 507	-	
		DORAS	3 990	4 627	-	
EN 9	Sources significativement touchées par les prélèvements		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 10	Volume d'eau recyclée et réutilisée	m <sup>3</sup>	Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Biodiversité						
EN 11	Emplacement et superficie de terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité	hectares				
	<i>Argonay</i>		2	2	0%	2
	<i>St Julien en St Alban</i>		3	3	0%	3
	SAMSE		3	3	0%	3
	DORAS		0	0	0%	0
EN 12	Description des impacts substantiels des activités sur la biodiversité de ces aires		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 13	Habitats protégés ou restaurés		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 14	Espèces menacées dans les zones d'activité		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Emissions						
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	teq CO <sub>2</sub>				
	<i>Total</i>		175 947	120 880	-	
	SAMSE		30 763	30 490	-1%	
	DORAS		18 789	17 832	-5%	
	<i>Energie</i>		6 987	7 379	-	
	SAMSE		2 852	2 797	-2%	
	DORAS		1 318	1 538	17%	
	<i>Climatisation</i>		1 463	1 359	-	
	SAMSE		972	936	-4%	
	DORAS		116	120	3%	
	<i>Intrants</i>		4 072	4 785	-	
	SAMSE		1 356	2 502	84%	
	DORAS		1 181	962	-19%	
	<i>Futurs emballages</i>		53	28	-	
	SAMSE		15	0	-100%	
	DORAS		20	17	-15%	
	<i>Fret</i>		121 018	44 363	-	
	SAMSE		16 225	14 204	-12%	
	DORAS		11 094	10 477	-6%	
	<i>Déplacements</i>		35 146	51 324	-	
	SAMSE		5 464	4 721	-14%	
	DORAS		2 777	2 438	-12%	
	<i>Déchets directs</i>		2 864	7 110	-	
	SAMSE		488	879	80%	
	DORAS		779	777	0%	
	<i>Immobilisations</i>		4 345	4 532	-	
	SAMSE		3 391	4 452	31%	
	DORAS		1 502	1 502	0%	
EN 18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 19	réduction des émissions de gaz à effet de serre		cf texte ci-dessus			
EN 20	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 21	Emissions de Nox, Sox, autres émissions atmosphériques		Voir note méthodologique ci-dessous			

### 3 Rapport de gestion

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	Δ 2013/2012	2014
<b>ENVIRONNEMENT</b>						
Volet : Effluents et déchets						
EN 22	Total des rejets d'eau		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes				
	<i>Déchets industriels banaux dont bois</i>		8 627	7 027	-19%	
	SAMSE		2 907	2 501	-14%	
	DORAS		1 872	1 874	0,08%	
	<i>Gravats</i>		1 870	1 364	-27%	
	SAMSE		376	208	-45%	
	DORAS		520	465	-11%	
	<i>Carton</i>		5 079	4 302	-15%	
	SAMSE		85	66	-22%	
	DORAS		66	66	0%	
	<i>Plastique</i>		534	417	-22%	
	SAMSE		70	29	-59%	
	DORAS		18	19	8%	
	<i>Papier</i>		131	9	-93%	
	SAMSE		2	5	133%	
	DORAS		4	5	21%	
	<i>Métal</i>		64	60	-6%	
	SAMSE		7	12	71%	
	DORAS		53	56	6%	
	<i>Déchets verts</i>		9	6	-33%	
	SAMSE		9	6	-33%	
	DORAS		0	0	0%	
EN 23	Destination des déchets par mode de traitement	%				
	<i>Centre d'enfouissement</i>		43	82	92%	
	SAMSE		7	6	-19%	
	DORAS		99	99	0%	
	<i>Incinération</i>		3	0	-100%	
	SAMSE		9	0	-100%	
	DORAS		0	0	0%	
	<i>Recyclés ou valorisés</i>		44	1	-98%	
	SAMSE		34	1	-97%	
	DORAS		1	1	0%	
	<i>Mix français</i>		12	17	45%	
	SAMSE		49	93	88%	
	DORAS		0	0	0%	
EN 24	Nombre de déversements substantiels		0	0	0%	
EN 25	Masse de déchets transportés jugés dangereux		0	0	0%	
EN 26	Identification et statut de protection et de valorisation de la biodiversité des plans d'eau touchés par le ruissellement des eaux		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Produits et services						
EN 27	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		cf texte ci-dessus			
EN 28	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Conformité						
EN 29	Montant des amendes substantielles	K€	0	0	0%	
EN 29	Nombre de sanctions non pécuniaires	Nombre	0	0	0%	
Volet : Transport						
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport de produits	1000 Litres				
	<i>Camions</i>		3 719	3 008	-19%	
	SAMSE		2 343	2 249	-4%	
	DORAS		839	986	18%	
Volet : Généralités						
EN 31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement		cf texte ci-dessus			
Volet : Evaluation environnementale des fournisseurs						
EN 32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux		Voir note méthodologique ci-dessous			
EN 33	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Voir note méthodologique ci-dessous			
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux						
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%	

## Note méthodologique

Le périmètre des indicateurs fournis dans ce volet : SAMSE, DORAS, CLAUDE MATERIAUX, GAMAG, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, ETS HENRY TIMBER, CHRISTAUD, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CELESTIN MATERIAUX, BTP DISTRIBUTION, COMPTOIR FROMENT, LA BOITE A OUTILS, REMAT, CLEAU et OUTIMAT.

Sont exclus : SAMSE garage Châteauevieux, LA BOITE A OUTILS SAV Voglans, M+ MATERIAUX et ETS LIGNIERES.

Les nouveaux sites et nouvelles sociétés qui n'existaient pas au 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'ont pas été retenus.

Les indicateurs issus de l'outil BiC bilan carbone développé par le service informatique du siège SAMSE sont renseignés pour les années 2012 et 2013. La collecte se fait sur N-1.

Le Groupe a exclu les immobilisations des bâtiments car lors de la réhabilitation de sites, l'impact négatif en termes de CO<sub>2</sub> faussait les données et rendait les postes les plus impactants de son activité, au second plan.

Les mesures de prévention de l'air, la réduction et la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ont été exclues car l'activité non industrielle du Groupe a peu d'impact dans ces domaines.

Le Groupe n'a pas de montant de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice).

EN 1 - EN 3 - EN 8 - EN 23 et EN 31 = les indicateurs sont à chiffres d'affaires constants pour permettre une comparaison avec un même périmètre, sans tenir compte des variations en nombre de sites et de l'activité fluctuante.

EN 1 = cet indicateur ne prend en compte que le papier comme matière première car les activités du Groupe ne consomment pas d'autres matières premières.

EN 2 = cet indicateur n'a pas été renseigné car le ratio est trop faible.

EN 3 = les consommations de gaz et de fioul domestique ont été pondérées avec le degré jour unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre et ainsi lisser la consommation de chauffage.

Les consommations électriques ne sont pas comparées car la pondération du DJU n'est plus appliquée en 2013 ; la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage. Cet indicateur n'a pas été ramené à chiffres d'affaires constants.

EN 4 = la consommation énergétique en dehors de l'organisation n'est pas connue car aucune analyse n'a jamais été faite sur ce volet.

EN 5 = l'intensité énergétique n'est pas calculée pour l'instant. Cela devrait se faire dans le cadre de la réalisation de l'audit énergétique.

EN 7 = la fiabilisation des données étant le préalable, les données sur la réduction des besoins énergétiques des produits et services ne sont pas encore calculées. En effet, les données doivent être fiables pour déterminer de manière sûre les réductions des besoins énergétiques. Les travaux sur l'outil BiC bilan carbone et sur l'audit énergétique nous permettront de le fournir.

EN 8 = l'indicateur du volume d'eau consommé est fourni sur une année glissante à chiffres d'affaires constants sans comparaison du fait que les données de l'année précédente n'étaient pas fiabilisées avec la neutralisation, par estimation, de 2 fuites d'eau et qu'il manque 21 % de sites du périmètre retenu.

EN 9 = aucune source d'eau n'est touchée par les prélèvements car le volume de prélèvement est trop faible. Les usages sont limités aux besoins sanitaires, l'arrosage de végétaux extérieurs et le fonctionnement des systèmes de sécurité incendie.

EN 10 = le volume d'eau recyclée et utilisée n'est pas chiffré car ce volume est non significatif bien qu'il y ait des récupérateurs d'eaux pluviales sur les sites neufs.

EN 12 = les sites protégés et en zones riches en biodiversité sont laissés en leur état naturel, ce qui préserve et sauvegarde la biodiversité. Il n'y a pas d'impact négatif sur celle-ci.

EN 13 et EN 14 = ces indicateurs sont sans objet du fait des lieux d'implantation du Groupe.

EN 15 à 17 = la méthode du logiciel bilan carbone® version 7.1.04 est celle utilisée pour la fourniture de cet indicateur. M+ MATERIAUX et ETS LIGNIERES ont été exclues du bilan carbone car des données importantes n'ont pas été fournies.

Seule BTP DISTRIBUTION a fourni le fret direct. La donnée fret interne est peu fiable à ce jour. L'écart de fret entre 2012 et 2013 s'explique par une erreur de saisie de CELESTIN MATERIAUX en 2012.

Le fret est fourni sur la base de fournisseurs sélectionnés représentant 38,6 % des livraisons de l'année 2013 et sans extrapolation sur les 71,4 % restant.

Les sondages salariés et visiteurs sont ceux réalisés en 2013. LA BOITE A OUTILS a instauré une nouvelle règle de collecte des données déplacements des clients.

Par conséquent, d'après toutes les explications données ci-dessus, le total  $\text{teqCO}_2$  et les postes 2012 et 2013 du Groupe ne sont pas comparables. Pour les exclusions spécifiques, se reporter à EN 23 et 30.

EN 18 = la fiabilisation des données étant le préalable, les données sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas encore calculées. En effet, les données doivent être fiables pour déterminer de manière sûre ces deux indicateurs. Les travaux sur l'outil BiC bilan carbone nous permettront de le fournir.

EN 20 et 21 = notre activité ne génère pas d'émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone ni Nox, Sox ou autres émissions atmosphériques substantielles.

EN 22 = les rejets d'eau de chaque site se font en respectant les règles d'urbanisme obligatoires préconisées par les collectivités publiques.

EN 23 = cet indicateur a été renseigné en fonction des informations fournies par les prestataires. Est exclue en sus des exclusions générales : REMAT.

EN 24 et EN 25 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

EN 26 = Il n'y a pas d'identification ni de statut de protection de biodiversité des plans d'eau touchés par le ruissellement des eaux. Les produits répertoriés dangereux sont stockés dans des lieux fermés (locaux à poudre et liants) avec dalle au sol. Les cuves à fioul peuvent être enterrées ou aériennes.

EN 28 = le pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés n'est pas déterminé à ce jour.

EN 29 et EN 34 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

EN 30 = BTP DISTRIBUTION n'a pas de fret aval donc pas de carburant pour les camions, ce sont des prestataires qui procèdent aux livraisons clients. LA BOITE A OUTILS n'a pas fourni cette donnée.

EN 32 et EN 33 = aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation environnementale des fournisseurs.

## Responsabilité du fait des produits

### La sous-traitance

Le Groupe recourt très peu à la sous-traitance. Des prestataires peuvent être amenés à faire appel à celle-ci lors de la construction ou de la réhabilitation des sites.

Le marché de travaux encadre strictement ce recours. Dans le domaine du transport il est fréquent de recourir à la sous-traitance, soit pour la livraison aux clients, soit depuis les plateformes logistiques jusqu'aux sites.

### La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs

Les fournisseurs proposent au fil des années de plus en plus de produits respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique d'un bâtiment.

Cela démontre l'engagement des fournisseurs dans leur responsabilité environnementale.

Une charte « Engagement responsabilité sociétale et environnementale » a été réalisée en 2014 par l'activité bricolage afin de promouvoir la responsabilité sociétale des fournisseurs du Groupe. Cette charte sera envoyée avec les contrats entre les mois d'octobre et décembre 2015.

### Les enjeux sociaux et environnementaux de la politique d'achat du Groupe

#### Les certifications bois

Le Groupe, dont le cœur d'activité est la vente de matériaux de construction pour des professionnels, vend notamment du bois et ses dérivés : plusieurs essences, plusieurs usages. Il a souhaité faire preuve de diligence raisonnée dans son approvisionnement en bois.

Ainsi, il a initié une démarche afin que le bois et ses dérivés vendus par les sites spécialistes et multi-spécialistes soient certifiés PEFC™ ou FSC® ou s'inscrivent dans le cadre de la charte environnementale tenant compte de la RBUE (Règlementation sur le Bois de l'Union Européenne).

En 2005, ETS PIERRE HENRY ET FILS a obtenu les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® (certificat renouvelé annuellement depuis).

En 2011, 12 agences du négoce ont validé les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® et l'année suivante, 85 agences ont été certifiées. Le Groupe a validé, cette année-là, la Charte Environnementale et a obtenu comme performance 3 feuilles d'Erable (performance maximale). Cette charte garantit la diligence raisonnée appliquée sur tous les produits non certifiés.

En 2013, 107 agences ont reçu les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Pour 2014, ces certifications ont été renouvelées à la suite d'un audit de 13 agences, 133 agences sont désormais certifiées chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®.

Concernant la Charte Environnementale, qui est renouvelée tous les 2 ans, le Groupe maintient sa performance de 3 feuilles d'Erable. Une procédure de diligence raisonnée présentée à l'ensemble des sites a été élaborée pour permettre de se conformer à la RBUE. En 2016, cette procédure sera intégrée dans le cadre du contrôle de la Charte Environnementale.

Tous les certificats PEFC™ et FSC® obtenus sont valables pendant 5 ans sous réserve de validation des audits annuels (environ une quinzaine d'agences auditées par an). A ce jour, seules les enseignes SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, BLANC MATERIAUX, GAMAG, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CAREO et ETS PIERRE HENRY ET FILS sont certifiées chaîne de contrôle.

#### Les achats du Groupe

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labelisés, augmentent d'années en années. Ils concernent tous les domaines d'activité. Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres.

Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achat de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés et ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Ils ont arrêté l'importation d'ampoules de type CFL (fluo-compactes) au cours de l'année 2014, seules des ampoules de type LED sont importées. En effet les ventes de cette nouvelle technologie ont pris le pas sur les ampoules fluo-compactes.

Les améliorations techniques font que les produits lumineux solaires sont de plus en plus performants donc les volumes d'achat augmentent.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine. Pour la préservation de l'environnement et de la santé, l'activité bricolage a décidé de rendre la formation obligatoire à tous ses vendeurs afin que l'utilisation de ces produits soit maîtrisée. En 2015, tous les magasins distribuant ces produits disposeront de l'agrément pour les commercialiser.

Le choix des fournisseurs et des gammes de produits se fait dans cette optique de diminution de l'impact environnemental. Les produits bio-contrôlés sont privilégiés.

Une gamme de produits naturels en peinture a été mise en place avec un fournisseur régional.

#### Les démarches satisfaction client (PR 5)

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, une enquête satisfaction client a été lancée en 2012. Depuis 2 ans, 8 615 clients de SAMSE ont été interrogés, des professionnels du BTP et hors BTP ainsi que des particuliers en compte pour établir un bilan annuel sur leur satisfaction. DORAS a réalisé sa première enquête satisfaction client en 2014.

Les résultats du baromètre sont communiqués chaque année afin d'apporter une amélioration constante des services et de l'accueil dans les agences.

A la suite des résultats, 468 plans d'actions ont été lancés. La satisfaction des clients repose, entre autres, sur la capacité à les informer des nouvelles réglementations et techniques.

La prochaine enquête se fera sur 70 agences en 2015.

L'activité bricolage a lancé en 2013, une démarche «satisfaction client» (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) incluant une formation des collaborateurs et profitant à l'ensemble de sa clientèle.

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
<b>RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS</b>						
Volet : Santé et sécurité des consommateurs						
PR 1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évaluées aux fins d'améliorations		Voir note méthodologique ci-dessous			
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et de service	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Etiquetage des produits et services						
PR 3	Pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information requis par les procédures	%	(2)	(2)	100	
PR 4	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits, les services et leur étiquetage	Nombre	0	0	0	0%
PR 5	Pratiques relatives à la satisfaction clients et notamment résultats des enquêtes de satisfaction clients		cf texte ci-dessus			
Volet : Communication marketing						
PR 6	Ventes de produits interdits ou controversés	Nombre	0	0	0	0%
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Vie privée des clients						
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Conformité						
PR 9	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	Euros	0	0	0	0%

(2) les données ne sont communiquées pour la 1<sup>ère</sup> fois qu'à compter de l'année 2014

## Note méthodologique

PR 1 = le pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évaluées aux fins d'amélioration doit être fourni par les fabricants. C'est pourquoi, cet indicateur n'est pas traité car il est impossible de faire ce type d'étude dans le cadre des activités du Groupe.

PR 2 = le Groupe n'a pas eu connaissance de problème de non respect des réglementations en matière de produits. Les données SAMSE et DORAS

ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

PR 3 = l'étiquetage environnemental des produits que les fabricants intègrent permet aux consommateurs d'avoir des informations détaillées sur les produits et les services. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

PR 4 - 6 à 9 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

## Société

### L'impact territorial, économique, social et sur les populations riveraines et locales

#### L'impact territorial, économique et social

Le Groupe favorise l'emploi et le développement local, sur ses territoires d'implantation, en participant de manière très active aux salons régionaux de recrutement et par sa communication sur les réseaux sociaux.

Par les impôts locaux et taxes d'apprentissage versés, il soutient les collectivités locales et les établissements d'enseignement de ses territoires d'implantation.

Lors de ses nouvelles implantations ou réaménagements de sites, le Groupe privilégie les artisans et les professionnels locaux pour collaborer.

Cela permet de contribuer à maintenir l'activité dans le tissu local.

Il a également pour stratégie la reprise de sociétés ou de sites pour se développer. Cette stratégie a un impact territorial car en privilégiant les reprises dans ses zones géographiques d'implantation, le Groupe maintient l'emploi. Ainsi, il aide à minima l'économie locale à subsister, voire à prendre son essor.

Toutes publicités, partenariats, participations à des salons ou organisations de salons sont pensés territoire et économie locale.

#### L'impact sur les populations riveraines et locales

Le Groupe réalise différentes actions : participation matérielle, financière ou autres, sur son territoire d'implantation dans des domaines variés qui touchent autant le monde associatif local, que des initiatives locales ou en participant à des actions auprès de riverains.

## Le mécénat

Le Groupe, depuis plus de 5 ans, a institutionnalisé le mécénat. Chaque année, un budget est consacré au soutien de projets :

- qui le touchent humainement comme la fourniture de matériaux pour la construction de la 9<sup>ème</sup> MAISON DES PARENTS DE RONALD Mc DONALD,
- qui ont un sens par rapport à son histoire : parrainage de la construction de nouveaux refuges de haute-montagne (refuge du Goûter et de l'Aigle) en apportant son soutien financier mais aussi en fournissant des matériaux,
- qui correspondent à son vécu d'entreprise : participation versée au centre culturel grenoblois MC2, lieu de culture du territoire de création de la société SAMSE.

Il peut soutenir sur plusieurs années un projet comme la Biennale de l'habitat durable de Grenoble ou avoir des « coups de cœur » comme GLISSE EN CŒUR, l'événement caritatif n°1 de la montagne française ; les fonds versés à l'association « OBJECTIF VAINCRE L'AUTISME » ont été récoltés grâce à des participations dont celles d'une équipe de collaborateurs SAMSE.

Le Groupe est membre du Club NEGOBOIS qui regroupe des industriels et négociants du secteur du bâtiment et soutient des actions solidaires à travers le « Fonds d'Action NEGOBOIS ».

Partenaire historique de SOS VILLAGES D'ENFANTS depuis 2001, le club NEGOBOIS met toute son expertise et son réseau de professionnels à la disposition du fonds d'action pour le faire bénéficier de dons en nature, de mécénat financier et de compétences.

Les projets soutenus sont en lien avec son cœur de métier : la construction et la rénovation.

## Les partenariats

### Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce, étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la RT 2012, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques.

Depuis 2 ans, le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients. En 2012, l'axe avait été donné sur des formations de thermographie et d'étanchéité à l'air.

Courant 2013 il a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) un nouveau module de formation «Construire et Rénover Positif». Ce module d'une journée, réservé aux collaborateurs, a pour objectif de faire connaître les évolutions pratiques, techniques et organisationnelles liées aux modifications (réglementaires et fiscales) en construction neuve comme en rénovation.

Un plan de formation a été bâti en collaboration avec des organismes de formation partenaires du Groupe pour sensibiliser les artisans à l'éco-conditionnalité et à l'obtention de la mention RGE. Ils sont accompagnés pour des études thermiques en neuf par SYNERGISUD, leur partenaire. D'autres partenariats ont été conclus pour les tests d'étanchéité à l'air et pour des attestations RT 2012 : UBAT et CETII.

### Dans le sponsoring

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de son territoire d'implantation.

Ces équipes sont de différentes disciplines : hockey sur glace, football, rugby, hand-ball et basket-ball.

Le Groupe est parrain d'événements sportifs de renommée nationale comme la course de ski-alpinisme PIERRA MENTA et des événements sportifs locaux comme la course pédestre EKIDEN à Grenoble.

Le sponsoring se double parfois d'un profil solidaire ou humanitaire en soutenant des associations locales comme le « CROSS DES ENFANTS MALADES », dont les dons récoltés grâce aux inscriptions, bénéficient à l'amélioration des conditions d'hospitalisation des enfants du CHU de Grenoble.

### Auprès d'associations locales

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire. Il est donc difficile de connaître le nombre d'associations qu'il a soutenu. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

Pour exemple, un partenariat existe avec l'Etablissement Français du Sang, depuis plus de 11 ans, qui permet d'organiser 2 fois par an la collecte de sang au siège grenoblois de SAMSE.

### Pour les conseils et soutiens

En 2014, SAMSE a souhaité soutenir « PRIORITERRE », Organisation Non Gouvernementale haute-savojarde dont l'objectif est d'aider chacun à réduire son empreinte écologique et préserver les ressources naturelles de la planète.

Elle est le premier Espace Info Energie certifié de France. Elle organise, entre autres, des Journées Portes découvertes où les participants peuvent rencontrer des professionnels du bâtiment, pour échanger autour des techniques employées et bénéficier des retours d'expérience à appliquer à leur propre projet.

C'est dans ce cadre que le partenariat s'est naturellement imposé, par l'expertise du Groupe en matière de rénovation.

SAMSE est également une des entreprises à l'initiative du RESEAU A3, le Réseau d'Aide Aux Artisans. Cette association fondée en février 2014, a été lancée par des amis entrepreneurs sur Grenoble, souhaitant venir en aide à de jeunes artisans du BTP qui constituent leur propre entreprise. L'objectif est de les aider afin qu'ils se concentrent sur le cœur de leur activité, en leur offrant le matériel et les compétences indispensables au développement de leur entreprise.

GRI 4	Indicateurs	Unités	2012	2013	2014	Δ 2014/2013
-------	-------------	--------	------	------	------	-------------

## SOCIETE

## Volet : Communautés locales

SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Voir note méthodologique ci-dessous			
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Voir note méthodologique ci-dessous			

## Volet : Lutte contre la corruption

SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Voir note méthodologique ci-dessous			
	Nombre des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Voir note méthodologique ci-dessous			
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Voir note méthodologique ci-dessous			
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Voir note méthodologique ci-dessous			

## Volet : Politiques publiques

SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Voir note méthodologique ci-dessous			
------	---	--	-------------------------------------	--	--	--

## Volet : Comportement anti-concurrentiel

SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0	0%
------	--	--------	---	---	---	----

## Volet : Conformité

SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations	K€	0	0	0	0%
SO 8	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0	0%

## Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société

SO 9	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Voir note méthodologique ci-dessous			
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Voir note méthodologique ci-dessous			

## Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société

SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0	0%
-------	--	--------	---	---	---	----

## Note méthodologique

Le périmètre des indicateurs fournis dans ce volet : SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, BTP DISTRIBUTION, CLEAU, CELESTIN MATERIAUX, CO DI PLAST, CHRISTAUD, COMPTOIR FROMENT, DORAS, DUMONT INVESTISSEMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, GETELECTRIC, LA BOITE A OUTILS, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, M+ MATERIAUX, OUTIMAT, REMAT, ETS LIGNIERES, CLAUDE MATERIAUX, SWEETAIR FRANCE, ISO-NEG, DEDB et VAUDREY.

SO 1 et SO 2 = aucune étude n'a été réalisée concernant les sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des

évaluations des impacts et des programmes de développement.

SO 3 à SO 5 = les activités du Groupe se situent uniquement sur le territoire français ; elles ne sont pas soumises à corruption.

SO 6 = le Groupe n'a aucun lien avec les politiques publiques.

SO 7 - 8 et SO 11 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas spécifiées car elles sont identiques à celles du Groupe.

SO 9 et SO 10 = aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation des impacts des fournisseurs sur la société.



## RAPPORT DE VERIFICATION

A la demande de SAMSE, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en vertu du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur la gestion de la société comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n°3-1086 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R. 225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

### NATURE ET PORTÉE DE LA VERIFICATION

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2014 de la société avec la liste prévue à l'article R. 225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R. 225-105.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et identifier les irrégularités.

### DILIGENCES

SGS ICS a conduit sa mission auprès de la société basée à Grenoble, sur 4 sites\*.

SGS ICS a conduit sa mission entre le 24 février et le 26 mars 2015 - prestations réalisées et réparties au total sur 12 jours - en menant des entretiens auprès des Présidents de la Boîte à Outils et de Doras, du Directeur Administratif et Financier de M+ Matériaux, du Directeur des Achats de SAMSE, du Responsable Sécurité du Groupe, du Responsable Marketing de SAMSE, du Responsable des achats de la Boîte à Outils, de la Directrice des Ressources Humaines, de l'Auditrice interne et de la Responsable du reporting.

- SGS ICS a revu la fiabilité des procédures de collecte et de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations.
- Pour les données chiffrées, nous avons procédé à une vérification des formules de calcul et rapprochement des données avec les pièces justificatives sur 20 indicateurs sélectionnés au regard de leur pertinence (conformité à la loi et prise en compte du secteur d'activité), leur fiabilité, leur neutralité et leur exhaustivité.
  - Volet social (Taux de couverture de 94% à 100% de l'effectif) : Effectif - Nombre d'heures de formation - Formation (qualitatif) - Bien être au travail - Conditions de santé et de sécurité au travail - Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés - Bilan des accords collectifs.
  - Volet environnemental (Taux de couverture de 71% à 82% de l'effectif) : Consommation d'électricité - Consommation de gaz - Consommation de fioul - Consommation d'eau - Emissions de CO<sub>2</sub> - DIB - DIS - Politique de diminution des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie - Performance énergétique.

- Volet sociétal (Taux de couverture : 96% de l'effectif) : Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional - Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations - Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux - Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

- Trois vérificateurs ont été affectés à cette mission de vérification, dont l'un assumant également le rôle de vérificateur principal.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnages et les tailles d'échantillons que nous avons retenues nous permettent de formuler une conclusion d'assurance raisonnable.

#### **DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE COMPETENCE**

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS ICS est la filiale française détenue à 100% par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis ont été élaborés en toute indépendance et impartialité vis-à-vis de Publicis Groupe et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

#### **ATTESTATION ET AVIS MOTIVE**

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable de SAMSE, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- Nous attestons que les informations mentionnées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le document de référence 2014 de SAMSE sont conformes à la liste prévue à l'article R. 225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.

- Nous déclarons ne pas avoir relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le document de référence 2014.

#### **OBSERVATIONS**

Les données carbone devront faire l'objet d'une révision de leur procédure de collecte et de leur traçabilité afin d'en améliorer la cohésion sur l'ensemble du périmètre.

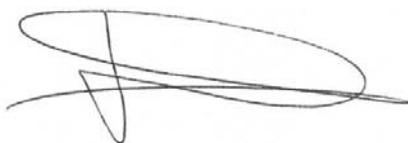
Fait à Arcueil, le 27 mars 2015.

#### **SGS ICS France**

29 avenue Aristide Briand  
F- 94111 ARCUEIL Cedex  
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 88 56  
Fax + 33 (0) 1 41 24 71 29

[www.sgs.com](http://www.sgs.com)

Le Directeur Technique d'Inspection,  
Stéphane LANGLOIS



ACCREDITATION  
N°3-1086  
PORTEE  
DISPONIBLE SUR  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## 3.10 Informations sur le capital

### 3.10.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2014 est de 6 326 683.

### 3.10.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2014, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de

### 3.10.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document de Référence.

### 3.10.4 Evolution du capital sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions Emises	Nombre d'actions Total	Augmentation de capital	Capital après opération
31.12.2009	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	53 741	3 442 087	53 741 €	3 442 087 €
25.08.2010	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	15 997	3 458 084	15 997 €	3 458 084 €

### 3.10.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 014				2013		2012	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
<u>Nominatifs :</u>								
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,83	50,41	55,93	50,41	55,86
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,10	21,13	23,45	21,13	23,43
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,78	5,28	5,86	5,28	5,86
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	2,87	3,19	2,87	3,18
- DIVERS	124 062	3,59	247 418	3,90	3,91	4,15	4,02	4,15
<b>Sous-total</b>	<b>2 979 948</b>	<b>86,17</b>	<b>5 859 290</b>	<b>92,61</b>	<b>83,60</b>	<b>92,58</b>	<b>83,71</b>	<b>92,48</b>
<u>Porteurs :</u>								
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	4,28	2,37	4,28	2,37
- FCP STOCK PICKING FRANCE	62 150	1,80	62 150	0,98	1,76	0,98	1,87	1,04
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0,16	0,09	0,16	0,09
- AUTO-DETENTION	10 743	0,31	0	0,00	3,02	0,00	2,72	0,00
- DIVERS	257 243	7,44	257 243	4,07	7,18	3,98	7,26	4,02
<b>Sous-total</b>	<b>478 136</b>	<b>13,83</b>	<b>467 393</b>	<b>7,39</b>	<b>16,40</b>	<b>7,42</b>	<b>16,29</b>	<b>7,52</b>
<b>Total</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>6 326 683</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

### 3.10.6 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2014

	2 014					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
<b>Nominatifs :</b>						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,73	3 785 142	59,83
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,06	1 461 280	23,10
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,77	365 450	5,78
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0	0,00
- DIVERS	124 062	3,59	247 418	3,90	247 418	3,90
<b>Sous-total</b>	<b>2 979 948</b>	<b>86,17</b>	<b>5 859 290</b>	<b>92,46</b>	<b>5 859 290</b>	<b>92,61</b>
<b>Porteurs :</b>						
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	148 000	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	62 150	1,80	62 150	0,98	62 150	0,98
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0	0,00
- AUTO-DETENTION	10 743	0,31	10 743	0,17	0	0,00
- DIVERS	257 243	7,44	257 243	4,05	257 243	4,07
<b>Sous-total</b>	<b>478 136</b>	<b>13,83</b>	<b>478 136</b>	<b>7,54</b>	<b>467 393</b>	<b>7,39</b>
<b>Total</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>6 337 426</b>	<b>100,00</b>	<b>6 326 683</b>	<b>100,00</b>

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2014 a permis de recenser 731 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 326 683.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

- |   |                              |  |                             |
|---|------------------------------|--|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Salariés (présents et sortis) + FCPE | 806 468 actions soit 42,83 % | <input type="checkbox"/> Famille Doras     | 100 057 actions soit 5,31 % |
| <input type="checkbox"/> Famille Henry                        | 377 739 actions soit 20,06 % | <input type="checkbox"/> Divers            | 86 385 actions soit 4,59 %  |
| <input type="checkbox"/> Famille Joppé                        | 364 371 actions soit 19,35 % | <input type="checkbox"/> Ets René de Veyle | 42 347 actions soit 2,26 %  |
| <input type="checkbox"/> Famille Bériot                       | 105 439 actions soit 5,60 %  |  |                             |

Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes de Direction, d'Administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une personne non actionnaire majoritaire,
- la règle au sein de la société est de nommer un membre indépendant au Conseil de Surveillance et au sein des Comités spécialisés,
- les fonctions de Direction et d'Administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

## Déclarations de franchissement de seuil

■ Par courrier reçu le 13 octobre 2014, complété notamment par un courrier reçu le 15 octobre 2014, l'Autorité des Marchés Financiers a été destinataire des déclarations de seuils suivantes, intervenues le 3 octobre 2014, à titre de régularisation :

- CRH FRANCE DISTRIBUTION (CRH) a déclaré avoir franchi en hausse, de concert avec DUMONT INVESTISSEMENT (DI), les seuils de 25 %, 30 %, 1/3, 50 % et 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE,

- DUMONT INVESTISSEMENT a déclaré avoir franchi en hausse, de concert avec CRH FRANCE DISTRIBUTION, le seuil de 2/3 du capital et des droits de vote de SAMSE et détenir de concert, 2 473 969 actions SAMSE représentant 4 947 438 droits de vote, soit 71,54 % du capital et 78,07 % des droits de vote de SAMSE, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
DUMONT INVESTISSEMENT	1 743 329	50,41	3 486 158	55,01
CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,06
<b>Total concert</b>	<b>2 473 969</b>	<b>71,54</b>	<b>4 947 438</b>	<b>78,07</b>

Ces franchissements de seuil résultent de l'entrée en vigueur d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre DI et CRH.

■ Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée, à titre de régularisation :

« le Groupe CRH déclare :  
les franchissements de seuils ne résultent pas d'acquisition de titres mais de l'entrée en vigueur d'un pacte d'actionnaires conclu avec DI, constitutif d'une action de concert ayant donné lieu à la décision de l'AMF n° 214C1940 du 22 septembre 2014, constatant qu'il n'y avait pas lieu au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique ; ne requérant donc aucun financement.

SAMSE est contrôlée par le concert composé de CRH et DI, étant précisé que DI est l'actionnaire prédominant au sein dudit concert.

Le Groupe CRH bénéficie par ailleurs d'une promesse lui permettant d'acquérir le contrôle de DI. Par conséquent, le Groupe CRH prendrait le contrôle de SAMSE en cas d'exercice de la promesse de vente dans les conditions décrites dans la décision de l'AMF susvisée. Dans cette occurrence, un projet d'offre publique serait donc déposé.

Conformément aux stipulations du pacte d'actionnaires un deuxième membre du Conseil de Surveillance représentant CRH sera nommé lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le concert sera donc représenté par six membres sur sept au Conseil de Surveillance de SAMSE.

Le Groupe CRH partage la stratégie menée par les dirigeants de la société et soutiendra toute décision prise par les dirigeants de SAMSE qui ne serait pas susceptible de remettre en cause ou d'amoinrir son investissement existant et potentiel ou d'affecter les conditions d'exercice de la promesse de vente dont il bénéficie.

CRH n'a pas conclu d'accord temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de SAMSE et ne détient aucun des accords ou instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du Code de commerce. »

■ Par les mêmes courriers, CRH et DI ont informé l'AMF de la conclusion, le 17 septembre 2014, d'un pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert entre elles vis-à-vis de SAMSE, lequel est entré en vigueur le 3 octobre 2014 pour une période de douze ans.

Celui-ci prévoit notamment les clauses suivantes :

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (avant l'exercice de la promesse de vente) : le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de DI, deux nommés sur proposition de CRH et un indépendant nommé sur proposition de DI et CRH. La Présidence sera assurée par Monsieur Patrice Joppé (DI) et la Vice-Présidence par Messieurs Paul Bériot (DI) et Khaled Bachir (CRH).

Les représentants de DI, majoritaires au Conseil de Surveillance, ont prévu le maintien dans leurs fonctions des membres du Directoire jusqu'à l'exercice de la promesse.

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (après l'exercice de la promesse de vente) : les accords relatifs à la composition du Conseil de Surveillance cesseront après exercice de la promesse de vente ; par exception, en cas d'exercice en 2018 ou 2019 avec une vente différée en 2020, le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de CRH, deux nommés sur proposition de DI et un indépendant nommé sur proposition de CRH et DI. La Présidence sera assurée par Monsieur Khaled Bachir (CRH) et la Vice-Présidence par un candidat présenté par DI.

Décisions stratégiques : certaines décisions stratégiques devront être autorisées par la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance. Il en est ainsi de toute opération/participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier. Le budget annuel, dont le projet sera communiqué au représentant de CRH au moins trois semaines avant sa présentation au Conseil, sera arrêté après un dialogue constructif et des itérations, mais à la majorité simple.

Droits de veto : en raison de leur importance sur l'investissement existant ou potentiel de CRH ou de leur effet quant à l'exercice de la promesse de vente, les décisions stratégiques suivantes devront avoir reçu le vote favorable d'un représentant de CRH au Conseil de Surveillance :

- changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public) ;
- investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors taxes ;
- création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe ;
- cession d'actifs immobiliers (acquisition, cession, bail, crédit-bail) d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 5 M€ (hors droits et frais) ;
- définition de la politique d'endettement si l'un des deux covenants financiers du Groupe n'est pas respecté : le ratio dette nette/fonds propres doit être inférieur à 1,0 ; le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 4,0, le tout, sous réserve d'ajustements que les parties pourront convenir à l'occasion de croissance externe agréés par DI et CRH ;

- définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes ;
- nomination d'un co-Commissaire aux comptes de la société lors du premier renouvellement à venir (Assemblée Générale approuvant les résultats de l'exercice 2015), en sus des deux co-Commissaires aux comptes existants ;
- arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019 uniquement en cas de changement de méthodes ou d'observations des Commissaires aux comptes portant sur des éléments susceptibles d'affecter le prix d'exercice de la promesse de manière significative ;
- conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, à l'exception cependant des acquisitions immobilières réalisées par DI à valeur de marché et selon des conditions standard agréées entre les sociétés CRH et DI ;
- augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable ;
- opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

S'agissant des droits de veto conférés à CRH sur les opérations d'investissement au sens large, les requérants font valoir que la limite de 5 M€ par projet (et non en cumulé) est suffisamment large pour laisser une grande autonomie à la Direction actuelle dans la mesure où l'investissement pour une agence de négoce se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0,5 et 4 M€.

S'agissant de la limite de l'endettement du Groupe, les requérants font aussi valoir que le ratio de multiple d'EBITDA fixé à 4 (soit 320 M€ au maximum) ou la limite relative au montant des fonds propres (soit 324 M€ de maximum), laisse une grande latitude quant à l'augmentation de l'endettement global du Groupe, lequel s'élève actuellement à 157 M€. Par ailleurs, ces limites ne sont pas plus contraignantes que les covenants bancaires demandés par les banques.

Investissement et intéressement des salariés : pendant la durée de la promesse, la société pourra décider de mettre en place des plans collectifs d'intéressement pour certaines catégories de cadres sous réserve de l'absence de leur effet dilutif. En cas de prise de contrôle par CRH, il sera proposé de maintenir l'investissement des salariés via un FCPE dans des actions DI ou de la société dans la limite de 14,5 % de son capital.

Transferts de titres : les actionnaires de DI se sont engagés à conserver leurs titres DI jusqu'à la caducité de la promesse hors cas de restructurations patrimoniales, donations ou transferts au bénéfice des ascendants ou descendants sous réserve d'adhésion du cessionnaire au pacte.

De même, DI s'est engagée à ne pas transférer de titres de la société pendant la période de validité de la promesse.

Par ailleurs, en l'absence d'exercice de la promesse, CRH bénéficiera d'un droit de sortie conjointe totale et proportionnelle, en cas de cession partielle ou totale des actions de la société par DI sauf cas de transferts libres (i.e. donations, réorganisations patrimoniales, transferts en réponse à une offre publique, transferts entre affiliés).

Enfin, à l'expiration de la promesse de vente, CRH pourra demander le lancement d'un processus lui

offrant une liquidité et optimisant la valorisation de sa participation, CRH étant tenue par une obligation de sortie en cas de vente totale.

La mise en concert entre CRH et DI, entraînant le franchissement en hausse, par la société CRH des seuils de 30 % du capital et des droits de vote de SAMSE, a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1940 mis en ligne le 22 septembre 2014. »

### Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 1987, 26 731 actions SAMSE représentant 0,77 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2014 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

### 3.10.7 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
06/05/2014	15ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 5 novembre 2015	10 % du capital
06/05/2014	16ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 5 novembre 2015	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

### 3.10.8 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document de Référence.

### 3.10.9 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 6 mai 2014 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2014, la société n'a acquis aucune action, via son programme de rachat d'actions et a acheté

25 674 titres au cours moyen de 95,22 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 24 827 titres au cours moyen de 93,39 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 10 743 actions propres, dont 2 846 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et représentant 0,31 % du capital social.

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 822 731,17 € et sa valeur de marché était de 1 106 636,43 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la quatorzième résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

**• Nombre de titres et part du capital détenus par la société**

Au 31 décembre 2014, le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 10 743 actions propres, soit 0,31 % du capital.

**• Objectifs du programme de rachat d'actions**

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

**• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir**

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 10 743 (soit 0,31 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 335 065 actions (soit 9,69 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

**• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés**

Le prix maximal d'achat serait de 150 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2014, le rachat ne pourrait porter que sur 335 065 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 50 259 750 €.

**• Modalités de rachat**

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

**• Durée du programme**

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 7 mai 2015, soit jusqu'au 6 novembre 2016.

**Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014**

Situation au 31 décembre 2014

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,31
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombre de titres détenus en portefeuille	10 743
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2014 (en €)	1 106 636,43
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2014 (en €)	822 731,17

### 3.10.10 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti.

Dans le cadre de l'accord passé avec CRH FRANCE, SAMSE va racheter à cette dernière 45 % des titres de SC INV. Dans le cadre de cette acquisition, pour garantir les emprunts qu'elle va contracter auprès des banques, SAMSE va nantir les titres qu'elle détient dans le capital de SC INV à hauteur de 55 %.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

### 3.10.11 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

## 3.11 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 71 513 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges, s'élève à 23 838 €.

## 3.12 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

## 3.13 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2014.

## 3.10.12 Pacte d'actionnaires

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres.

Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Le détail du pacte d'actionnaires est donné au paragraphe 3.10.6 du Document de Référence.

## 3.14 Perspectives 2015

Le Groupe souhaite conserver la priorité à la dynamique commerciale tout en se consacrant à l'amélioration de la rentabilité des récentes opérations de croissance externe.

Un protocole d'acquisition a été signé en septembre 2014 pour le rachat des 45 % d'intérêts minoritaires de DORAS (58 points de vente principalement en Bourgogne Franche-Comté) actuellement détenus par CRH FRANCE. Le prix d'acquisition a été fixé à 36,6 M€. Le Groupe SAMSE reste en attente de la décision de l'Autorité de la Concurrence.

Par ailleurs, depuis la signature en septembre dernier du protocole de rapprochement à long terme avec le Groupe CRH, les deux entreprises travaillent à la mise en place de synergies.

## 3.15 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L.2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.

## 4 Eléments financiers

4.1 Comptes consolidés 112

4.2 Comptes sociaux 185

## 4.1 Comptes consolidés

Informations financières sélectionnées	113
Etat de la situation financière consolidée	114
Etat du résultat global consolidé	115
Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées	116
Tableau consolidé des flux de trésorerie	117
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	118
 Annexe aux comptes consolidés	 119
Note 1 - Principes comptables	119
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	131
Note 3 - Transition aux normes IFRS	137
Note 4 - Ecarts d'acquisition	138
Note 5 - Autres immobilisations incorporelles	142
Note 6 - Immobilisations corporelles	143
Note 7 - Titres mis en équivalence	150
Note 8 - Titres de sociétés non consolidées	152
Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés	154
Note 10 - Stocks de marchandises	154
Note 11 - Clients et comptes rattachés	155
Note 12 - Autres créances d'exploitation	156
Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	156
Note 14 - Capitaux propres	157
Note 15 - Provisions	161
Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés	164
Note 17 - Passifs financiers courants et non courants	167
Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés	171
Note 19 - Autres dettes d'exploitation	171
Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	171
Note 21 - Charges de personnel	172
Note 22 - Charges externes	173
Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations	173
Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	174
Note 25 - Autres produits et charges opérationnels	174
Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	174
Note 27 - Coût de l'endettement financier brut	175
Note 28 - Autres produits et charges financiers	175
Note 29 - Formation du résultat financier	175
Note 30 - Charges d'impôts	175
Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	176
Note 32 - Résultat par action	176
Note 33 - Engagements hors bilan	177
Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées	178
Note 35 - Instruments financiers	179
Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)	180

## Informations financières sélectionnées

### 1 - Sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	2014	2013 (*)
Total de l'actif	858 445	816 585
Total des actifs non courants	345 761	338 516
Total des actifs détenus en vue de la vente	444	464
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE -	355 900	324 240
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants -	47 367	46 335
Dividende par action	2,10	2,10
Endettement financier net	146 227	154 265
Ratio d'endettement financier	36,26%	41,63%

### 2 - Sur l'état du résultat global au 31 décembre 2014

	2014	2013 (*)
Chiffre d'Affaires	1 195 636	1 163 998
Résultat Opérationnel Courant	45 613	50 926
Taux de marge opérationnelle courante	3,81	4,38
Résultat opérationnel	45 030	50 493
Résultat net des sociétés intégrées	39 651	34 733
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	35 924	29 659
Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants	3 727	5 074
Résultat net par action (en €)	10,66	8,83
Résultat net dilué par action (en €)	10,66	8,83

(\*) les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11.

## Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2014	2013
		Valeur nette	Valeur nette (*)
	notes		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>345 761</b>	<b>338 516</b>
Ecart d'acquisition	04	46 820	45 658
Autres immobilisations incorporelles	05	1 988	2 246
Immobilisations corporelles	06	246 737	230 361
Titres mis en équivalence	07	39 423	38 410
Titres de sociétés non consolidées	08	4 883	8 009
Autres actifs immobilisés	09	4 334	12 380
Impôts différés actifs	16	1 576	1 452
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>512 240</b>	<b>477 605</b>
Stocks de marchandises	10	236 939	216 737
Clients et comptes rattachés	11	143 351	145 449
Autres créances	12	74 886	62 361
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	57 064	53 058
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>06</b>	<b>444</b>	<b>464</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>858 445</b>	<b>816 585</b>

		Au 31 Décembre	
		2014	2013
	notes		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>403 267</b>	<b>370 575</b>
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	14	355 900	324 240
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	47 367	46 335
<b>DETTES NON COURANTES</b>		<b>134 483</b>	<b>136 285</b>
Provisions	15	12 534	9 848
Impôts différés passifs	16	8 410	9 477
Dettes financières à long terme	17	113 539	116 960
<b>DETTES COURANTES</b>		<b>320 695</b>	<b>309 725</b>
Provisions	15	2 645	2 475
Fournisseurs et comptes rattachés	18	152 684	145 845
Dettes financières à court terme	17	89 752	90 362
Autres dettes	19	75 614	71 043
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>858 445</b>	<b>816 585</b>

(\*) les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11

## Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

		Exercices	
		2014	2013 (*)
	notes		
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	20	<b>1 195 636</b>	<b>1 163 998</b>
Autres produits de l'activité	20	24	61
Achats et variation de stocks		-829 417	-810 669
Charges de personnel	21	-178 800	-170 923
Charges externes	22	-88 746	-82 172
Impôts et taxes		-20 822	-19 600
Dotations aux amortissements		-28 158	-27 068
Dotations aux provisions et dépréciations	23	-4 673	-2 166
Autres produits et charges de l'exploitation courante	24	569	-535
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>45 613</b>	<b>50 926</b>
<b>Taux de marge opérationnelle courante</b>		<b>3,81%</b>	<b>4,38%</b>
Autres produits et charges opérationnels	25	-583	-433
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>45 030</b>	<b>50 493</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	589	653
Coût de l'endettement financier brut	27	-4 028	-4 220
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-3 439</b>	<b>-3 567</b>
Autres produits et charges financiers	28	8 185	2 036
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	29	<b>4 746</b>	<b>-1 531</b>
Charge d'impôt	30	-13 124	-17 192
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	31	2 999	2 963
<b>RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGREES</b>		<b>39 651</b>	<b>34 733</b>
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		35 924	29 659
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		3 727	5 074
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	32	3 368 801	3 357 727
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	32	3 368 801	3 357 727
<b>RESULTAT NET PAR ACTION (en €)</b>	32	<b>10,66</b>	<b>8,83</b>
<b>RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)</b>	32	<b>10,66</b>	<b>8,83</b>
<b>RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGREES</b>		<b>39 651</b>	<b>34 733</b>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-1 866	2 230
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		75	-92
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>		<b>-1 791</b>	<b>2 138</b>
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-1 752	-289
Impôts différés sur écarts actuariels		584	96
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>		<b>-1 168</b>	<b>-193</b>
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS</b>		<b>-2 959</b>	<b>1 945</b>
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL</b>		<b>36 692</b>	<b>36 678</b>
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de Samse		32 999	31 607
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		3 693	5 071

(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11

## Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2014	% SUR C.A	2013 (*)	% SUR C.A	% de variation 2014/2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 195 636</b>		<b>1 163 998</b>		<b>2,72</b>
Dont Chiffre d'affaires Négoce	963 366	80,57	955 694	82,10	0,80
Dont Chiffre d'affaires Bricolage	232 270	19,43	208 304	17,90	11,51
Autres produits de l'activité	24		61		
Achats et variation de stocks	-829 417	-69,37	-810 669	-69,65	2,31
Charges de personnel	-178 800	-14,95	-170 923	-14,68	4,61
Charges externes	-88 746	-7,42	-82 172	-7,06	8,00
Impôts et taxes	-20 822	-1,74	-19 600	-1,68	6,23
Dotations aux amortissements	-28 158	-2,36	-27 068	-2,33	4,03
Dotations aux provisions et dépréciations	-4 673	-0,39	-2 166	-0,19	115,74
Autres produits et charges de l'exploitation courante	569	0,05	-535	-0,05	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>45 613</b>	<b>3,81</b>	<b>50 926</b>	<b>4,38</b>	<b>-10,43</b>
Dont ROC Négoce	34 809	3,61	41 222	4,31	-15,56
Dont ROC Bricolage	10 804	4,65	9 704	4,66	11,34
Autres produits et charges opérationnels	-583	-0,05	-433	-0,04	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>45 030</b>	<b>3,77</b>	<b>50 493</b>	<b>4,34</b>	<b>-10,82</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	589	0,05	653	0,06	-9,80
Coût de l'endettement financier brut	-4 028	-0,34	-4 220	-0,36	-4,55
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-3 439</b>	<b>-0,29</b>	<b>-3 567</b>	<b>-0,31</b>	<b>-3,59</b>
Autres produits et charges financiers	8 185	0,68	2 036	0,17	302,01
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 746</b>	<b>0,40</b>	<b>-1 531</b>	<b>-0,13</b>	<b>-</b>
Charge d'impôt	-13 124	-1,10	-17 192	-1,48	-23,66
Quote part résultat net des sociétés mises en équivalence	2 999	0,25	2 963	0,25	1,21
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>39 651</b>	<b>3,32</b>	<b>34 733</b>	<b>2,98</b>	<b>14,16</b>

(\*) les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11

### Présentation de la Performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du Résultat Opérationnel Courant, les plus ou moins values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de

restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2014	2013	2014	2013
Négoce	80,57	82,10	76,31	80,95
Bricolage	19,43	17,90	23,69	19,05
	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2014	2013 (*)
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	35 924	29 659
Part des intérêts non contrôlants	3 727	5 074
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-1 390	-1 548
Amortissements et provisions	32 835	28 688
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13 123	17 192
Impôts versés	-14 693	-15 779
Résultat sur cessions d'actifs	-7 171	-982
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	168	-72
Charges liées aux stock-options	-251	126
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	-1 651	
Autres produits et charges calculés		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>60 621</b>	<b>62 358</b>
Coût de l'endettement financier net	3 439	3 567
Variation du besoin en fonds de roulement	-13 962	-13 342
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>50 098</b>	<b>52 583</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-31 136	-35 925
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 205	8 284
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-8 878	-703
Incidence des variations de périmètre (cessions)		
Acquisitions d'immobilisations financières	-7 328	-6 029
Diminution d'immobilisations financières	6 296	2 267
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-37 845</b>	<b>-32 110</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-7 262	-6 916
Dividendes sur actions auto-détenues	220	203
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 560	-1 469
Augmentation de capital en numéraire		
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-922	-317
Intérêts financiers nets versés	-3 439	-3 567
Emission d'emprunts	60 396	50 457
Remboursements d'emprunts	-58 013	-57 628
Autocontrôle	-101	-756
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-10 681</b>	<b>-19 993</b>
<b>AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE</b>	<b>1 572</b>	<b>480</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	16 713	15 345
Reclassement de trésorerie	4 073	888
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	22 358	16 713

(\*) les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11

## Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2014	2013 (*)
Variation des stocks	-8 199	-7 801
Variation des créances clients et autres débiteurs	-8 893	3 942
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	3 175	-9 435
Intérêts courus non échus	-45	-48
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-13 962</b>	<b>-13 342</b>
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-5 686	-786
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	-3 192	83
<b>Incidence des variations de périmètre (acquisitions)</b>	<b>-8 878</b>	<b>-703</b>
Cessions de participations avec perte de contrôle		
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre		
<b>Incidence des variations de périmètre (cessions)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-558	-2 344
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-29 387	-33 350
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	-970	299
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-221	-530
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-31 136</b>	<b>-35 925</b>

(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Éléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012 publié	3 458	44 722	306	222 541	418	30 805	302 250	43 282	345 532
Retraitements IFRS 10 et 11								170	170
Solde au 31 décembre 2012 retraité	3 458	44 722	306	222 541	418	30 805	302 250	43 452	345 702
Inscription en réserves du résultat 2012				30 805		-30 805			
Résultat consolidé de l'exercice 2013						29 659	29 659	5 074	34 733
Distributions effectuées				-6 713			-6 713	-1 469	-8 182
Retraitement des actions gratuites				126			126		126
Impact des actions auto-détenues				-708			-708		-708
Ajustement de juste valeur des titres					2 138		2 138		2 138
Gains / Pertes actuariels					-190		-190	-3	-193
Variation du % d'intérêts				-353			-353	322	-31
Engagement de rachat de minoritaires				-1 966			-1 966	-1 041	-3 007
Autres mouvements				-3			-3		-3
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>3 458</b>	<b>44 722</b>	<b>306</b>	<b>243 729</b>	<b>2 366</b>	<b>29 659</b>	<b>324 240</b>	<b>46 335</b>	<b>370 575</b>
Inscription en réserves du résultat 2013				29 659		-29 659			
Résultat consolidé de l'exercice 2014						35 924	35 924	3 727	39 651
Distributions effectuées				-7 042			-7 042	-1 560	-8 602
Retraitement des actions gratuites				-251			-251		-251
Plus et moins valeurs de cession sur actions auto-détenues				3 776			3 776		3 776
Impact de la variation des actions auto-détenues				4 948			4 948		4 948
Ajustement de juste valeur des titres					-1 791		-1 791		-1 791
Gains / Pertes actuariels					-1 134		-1 134	-34	-1 168
Variation du % d'intérêts				-2 757			-2 757	-774	-3 531
Engagement de rachat de minoritaires				-1			-1	-326	-327
Autres mouvements				-12			-12	-1	-13
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>3 458</b>	<b>44 722</b>	<b>306</b>	<b>272 049</b>	<b>-559</b>	<b>35 924</b>	<b>355 900</b>	<b>47 367</b>	<b>403 267</b>

## Faits marquants de l'exercice

En septembre 2014, un protocole permettant le rapprochement à terme du Groupe SAMSE et du Groupe CRH a été signé. L'accord se traduit par le renforcement du partenariat entre DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE (avec 56,2 % du capital) et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21 % du capital). Il prévoit ensuite la faculté pour CRH d'en devenir l'actionnaire majoritaire en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA et d'un multiple basé sur les capitaux propres. Cette faculté peut être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Le 17 septembre 2014, un protocole d'acquisition a été signé pour le rachat des 45 % d'intérêts minoritaires relatifs au sous-Groupe SC INV (DORAS) actuellement détenus par CRH FRANCE.

Le prix d'acquisition a été fixé à 36,6 millions d'euros. Cette opération, notifiée sur janvier 2015, est soumise à l'accord de l'Autorité de la Concurrence (cf. note sur les événements postérieurs à la clôture des comptes).

En octobre 2014, le Groupe a complété sa participation (100 %) dans les ETS PIERRE HENRY ET FILS et BOIS MAURIS ODDOS (précédemment détenus respectivement à 74,90 % et 90,63 %).

Ces opérations ont été financées par un échange de titres auto-détenus à hauteur de 11,2 millions d'euros (sans impact sur le résultat) et par le produit de la cession de titres financiers immobilisés ayant généré une plus-value financière de 6,5 millions d'euros.

Les mouvements de périmètre intervenus au cours de l'exercice 2014 sont détaillés en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Annexe aux comptes consolidés

### Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. La société SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées «le Groupe» ou «le Groupe SAMSE». Le siège social de la société SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38030 GRENOBLE.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de la société SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Directoire du 4 mars 2015, examinés par le Conseil de Surveillance du 6 mars 2015 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 mai 2015.

### Note 1 - Principes comptables

#### Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)).

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

#### Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

[Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2014](#)

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- IFRS 10 - Etats financiers consolidés.
- IFRS 11 - Partenariats.
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 : dispositions transitoires.
- IAS 27 révisé - Etats financiers individuels.
- IAS 28 révisé - Participations dans les entreprises associées et coentreprises.
- Amendements à IAS 32 - Compensation des actifs et passifs financiers.
- Amendements à IAS 36 - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.
- Amendements à IAS 39 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 - Entités d'investissement.

Les normes IFRS 10 et IFRS 11, dont l'application est rétrospective, ont un impact sur les comptes du Groupe.

Cet impact reste toutefois modéré, comme le montrent les tableaux matérialisant les retraitements des périodes comparatives, présentés plus bas dans le présent document. La norme IFRS 12 a un impact sur les informations données en annexe. Les autres textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré d'incidence notable sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

[Normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne](#)

**Textes adoptés par l'Union européenne:**

- IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique (applicable aux périodes ouvertes à compter du 17 juin 2014).

**Textes non adoptés par l'Union européenne:**

- IFRS 9 - Instruments financiers : classifications et évaluations, et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7.
  - IFRS 14 - Comptes et reports règlementaires.
  - IFRS 15 - Produits provenant des contrats avec les clients.
  - Amendements à IAS 19 - Avantages du personnel.
  - Amendement à IAS 16 et IAS 38 - Clarification sur les méthodes de dépréciation et d'amortissement acceptables.
  - Amélioration des normes IFRS - Décembre 2013
- Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation, et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application.

[Première application des normes IFRS 10 et IFRS 11](#)

La norme IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle applicable aux entités contrôlées conjointement. Les partenariats qualifiés de coentreprises sont désormais consolidés par mise en équivalence et les partenaires qualifiés d'activités conjointes sont consolidés suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat.

La société BOURG MATERIAUX a été qualifiée de coentreprise. Cette société, consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2013, a été consolidée par mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il n'existe pas d'activité conjointe au sein du périmètre du Groupe.

Suite à l'application de la norme IFRS 10, MAT APPRO est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Retraitement des comptes consolidés 2013 - application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11**

Les normes IFRS 10 et IFRS 11 sont d'application rétrospective. Les impacts des retraitements liés à l'application de ces normes sur les principaux éléments publiés des comptes consolidés de 2013 sont détaillés ci-après.

## Retraitements de la situation financière consolidée au 31 décembre 2013 :

	31-déc-13 Valeur nette	Retraitements IFRS 10 et 11	31-déc-13 Valeur nette
	Publié		Retraité
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>337 650</b>	866	<b>338 516</b>
Ecart d'acquisition	45 673	-15	45 658
Autres immobilisations incorporelles	2 246		2 246
Immobilisations corporelles	230 485	-124	230 361
Titres mis en équivalence	37 856	554	38 410
Titres de sociétés non consolidées	8 009		8 009
Autres actifs immobilisés	11 930	450	12 380
Impôts différés actifs	1 451	1	1 452
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>479 413</b>	-1 808	<b>477 605</b>
Stocks de marchandises	217 631	-894	216 737
Clients et comptes rattachés	145 954	-505	145 449
Autres créances	62 682	-321	62 361
Disponibilités et équivalents de trésorerie	53 146	-88	53 058
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>464</b>		<b>464</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>817 527</b>	-942	<b>816 585</b>

	31-déc-13 Publié	Retraitements IFRS 10 et 11	31-déc-13 Retraité
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>370 390</b>	185	<b>370 575</b>
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	324 240		324 240
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	46 150	185	46 335
<b>DETTES NON COURANTES</b>	<b>136 737</b>	-452	<b>136 285</b>
Provisions	9 847	1	9 848
Impôts différés passifs	9 480	-3	9 477
Dettes financières à long terme	117 410	-450	116 960
<b>DETTES COURANTES</b>	<b>310 400</b>	-675	<b>309 725</b>
Provisions	2 465	10	2 475
Fournisseurs et comptes rattachés	146 366	-521	145 845
Dettes financières à court terme	90 372	-10	90 362
Autres dettes	71 197	-154	71 043
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>817 527</b>	-942	<b>816 585</b>

## Retraitements du compte de résultat consolidé 2013 :

	31-déc-13 Publié	Retraitements IFRS 10 et 11	31-déc-13 Retraité
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 168 404</b>	<b>-4 406</b>	<b>1 163 998</b>
Autres produits de l'activité	61		61
Achats et variation de stocks	-813 963	3 294	-810 669
Charges de personnel	-171 250	327	-170 923
Charges externes	-82 794	622	-82 172
Impôts et taxes	-19 642	42	-19 600
Dotations aux amortissements	-27 137	69	-27 068
Dotations aux provisions et dépréciations	-2 129	-37	-2 166
Autres produits et charges de l'exploitation courante	-544	9	-535
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>51 006</b>	<b>-80</b>	<b>50 926</b>
Taux de marge opérationnelle courante	4,37%		4,38%
Autres produits et charges opérationnels	-433		-433
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>50 573</b>	<b>-80</b>	<b>50 493</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	655	-2	653
Coût de l'endettement financier brut	-4 232	12	-4 220
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-3 577</b>	<b>10</b>	<b>-3 567</b>
Autres produits et charges financiers	2 027	9	2 036
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 550</b>	<b>19</b>	<b>-1 531</b>
Charge d'impôt	-17 207	15	-17 192
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	2 878	85	2 963
<b>RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES</b>	<b>34 694</b>	<b>39</b>	<b>34 733</b>
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	29 659		29 659
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	5 035	39	5 074
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	3 357 727		3 357 727
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	3 357 727		3 357 727
<b>RESULTAT NET PAR ACTION (en €)</b>	<b>8,83</b>	<b>0</b>	<b>8,83</b>
<b>RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)</b>	<b>8,83</b>	<b>0</b>	<b>8,83</b>

## Retraitements du tableau consolidé des flux de trésorerie 2013 :

	31-déc-13 Publié	Retraitements IFRS 10 et 11	31-déc-13 Retraité
Capacité d'autofinancement	62 439	-81	62 358
Flux de trésorerie généré par l'activité	52 678	-95	52 583
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-32 155	45	-32 110
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-20 103	110	-19 993
<b>AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>420</b>	<b>60</b>	<b>480</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15 493	-148	15 345
Reclassement de trésorerie	888		888
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	16 801	-88	16 713

## Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

## Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2014 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La valeur de réalisation des stocks et des créances

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

### Périmètre et méthodes de consolidation

#### **Périmètre**

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2014, sont présentés en note 2.

#### **Méthodes de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de Direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur

la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

#### **Engagement de rachat de minoritaires**

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement.

Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Les options émises avant la date de première application de la version révisée de la norme IAS 27 sont traitées selon la méthode du « goodwill en cours » et celles émises après cette date sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

#### **Transactions internes**

Les soldes et les transactions intra-Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

### Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

### Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle. En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

### Impôts

La rubrique « charge d'impôt » sur le compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées. Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que «produits différés» et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second œuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôture	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont

revues au moins à chaque fin de période annuelle. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne «autres produits et charges de l'exploitation courante» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne «autres produits et charges opérationnels» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

### Dépréciation des actifs immobilisés hors Financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

#### Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT. Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur.

La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs

est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme.

Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,2 % pour 2014 (8,7 % en 2013). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2014 (identique en 2013).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise. Elles figurent sous la rubrique «Dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat, en Résultat Opérationnel Courant.

#### Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en «Dotations aux provisions et dépréciations» et viennent affecter le Résultat Opérationnel Courant.

### Contrats de location-financement et locations simples

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

### Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

### Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

### Paiement en actions

Les plans d'options de souscription d'actions sont valorisés selon le modèle Black et Scholes et sont enregistrés en charge de personnel au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

### Instruments financiers

#### a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

- 1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.  
Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.
- 2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts.

Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique «clients et comptes rattachés».

Les créances sur participations, prêts, dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

- 3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique «autres produits et charges financières» dans la période au cours de laquelle elles interviennent.

Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

- 4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories.

Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique «autres actifs financiers immobilisés».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs disponibles à la

vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique «produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie».

#### b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par l'IAS 39.

#### c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

#### d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers, négociés sur un marché actif, est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

### e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

### f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placements liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

### Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

### Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

### Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la

méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

### Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de points acquis lors de ses achats successifs.

Dès que les points acquis sont convertis en bons d'achat, ces derniers sont immédiatement comptabilisés en réduction des ventes et cette écriture est annulée si les bons d'achats ne sont pas utilisés dans les six mois.

Le calcul de la remise tient compte d'un taux de déperdition des points, de mutation de points de niveau à niveau (cf note 15.4), et de transformation sur des bases statistiques des trois dernières années.

### Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

### Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

### Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

### Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

### Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle exclusif ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

### Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

### Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions).

La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

### Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

### Contexte général de l'arrêté des comptes :

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires

ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.

- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2014.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

## Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

### Détentions directes par la société mère

SOCIÉTÉS DETENUES	ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2014		AU 31/12/2013		
			OP CAPITAL DETENU en %				
			DE CONTRÔLE	D'INTERETS	DE CONTRÔLE	D'INTERETS	
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	93,84%	93,84%	92,83%	92,83%
SAS REMAT	- 2 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA CHRISTAUD	- 3 - SAMSE SA		I.G	89,80%	89,80%	89,80%	89,80%
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 4 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	89,43%	89,43%	74,90%	74,90%
SAS BTP DISTRIBUTION	- 5 - SAMSE SA		I.G	54,68%	54,68%	54,68%	54,68%
SAS GAMAG	- 6 - SAMSE SA	Acquisition des intérêts minoritaires puis fusion absorption par SAMSE - effet rétroactif au 1er janvier 2014				61,41%	61,41%
SAS M+ MATERIAUX	- 7 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA ETS RENE DE VEYLE	- 8 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SC INV	- 9 - SAMSE SA		I.G	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%
SAS SWEETAIR France	- 10 - SAMSE SA		I.G	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
SAS BOIS MAURIS ODDOS	SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	100,00%	100,00%	90,63%	90,63%
SAS BLANC MATERIAUX	SAMSE SA		I.G	77,50%	77,50%	77,50%	77,50%
SARL GET ELECTRIC	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL EPPS	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SUD APPRO	SAMSE SA	Reclassement interne suite à la fusion de GAMAG dans SAMSE	I.G	100,00%	100,00%		
SCI PORTE DE SAVOIE	SAMSE SA		I.G	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%
SCI LE BOURG	SAMSE SA		I.G	99,60%	99,60%	99,60%	99,60%
SCI VALMAR	SAMSE SA		I.G	96,00%	96,00%	96,00%	96,00%
SCI DU VIEUX PORT	SAMSE SA		I.G	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI CHARPIEU	SAMSE SA		I.G	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%
SCI DU ROUSSILLON	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI BRANLY	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI LA REGLE	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LES ARTISANS	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SAS MAT APPRO	SAMSE SA	Changement de méthode (cf. note 1)	I.G	50,00%	50,00%		
SAS MAT APPRO	SAMSE SA	Changement de méthode (cf. note 1)	I.%			50,00%	50,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA	Changement de méthode (cf. note 1)	I.%			50,00%	50,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA	Changement de méthode (cf. note 1)	MEQ	50,00%	50,00%		
SAS MATERIAUX SIMC	SAMSE SA		MEQ	44,99%	44,99%	44,99%	44,99%
SAS DEGUERRY SAMSE	SAMSE SA		MEQ	35,07%	35,07%	35,07%	35,07%
SAS DIDIER	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
SARL LEADER CARRELAGES	SAMSE SA		MEQ	30,00%	30,00%	30,00%	30,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS ZANON TRANSPORTS	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
SAS PLATTARD SAS	- 11 - SAMSE SA		MEQ	33,99%	33,99%	33,99%	33,99%

Légende : I.G - Intégration Globale - I.% - Intégration Proportionnelle - MEQ - Mise en Equivalence

## Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIÉTÉS DETENUES	SOCIÉTÉS DETENTRICES	ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAM SE	AU 31/12/2014		AU 31/12/2013	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DANS LE GROUPE SAM SE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAM SE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE DANS LE GROUPE SAM SE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAM SE
<b>- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS</b>							
SA TC-HP	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	93,84%	100,00%	92,83%
SAS EDB AUBENAS	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00%	65,69%	70,00%	64,98%
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	46,92%	50,00%	46,41%
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	46,92%	50,00%	46,41%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	33,50%	31,44%	33,50%	31,10%
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS LA BOITE A OUTILS	Entrée dans le périmètre	I.G	90,00%	84,46%		
SAS DEDB	- 12 - SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	I.G	100,00%	93,84%		
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	I.G	100,00%	93,84%		
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	I.G	100,00%	93,84%		
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	I.G	100,00%	93,84%		
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	I.G	100,00%	93,84%		
SAS DEDB	- 12 - SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	MEQ			50,00%	46,41%
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	MEQ			50,00%	46,41%
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	MEQ			50,00%	46,41%
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	MEQ			50,00%	46,41%
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS	Prise de contrôle	MEQ			50,00%	46,41%
SAS AMEO CONSTRUCTION	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	18,77%	20,00%	18,57%
SARL RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98%	37,52%	39,98%	37,11%
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	18,77%	20,00%	18,57%
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	37,54%	40,00%	37,13%
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	37,54%	40,00%	37,13%
<b>- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE REMAT</b>							
SCI CARREFOUR DE CHESNES	SA REMAT		I.G	69,88%	69,88%	69,88%	69,88%
<b>- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD</b>							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SA CHRISTAUD	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	95,72%	85,96%	95,51%	85,77%
SA VAUDREY	SA CHRISTAUD	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	75,03%	67,38%	75,00%	67,35%
SAS CO DI PLAST	SAS CELESTIN MATERIAUX	Entrée dans le périmètre	I.G	100,00%	85,96%		
<b>- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY</b>							
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	74,90%
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	74,90%
SARL DAUPHINE TRANSPORT ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	74,90%
SARL SCIERIE JORDAN	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	74,90%
<b>- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION</b>							
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00%	54,68%	100,00%	54,68%

## Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIÉTÉS DETENUES	SOCIÉTÉS DETENTRICES	ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2014		AU 31/12/2013	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAM SE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAM SE
<b>- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE GAMAG</b>							
SARL SUD APPRO	GAMAG	Fusion de GAMAG dans SAMSE	I.G			100,00%	61,41%
<b>- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX</b>							
SAS LIGNIERES	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL ISO-NEG	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE</b>							
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	SA RENE DE VEYLE	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	10,57%	10,57%		
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SA RENE DE VEYLE	Entrée dans le périmètre	I.G	10,00%	10,00%		
SCI DU ROUSSILLON	SA RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI VALMAR	SA RENE DE VEYLE		I.G	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
SCI CHARPIEU	SA RENE DE VEYLE		I.G	99,86%	99,86%	99,86%	99,86%
SCI VIEUX PORT	SA RENE DE VEYLE		I.G	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
SCI CHASSIEU	SA RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI LE BOURG	SA RENE DE VEYLE		I.G	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%
<b>- 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE SC INV</b>							
SA DORAS	SAS SC INV		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SAS OUTIMAT B.T.P	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SAS ETS ROGER CLEAU	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SAS CLAUDE MATERIAUX	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SARL FAVERET	SA DORAS	Entrée dans le périmètre	I.G	100,00%	55,00%		
SPRL BELPARMAT	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI DES MINES	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI DE LA BOUDEAUDE	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI IMMODOUR	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI JURADOR	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI DES ESSARDS	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI DES ABATTOIRS	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI TETE AU LOUP	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI LA JONCTION	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI LE PETIT FORT	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI SAINT GEORGES	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI GUILLEMIER	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI LE PETIT BOUREY	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI POUSSON COSNE	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SCI LOUIS PERGAUD	SA DORAS		I.G	100,00%	55,00%	100,00%	55,00%
SA DIJON BETON	SA DORAS		MEQ	23,30%	12,81%	23,30%	12,81%
SA BLAMAT	SA DORAS		MEQ	34,00%	18,70%	34,00%	18,70%
SCI ESPACE +	SA DORAS		MEQ	20,00%	11,00%	20,00%	11,00%
<b>- 10 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE SWEETAIR</b>							
SARL CARON	SAS SWEETAIR France	Liquidation - dissolution				30,00%	24,00%

## Sociétés détenues par les Groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIÉTÉS DÉTENUES	SOCIÉTÉS DÉTENTRICES	ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2014		AU 31/12/2013	
				QP CAPITAL DÉTENU en %	QP CAPITAL DÉTENU en %	QP CAPITAL DÉTENU en %	QP CAPITAL DÉTENU en %
				DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ	D'INTERETS DU GROUPE MEQ	DE CONTRÔLE DU GROUPE MEQ	D'INTERETS DU GROUPE MEQ

**- 11 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD**

SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	96,72%	96,72%	96,72%	96,72%
SAS S-PREFA	SAS PLATTARD	Fusion absorption par PLATTARD - effet rétroactif au 1er janvier 2014				100,00%	100,00%
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10%	92,95%	96,10%	92,95%
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL BEAUJOLAIS MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI FB	SAS PLATTARD BETON	Fusion absorption par PLATTARD BETON - effet rétroactif au 1er janvier 2014				100,00%	100,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	Changement de méthode (IFRS 11)	1%			50,00%	50,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	Changement de méthode (IFRS 11)	1%			50,00%	50,00%
SAS ETS CHEVROT ET FILS	SAS PLATTARD NEGOCE	Changement de méthode (IFRS 11)	1%			50,00%	50,00%
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES	Changement de méthode (IFRS 11)	1%			50,00%	50,00%
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS	Changement de méthode (IFRS 11)	1%			50,00%	48,36%
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS	Changement de méthode (IFRS 11)	1%			50,00%	48,36%
SARL GLATTARD MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	Changement de méthode (IFRS 11)	1%			50,00%	50,00%
SCI ODETTE	SAS PLATTARD	Changement de méthode (IFRS 11)	1%			50,00%	50,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	Changement de méthode (IFRS 11)	MEQ	50,00%	50,00%		
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	Changement de méthode (IFRS 11)	MEQ	50,00%	50,00%		
SAS ETS CHEVROT ET FILS	SAS PLATTARD NEGOCE	Changement de méthode (IFRS 11)	MEQ	50,00%	50,00%		
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES	Changement de méthode (IFRS 11)	MEQ	50,00%	50,00%		
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS	Changement de méthode (IFRS 11)	MEQ	50,00%	48,36%		
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS	Changement de méthode (IFRS 11)	MEQ	50,00%	48,36%		
SARL GLATTARD MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE	Changement de méthode (IFRS 11)	MEQ	50,00%	50,00%		
SCI ODETTE	SAS PLATTARD	Changement de méthode (IFRS 11)	MEQ	50,00%	50,00%		
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%
SAS ÉTABLISSEMENTS DARGAUD	SAS PLATTARD		MEQ	34,43%	34,43%	34,43%	34,43%
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50%	31,43%	32,50%	31,43%

**- 12 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DEDB**

SAS DEDB MAGASINS	SAS DEDB	Cession à LA BOITE A OUTILS puis fusion absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014		100,00%	100,00%
SAS DEDB REMIREMONT	SAS DEDB	Prise de contrôle de DEDB	I.G	65,00%	65,00%

## Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2014

Prises de contrôle - entrées dans le périmètre -					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
DEDB (sous-groupe)	14/03/2014	Bricolage	Intégration Globale	100,00	SAS LA BOITE A OUTILS
SCI IMMOBILIERE DIJON	14/03/2014	Bricolage	Intégration Globale	100,00	SAS LA BOITE A OUTILS
SCI IMMOBILIERE MENNECY	14/03/2014	Bricolage	Intégration Globale	100,00	SAS LA BOITE A OUTILS
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	14/03/2014	Bricolage	Intégration Globale	100,00	SAS LA BOITE A OUTILS
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	14/03/2014	Bricolage	Intégration Globale	100,00	SAS LA BOITE A OUTILS
SAS CO DI PLAST	02/04/2014	Négoce	Intégration Globale	100,00	SAS CELESTIN MATERIAUX
SARL FAVERET	31/05/2014	Négoce	Intégration Globale	100,00	SA DORAS
Activités LASSERE	23/06/2014	Négoce	Intégration Globale	100,00	SAS M+ MATERIAUX

Créations - entrées dans le périmètre -					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	16/06/2014	Bricolage	Intégration Globale	90,00	SAS LA BOITE A OUTILS
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	16/06/2014	Bricolage	Intégration Globale	10,00	SA RENE DE VEYLE

Sorties du périmètre par voie de liquidation - dissolution					
Sociétés	Date effective	Activité			Société détentrice
SARL CARON	30/01/2014	Négoce			SAS SWEETAIR France

Acquisitions d'intérêts minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	% acquis	% de détention	Société détentrice
SAS GAMAG	20/08/2014	Négoce	38,59	100,00	SA SAMSE
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	28/10/2014	Négoce	14,53	89,43	SA SAMSE
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	28/10/2014	Négoce	10,57	10,57	SA RENE DE VEYLE
SAS BOIS MAURIS ODDOS	28/10/2014	Négoce	9,37	100,00	SA SAMSE
SA VAUDREY	04/02/2014	Négoce	0,03	75,03	SA CHRISTAUD
SAS CELESTIN MATERIAUX	22/10/2014	Négoce	0,21	95,72	SA CHRISTAUD
SAS LA BOITE A OUTILS	22/10/2014	Bricolage	1,01	93,84	SA SAMSE

Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption					
Sociétés	Date effective	Activité			Société absorbante
SAS GAMAG	01/01/2014	Négoce			SA SAMSE
SAS DEDB MAGASINS	01/01/2014	Bricolage			SAS LA BOITE A OUTILS

## Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous Groupes consolidés par mise en équivalence, ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent les sociétés SAS MATERIAUX SIMC, SAS PLATTARD et SAS DEDB.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée «évènements de l'année».

## Entrées dans le périmètre de consolidation – prises de contrôle

(en milliers d'euros)

Sociétés	Montant de l'acquisition	Secteur d'activité	Zone géographique	Méthode de consolidation retenue	Année 2014		% détenu	
					Chiffre d'affaires	Résultat net	contrôle	intérêts
Sous-groupe DEDB	1 000	Bricolage	France	I.G	21 884	-526 (*)	100,00%	93,84%
CO DI PLAST	630	Négoce	France	I.G	3 847	-669	100,00%	85,96%
LASSERE	2 608	Négoce	France	I.G	4 219	-604	100,00%	100,00%
FAVERET	1	Négoce	France	I.G	685	27	100,00%	55,00%
IMMOBILIERE FONTAINE	1	Bricolage	France	I.G	-	-75	100,00%	93,84%
IMMOBILIERE DIJON	1 040	Bricolage	France	I.G	-	37	100,00%	93,84%
IMMOBILIERE MOISERIE	1	Bricolage	France	I.G	-	-10	100,00%	93,84%
IMMOBILIERE MENNECY	408	Bricolage	France	I.G	-	-395	100,00%	93,84%

(\*) Hors produit de réévaluation de 1,7 millions d'euros (cf. note 4.3).

L'analyse globale des modifications de périmètre montre qu'elles ne sont pas significatives au regard du bilan consolidé arrêté à la date du 31 décembre 2014. En conséquence, le Groupe SAMSE ne communique pas d'information pro forma au sens du Règlement Européen n°809/2004.

Une telle information doit être communiquée en cas de changement de périmètre intervenu pendant l'exercice en cours, correspondant à une ou plusieurs transactions, ayant un impact total sur les comptes, supérieur à 25 %.

Toutes les sociétés du Groupe SAMSE clôturent leur exercice social le 31 décembre de chaque année.

- Le 14 mars 2014, le Groupe a acquis 50 % du capital de la société DEDB ainsi que des 4 SCI liées (IMMOBILIERE FONTAINE, IMMOBILIERE DIJON, IMMOBILIERE MOISERIE et IMMOBILIERE MENNECY). En conséquence, le pourcentage de contrôle détenu par le Groupe dans DEDB passe de 50 % à 100 %, le Groupe prenant, par la même occasion, le contrôle du sous-Groupe DEDB, comprenant les sociétés DEDB, DEDB MAGASINS et DEDB REMIREMONT.

- Le 2 avril 2014, le Groupe a acquis 100 % des actions composant le capital social de la société CO DI PLAST, prenant ainsi le contrôle de cette entité.

- Le 23 juin 2014, le Groupe a acquis 8 agences de négoce de matériaux de construction auprès de la société LASSERE, situées sur la façade Atlantique de Biscarrosse à Bayonne. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 tiennent compte de l'activité de ces agences depuis le 23 juin 2014. Cette opération a été traitée comme un regroupement d'entreprises dans les comptes consolidés du Groupe, conformément à la norme IFRS 3R.

- Le 31 mai 2014, le Groupe a acquis 100 % des actions composant le capital social de la société FAVERET, prenant ainsi le contrôle de cette entité.

Si les différentes acquisitions mentionnées ci-dessus étaient intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les effets sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe au 31 décembre 2014 auraient été les suivants :

Entités	Chiffre d'affaires	Résultat net
Sous-groupe DEDB	28 373	-842 (*)
CO DI PLAST	5 703	-936
LASSERE	9 364	-983
FAVERET	1 174	40
IMMOBILIERE FONTAINE	-	-76
IMMOBILIERE DIJON	-	42
IMMOBILIERE MOISERIE	-	-11
IMMOBILIERE MENNECY	-	-382

(\*) Hors produit de réévaluation de 1,7 millions d'euros (cf. note 4.3).

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2014, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	France	Etranger	France	Etranger
<b>Nombre de sociétés</b>		(1)		(1)
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	67	1	60	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	16		22	
<b>sous - total</b>	<b>83</b>	<b>1</b>	<b>82</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>		<b>83</b>	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SA DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE.

#### Evènements postérieurs à la clôture des comptes

L'opération relative à l'acquisition des intérêts minoritaires SC INV a été notifiée auprès de l'Autorité de la Concurrence le 15 janvier 2015, le

protocole d'acquisition étant soumis à l'accord de cette dernière. Le Groupe SAMSE reste en attente de la décision pour pouvoir réaliser l'opération.

#### Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Valeurs nettes consolidées	Au 31 décembre 2014					Total consolidé
	SC INV	La Boîte à Outils	M+ Matériaux	Autres filiales	SAMSE	
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	67 235	57 957	16 344	104 903	99 322	345 761
Endettement financier hors Groupe	42 970	15 769	13 195	20 036	111 321	203 291
Trésorerie au bilan	3 070	1 606	52	11 477	40 859	57 064
Flux de trésorerie liés à l'activité	9 211	6 550	220	2 264	31 853	50 098
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		2 830		4 588		7 418

#### Note 3 - Transition aux normes IFRS

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe SAMSE a établi ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005, conformément aux Normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La date du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition, les retraitements liés aux Normes IFRS ont été effectués comme si elles avaient toujours été appliquées.

Conformément à la Norme IFRS 1, les exemptions facultatives suivantes ont été retenues :

#### IFRS 3 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités.

#### IAS 16 Immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas retenu la Juste Valeur en tant que coût présumé et a opté pour la méthode du coût historique amorti.

#### IFRS 2 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a choisi d'appliquer cette Norme aux plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**IAS 32/39 Instruments financiers**

Le Groupe a appliqué cette Norme à compter de l'exercice 2005. Cependant, les titres d'autocontrôle ont été retraités en diminution des capitaux propres.

Les retraitements IFRS pris en compte à la date de transition et détaillés dans les différentes notes du présent document sont les suivants :

**IAS 1** Les états financiers ont été établis selon cette Norme qui modifie sensiblement la présentation générale des comptes.

**IAS 2** Les stocks de marchandises étaient déjà évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le Groupe inclut désormais dans le coût d'acquisition les frais d'escomptes obtenus pour paiement comptant.

**IAS 12** Les impôts différés ont été pris en compte sur les ajustements réalisés à l'actif et au passif, selon les critères définis par cette norme.

**IAS 16** Les immobilisations corporelles ont été retraitées selon la méthode du coût historique amorti.

**IAS 17** Les contrats en vigueur dans le Groupe sont des contrats de location simple, à l'exception des contrats de location financement (leasing immobilier) qui étaient déjà retraités dans les comptes consolidés en normes françaises.

**IAS 18** Le chiffre d'affaires du Groupe n'a pas été impacté par le changement de norme.

**IAS 19** Les engagements de retraite (IFC) sont pris en compte depuis l'exercice 1999. Les médailles du travail sont comptabilisées depuis l'exercice 2004.

**IFRS 3 / IAS 36** Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**IAS 38** Les fonds commerciaux ont été reclassés en écarts d'acquisition. Les tests de perte de valeur ont été réalisés au niveau de chaque U.G.T (Unités Génératrices de Trésorerie). Un Goodwill négatif a été retraité en résultat.

**IAS 40** Les immeubles de placement ont été retraités au coût historique amorti.

## Note 4 - Ecarts d'acquisition

4.1. Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition
<b>Valeur brute</b>	
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>59 752</b>
Augmentations / Acquisitions	5 092
Diminutions / Sorties	1 877
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>62 967</b>
<b>Amortissements/Dépréciations</b>	
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>14 094</b>
Dépréciations / pertes de valeur	2 053
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>16 147</b>
<b>Valeur nette</b>	
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>45 658</b>
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>46 820</b>

## 4.2. Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

	A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
		Augmentations Acquisitions	Diminutions Sorties	Dépréciations	Virements	
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	15 515		1 877			13 638
SADORAS	7 664	435		422		7 677
SAS M+ MATERIAUX	4 901	45		71		4 875
SAS Ets ROGER CLEAU	4 299			630		3 669
SOUS-GROUPE DEDB						3 320
SAS SAM	1 936	3 320				1 936
SAS GAMAG	1 630			310		1 320
SAS T S HABITAT	1 300					1 300
SAS CLAUDE MATERIAUX	880					880
SAS CO DI PLAST			771			771
PLOTON	761					761
SAS LA BOITE A OUTILS	706					706
SABENET	1 169			500		669
SAS SGAC	746			120		626
RUDIGOZ	577					577
LASSERE			469			469
SAROC MATERIAUX	385					385
SAS BLANC MATERIAUX	340					340
CSI MATERIAUX	337					337
SAS T C-HP	237					237
SAS EXPOTEO	204					204
ORNANS	199					199
SAS MATERIAUX DES ALPES	182					182
SARL LECHENNE	176					176
SAS ENT REPOT DU BRICOLAGE FROMENT	176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	169					169
SARL ISO-NEG	115		52			167
SAS BOIS MAURIS ODDOS	149					149
SAS REMAT	147					147
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	145					145
SABRICO ALES	132					132
MOTTY	110					110
SAS LOG-EAU	91					91
SABMD	88					88
SAS QPS	60					60
CORASON	44					44
BEDIER	31					31
SOFAMA	18					18
SA VAUDREY	12					12
SARL LMC CHRISTAUD	11					11
SAS CELESTIN MATERIAUX	9					9
SCI BRANLY	5					5
SACHRISTAUD	2					2
<b>Total</b>	<b>45 658</b>	<b>5 092</b>	<b>1 877</b>	<b>2 053</b>	<b>0</b>	<b>46 820</b>

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
2008	817	2,12
2009	753	1,76
2010	1 172	2,39
2011	783	1,60
2012	1 495	3,09
2013	1 086	2,38
2014	2 053	4,38

## Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement.

Cela concerne 16 couples de 2 sites physiques sur 248 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan «Titres mis en équivalence».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2014 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	40 949
Bricolage	5 871

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT des ETS PIERRE HENRY ET FILS sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 29,13 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 50 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de 15 UGT pour un montant global de 2 053 milliers d'euros.

L'analyse de sensibilité consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2014 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées. Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

#### VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
<b>Négoce</b>	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	13 638
UGT CLEAU	3 669
Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs	23 642
<b>Bricolage</b>	
Ensemble des UGT	5 871
<b>TOTAL</b>	<b>46 820</b>

## 04.3. Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre

	DEDB
Prix d'acquisition (A)	1 000
Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue à 50% (B)	601
Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (C)	-1 719
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de l'exercice)	73
<b>Ecart d'acquisition (A+B-C)</b>	<b>3 320</b>

Le principal ajustement de juste valeur sur les actifs et passifs acquis du sous-Groupe DEDB porte sur la reconnaissance d'un impôt différé actif relatif aux déficits fiscaux reportables. Le montant de l'IDA ainsi reconnu s'élève à 1 121 milliers d'euros, l'utilisation de ce dernier étant considérée comme hautement probable.

La trésorerie nette reprise du sous-Groupe DEDB au moment de l'acquisition s'élevait à - 2 637 milliers d'euros.

Le passage de la mise en équivalence à une intégration globale à 100 % a entraîné, conformément à IFRS 3R, la constatation d'un produit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour un montant de 1 651 milliers d'euros.

Ce produit, déterminé à la date de prise de contrôle, a été enregistré au niveau des autres produits et charges opérationnels (cf. note 25).

	CO DI PLAST
Prix d'acquisition (A)	630
% des actifs et passifs identifiables acquis	100
Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (B)	-141
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	21
<b>Ecart d'acquisition (A-B)</b>	<b>771</b>

Dans le cadre de l'acquisition de la société CO DI PLAST, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

La trésorerie nette reprise de la société CO DI PLAST au moment de l'acquisition s'élevait à -697 milliers d'euros.

	LASSERE
Prix d'acquisition (A)	2 608
% des actifs et passifs identifiables acquis	100
Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (B)	2 139
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	38
<b>Ecart d'acquisition (A-B)</b>	<b>469</b>

Dans le cadre de l'acquisition de l'activité LASSERE, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

	FAVERET
Prix d'acquisition (A)	0
% des actifs et passifs identifiables acquis	100
Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (B)	-435
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	10
<b>Ecart d'acquisition (A-B)</b>	<b>435</b>

Dans le cadre de l'acquisition de la société FAVERET, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis.

La trésorerie nette reprise de la société FAVERET au moment de l'acquisition s'élevait à 120 milliers d'euros.

Les prises de contrôle relatives aux 4 SCI liées au sous-Groupe DEDB (IMMOBILIERE FONTAINE, IMMOBILIERE DIJON, IMMOBILIERE MOISERIE et IMMOBILIERE MENNECY) n'ont pas engendré

d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Le prix d'acquisition s'élevait à 1 448 milliers d'euros pour les 4 SCI, pour une juste valeur de l'actif net acquis équivalente.

## Note 5 - Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels progiciels	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>				
à l'ouverture de l'exercice	384	14 879	1 499	16 762
Augmentations / Acquisitions		461	97	558
Diminutions / Sorties		88	95	183
Mouvements de périmètre	Entrées	66	50	116
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		444		444
à la clôture de l'exercice	384	15 762	1 551	17 697
<b>Amortissements / Dépréciations</b>				
à l'ouverture de l'exercice	-	13 117	1 399	14 516
Dotations aux amortissements		1 239		1 239
Dépréciations / pertes de valeur				
Reprises de dépréciations / pertes de valeur				
Diminutions / cessions		88	50	138
Mouvements de périmètre	Entrées	42	50	92
Mouvements de périmètre	Sorties			
à la clôture de l'exercice	-	14 310	1 399	15 709
<b>Valeur nette</b>				
à l'ouverture de l'exercice	384	1 762	100	2 246
à la clôture de l'exercice	384	1 452	152	1 988

## Note 6 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
<b>Valeur brute</b>						
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>112 139</b>	<b>203 595</b>	<b>40 883</b>	<b>114 015</b>	<b>8 787</b>	<b>479 419</b>
Augmentations / Acquisitions	5 704	8 844	2 737	8 392	3 710	29 387
Diminutions / Sorties	457	753	3 991	3 677	560	9 438
Mouvements de périmètre	Entrées	6 445	8 907	444	4 375	119
Mouvements de périmètre	Sorties					
Virements	2 068	3 356	106	842	-7 101	-729
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>125 899</b>	<b>223 949</b>	<b>40 179</b>	<b>123 947</b>	<b>4 955</b>	<b>518 929</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>						
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>30 052</b>	<b>110 262</b>	<b>28 130</b>	<b>79 909</b>	<b>241</b>	<b>248 594</b>
Dotations aux amortissements	2 912	10 698	3 125	10 209		26 944
Dépréciations / pertes de valeur		1 702				1 702
Reprises de dépréciations / pertes de valeur				168		168
Diminutions / cessions	192	577	2 806	3 282		6 857
Mouvements de périmètre	Entrées	39	587	111	847	1 584
Mouvements de périmètre	Sorties					
Virements	-127	30	-2	289	-241	-51
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>32 684</b>	<b>122 702</b>	<b>28 558</b>	<b>87 804</b>	<b>0</b>	<b>271 748</b>
<b>Valeur nette</b>						
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>82 087</b>	<b>93 333</b>	<b>12 753</b>	<b>34 106</b>	<b>8 546</b>	<b>230 825</b>
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>93 215</b>	<b>101 247 (1)</b>	<b>11 621</b>	<b>36 143</b>	<b>4 955</b>	<b>247 181</b>

(1) dont 444 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente. Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière au niveau de la ligne "Actifs classés comme détenus en vue de la vente".

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2014.

En ce qui concerne les actifs immobiliers qui représentent 78,67 % des immobilisations corporelles nettes, le Groupe a mis en œuvre une démarche économique pour identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date pré déterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2014, une dépréciation pour perte de valeur des actifs immobiliers de 1 702 milliers d'euros a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Il s'agit d'un ensemble immobilier dont la cession se réalisera à court terme.

## 6.1. Ecarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2014	Valeur nette au 01/01/2014	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/14
Terrains	7 267	7 267				7 267	7 267
Constructions	7 453	5 635				7 453	4 829
<b>Total</b>	<b>14 720</b>	<b>12 902</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 720</b>	<b>12 096</b>

## 6.2.a Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
<b>Valeur brute</b>			
à l'ouverture de l'exercice	1 423	15 442	16 865
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	1 423	15 442	16 865
<b>Amortissements</b>			
à l'ouverture de l'exercice	0	8 901	8 901
Dotations aux amortissements		807	807
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	0	9 708	9 708
<b>Valeur nette</b>			
à l'ouverture de l'exercice	1 423	6 541	7 964
à la clôture de l'exercice	1 423	5 734	7 157

## 6.2.b Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Valeur brute</b>			
à l'ouverture de l'exercice	377	731	1 108
Augmentations / Acquisitions		468	468
Diminutions / Sorties	63	245	308
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	314	954	1 268
<b>Amortissements</b>			
à l'ouverture de l'exercice	327	575	902
Dotations aux amortissements	29	100	129
Diminutions / Sorties	63	190	253
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	293	485	778
<b>Valeur nette</b>			
à l'ouverture de l'exercice	50	156	206
à la clôture de l'exercice	21	469	490

6.3.a Information sur la dette de crédit-bail immobilier

Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	0
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :	
Moins d'un an	0
Plus d'un an	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

L'option d'achat afférente au contrat de crédit bail immobilier (plate-forme de stockage de Brézins) a été levée le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Il n'existe pas d'autre contrat en cours au 31 décembre 2014. La dette financière relative au crédit bail immobilier présente donc un solde nul à la clôture 2014.

6.3.b Information sur la dette de crédit-bail mobilier

Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	270
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :	
Moins d'un an	121
De deux à cinq ans	149
<b>Total</b>	<b>270</b>

6.4. Contrats de location

- Contrats de location simple

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Ces contrats concernent d'une part, les locations immobilières du Groupe et d'autre part, les locations de véhicules dont la durée de location est de deux à quatre ans.

Pour les locations immobilières, les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes : durée de location pour trois ans renouvelables et loyer indexé annuellement sur un indice INSEE (notamment l'indice du coût de la construction ou l'indice des loyers commerciaux).

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

- Contrats de location financement

Les contrats concernés sont des contrats de crédit-bails immobiliers (terrains et constructions) avec des options d'achat de valeur négligeable, ainsi que des contrats de locations de matériels et véhicules qui répondent à au moins un critère défini par la norme IAS 17.

## 6.5. Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :  
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

## Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA SAMSE</b>							
Aix les Bains	7 300	Gap	33 000	Annonay	18 000	Embrun	10 300
Albertville	17 300	Meximieux	56 300	Cluses	19 200	Joyeuse	7 100
Annemasse	600	Modane	7 400	Crolles	7 200	Vienne	16 800
Aubenas	24 800	Saint Martin d'Hères	47 900	Echirolles (CAREO)	3 000		
Barcelonnette	15 800	Veynes	9 000	Gap (CAREO)	2 400		
Bellegarde	12 000			Guillestre	12 000		
Bourg d'Oisans	8 400			Lalevade	6 400		
Bourg Saint Maurice	11 000			Lans en Vercors	3 200		
Briançon	16 200			Montpezat	2 300		
Château Arnoux	4 600			Pontcharra	10 000		
Corbas	22 400			Saint Firmin	5 400		
Digne	13 500			Saint Priest	19 300		
Digne (CAREO)	3 900			Vallon Pont d'Arc	4 500		
La Motte Servolex	14 800						
La Mure	10 000						
Largentière	7 800						
La Tour de Salvagny	19 500						
La Tour du Pin	15 000						
Le Pont de Beauvoisin	13 300						
Le Pouzin	10 000						
Lyon	4 400						
Margencel	12 500						
Moirans	18 700						
Montélimar	17 500						
Moutiers	7 000						
Privas	8 100						
Pusignan	11 000						
Ruoms	8 600						
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 000						
Saint Genis Laval	24 400						
Saint Genis Pouilly	16 600						
Saint Jean de Maurienne	9 000						
Saint Julien en Genevois	5 000						
Saint Marcellin	12 300						
Saint Pierre d'Albigny	7 200						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	16 800						
Sallanches	8 800						
Seyne les Alpes	5 200						
Sillingy	31 000						
Sisteron	20 900						
Valence	24 700						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 000						

\* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs).

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial.

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial.

Baux à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction.

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains.

## Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²
<b>SAS BLANC MATERIAUX</b>					
		Annot	2 900	Colmars les Alpes	12 300
				La Mure Argens	3 700
<b>SA CHRISTAUD</b>					
Aubenas	1 800			Albertville	300
Beaumont les Valence	3 200			Bourges	3 700
Echirolles	7 100			Clermont Ferrand	4 300
Voglans	4 000			Gap	500
				Irigny	1 400
				Pusignan	2 500
				Seynod	3 000
				Tours	2 500
<b>SAS CELESTIN MATERIAUX</b>					
Bourgoin Jallieu	8 600			Aubenas	3 800
Chassieu	5 600			Beaumont les Valence	4 800
Irigny	7 800			Pusignan	7 700
				St Just St Rambert	2 500
				Vienne	3 000
<b>SA VAUDREY</b>					
				Saint Léonard	2 300
<b>SAS CODIPLAST</b>					
				Avignon	10 600
				La Rouvière	2 800
				Pierrelatte	4 000
				Vinsobres	4 000
<b>SAS BTP DISTRIBUTION</b>					
Haguenau	20 600	Fegersheim	11 500		
Richwiller	16 500				
Woustviller	15 000				
<b>SABOIS MAURIS ODDOS</b>					
Argonay	41 200	Seyssins	11 400	Briançon	4 000
<b>SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ET ASSOCIES</b>					
				Voiron	5 800
<b>SAS REMAT</b>					
		Saint Jean de Moirans	25 000	Saint Quentin Fallavier	5 300
				Voglans	800
<b>SAS SWEETAIR FRANCE</b>					
				Saint Martin d'Hères	600

## Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCÉ							
* propriété du Groupe	superficie en m²	tenement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
<b>SA DORAS</b>							
Corbigny	9 400			Neully l'Évêque	4 100	Nevers jonction	3 100
Decize	7 600			Fain les Montbard	12 400		
Moulins Engilbert	5 800			Nuits Saint Georges	10 100		
Cosne sur Loire	8 500			Saint Usage	12 000		
Nevers Saint Eloi	28 400			Chalindrey	6 200		
Saint Satur	5 600			Crotet	9 800		
Chenôve bois	16 400			Chenôve 6	41 500		
Dijon	7 300			Baume les Dames	1 850		
Dole	17 000			Polisot	5 000		
Saint Marcel	19 200			Luxeuil	7 900		
Arbois	13 700			Chenôve 208	7 400		
Besançon	16 300			Noidans les Vesoul	3 300		
Pontarlier	15 400			Semur en Auxois	2 000		
Vesoul	10 300			Torcy le Grand	4 000		
Is sur Tille	14 200			Joigny	7 000		
Sainte Colombe sur Seine	10 400			Molinons	3 700		
Langres	7 450			Remiremont	10 350		
Cluny	9 800			Ronchamp	5 400		
Gueugnon	7 700			Les Voivres	9 100		
Le Creusot	9 000			Toucy	11 800		
Macon	12 500			Ornans	5 500		
Montceau les Mines	24 500			Boz	7 990		
Beaune	23 500			Saulieu	5 263		
Seurre	19 900			Dijon Dr Quignard	14 100		
Verdun sur Doubs	8 000			Tonnerre	7 640		
Béthencourt	13 400			Rioz	10 457		
Villegusien le Lac	21 760			Saint Dizier	10 614		
Lons le Saunier	38 500						
Delle	8 000						
Paray le Monial	9 150						
Gevrey Chambertin	21 200						
Bourbon Lancy	9 570						
Pont sur Yonne	6 200						
<b>SAS CLEAU</b>							
Dracy le Fort	42 300						
Bourg en Bresse	3 400						
Montceau les Mines	400						
<b>SAS CLAUDE MATERIAUX</b>							
Arcy sur Cure	17 809						
<b>SAS M+ MATERIAUX</b>							
Bergerac	15 000	Sarlat	24 000	Agen	3 600		
Carcassonne	20 700			Agen	13 900		
Castres	7 800			Alès	6 800		
Claira	20 700			Anglet	1 200		
Le Buisson de Cadouin	12 300			Argeles	4 400		
				Aureilhan	5 200		
				Baillargues	15 000		
				Béziers	12 000		
				Biscarosse	5 800		
				Brive	14 200		
				Cabestany	2 800		
				Canhocs	4 000		
				Castanet Tolosan	9 300		
				Castelginest	8 000		
				Colombiers	4 000		
				Cornebarrieu	7 400		
				Dax	4 800		
				Fronlignan	4 700		
				Hossegor	3 400		
				Mauguio	1 400		
				Montauban	12 600		
				Montpellier	8 000		
				Montredon-des-Corbières	13 000		
				Morcenx	16 700		
				Mouguerre	7 000		
				Nîmes	8 800		
				Paulhan	5 200		
				Périgueux	16 400		
				Portet sur Garonne	7 300		
				Ria	5 300		
				Rodez	6 600		
				Roques	6 500		
				Saillagouse	1 500		
				Saint Alban	3 900		
				Salles	9 100		
				Villeneuve s/ Lot (Allez)	8 000		
				Villeneuve (Pujols)	10 800		
<b>SAS LIGNIERES</b>							
Peyriac-Minervois	5 000			Lézignan-Corbières	9 000		
<b>SARL ISO-NEG</b>							
				Floirac	2 700		
<b>SAS GAMAG</b>							
				Alès	15 200		
				Bernis	10 300		
				Bessèges	2 700		
				Cornillon	12 000		
				La Grand Combe	5 700		
				Nozières	18 100		
				Saint Ambroix	13 900		

## Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE									
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>		
<b>SAS LA BOITE A OUTILS</b>									
Anney	17 000	Bassens	18 800	Alès	15 200	Albertville	8 900		
Briançon	9 700	Décines	9 500	Annemasse	14 800				
Dijon	19 400	Saint Jean de Moirans	23 500	Aubenas	14 200				
Echirolles	23 500			Bassens (Des Idées)	2 900				
La Tour du Pin	12 400			Drumetz	4 200				
Le Creusot	11 200			Echirolles (Des Idées)	2 800				
L'Isle d'Abeau	12 000			Gap	8 000				
Mennecy	24 800			Le Pont de Beauvoisin	3 600				
Saint Jean de Maurienne	11 200			Montélimar	15 400				
Saint Martin d'Hères	14 100			Remiremont	5 400				
Sallanches	6 100			Romans	8 000				
Saumur	15 800			Saint Genis Pouilly	2 800				
Thyez	17 800			Saint Julien en Genevois	2 800				
Valence	13 300			Seynod (Des Idées)	2 700				
				Thonon	10 600				
UNITES LOGISTIQUES									
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>	crédit-bail	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA SAMSE</b>									
Brézins	75 800			Argonay	13 500				
<b>SAS LA BOITE A OUTILS</b>									
				Brézins	13 000				
<b>SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS</b>									
				Saint Hilaire du Rozier	31 000				
				Vinay/Beaulieu	26 500				
<b>SA CHRISTAUD</b>									
Echirolles (ex LOG-EAU)	1 500								
<b>SAS MAT APPRO</b>									
				Brézins	180				
<b>SARL TRANSPORTS SCHWARTZ</b>									
				Haguenau	440				
<b>SARL SUD APPRO</b>									
				Potelières	2 100				
<b>SA DORAS</b>									
				Gevrey Chambertin	12 548				
ATELIERS									
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>	crédit-bail	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SAS LA BOITE A OUTILS</b>									
Vogllans	500			La Frette	1 300				
<b>SAS SWEET AIR FRANCE</b>									
				Grenoble	200				
<b>SARL GET ELECTRIC</b>									
				Grenoble	400				
CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES									
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>	crédit-bail	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SARL EPPS</b>									
				Barcelonnette	1 400				
				Cadenet	660				
				Meyreuil	600				
				Mouans Sartoux	290				
				Saint Savin	660				
				Valence	630				
				Aix les Bains	642				
				Beaumont les Valence	465				
				Gap	550				
				La Motte Servolex	463				
				La Mure	467				
				La Tour de Salvagny	223				
				Lyon	240				
				Montélimar	667				
				Pusignan	220				
				Ruoms	657				
				Saint Etienne de Saint Geoirs	360				
				Saint Marcellin	222				
				Sillingy	667				
				Vif	487				
				Vitrolles	760				
CENTRES ADMINISTRATIFS									
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>	crédit-bail	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA SAMSE</b>									
Brézins	12 000			Grenoble	330				
<b>SA DORAS</b>									
Chenôve	1 300								
<b>SAS M+ MATERIAUX</b>									
Claira	1 000								
<b>SA GAMAG</b>									
				Nozières	300				
SIEGE SOCIAL GROUPE									
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>	crédit-bail	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA SAMSE</b>									
Grenoble	21 000								

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de **125 points de vente**. **131 points de vente** sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **256 dont 223 pour l'activité Négoce et 33 pour l'activité Bricolage**. Au total, cela représente une superficie de **2 769 203 m<sup>2</sup>, dont 2 386 803 m<sup>2</sup> pour l'activité Négoce et 382 400 m<sup>2</sup> pour l'activité Bricolage**.

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **10 Unités Logistiques** dont la Plate-forme de stockage de Brézins, de **4 Ateliers**, de **5 centres administratifs** et d'un **Siège Social** pour une superficie globale de **214 898 m<sup>2</sup>**. Seule la plate-forme de stockage de Brézins fait l'objet d'un contrat de crédit bail (cf. note 6.2.a).

Le Groupe SAMSE dispose également de 21 centrales photovoltaïques réparties sur une surface totale de **11 330 m<sup>2</sup>**.

## Note 7 – Titres mis en équivalence

### 7.1. Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		38 410
Augmentations		2 999
Diminutions		1 986
Mouvements de périmètre	Entrées	
Mouvements de périmètre	Sorties	
à la clôture de l'exercice		39 423

### 7.2. Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PLATTARD ( Groupe )	19 853	19 194
SAS MATERIAUX SIMC	10 148	9 415
SA DIJON BETON	2 949	3 056
SAS RG BRICOLAGE	1 318	1 219
SAS DIDIER	1 022	991
SAS DEGUERRY SAMSE	936	885
SAS ZANON TRANSPORTS	932	858
SARL LEADER CARRELAGES	858	784
BOURG MATERIAUX	669	554
SCI ENTREPÔT FROMENT	557	476
SCI CHABER	241	187
SCI LE CARREAU	73	73
SA BLAMAT	53	53
SAS AMEO CONSTRUCTION	-27	2
SAS TARARE MATERIAUX	-159	-94
SCI IMMOBILIERE DIJON		1 048
SCI IMMOBILIERE MENNECY		413
SCI IMMOBILIERE FONTAINE		-1
SAS DEDB ( Groupe )		-703
SCI IMMOBILIERE MOISERIE		
SARL CARON		
SCI ESPACE PLUS		
<b>Total</b>	<b>39 423</b>	<b>38 410</b>

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 7.4)

## 7.3. Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe dispose également d'une coentreprise, la société BOURG MATERIAUX. Cette société, consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au

31 décembre 2013, a été consolidée par mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (et de manière rétrospective).

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous:

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
<b>données consolidées</b>								
PLATTARD ( Groupe )	33,99	18 384	4 322	1 469	816	152 999	Négoce	421
SAS MATERIAUX SIMC	44,99	9 208	2 089	940	285	136 739	Négoce	527
SA DIJON BETON	23,29	3 056	-460	-107	0	21 569	Négoce	42
SAS DIDIER	25,00	966	223	56	20	13 428	Négoce	49
SAS RG BRICOLAGE	39,98	927	979	391	291	11 835	Bricolage	46
SAS DEGUERRY SAMSE	35,07	821	329	115	66	7 181	Négoce	16
SARL LEADER CARRELAGES	30,00	790	228	68	0	3 783	Négoce	17
SAS ZANON TRANSPORTS	25,00	772	640	160	86	10 725	Négoce	58
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	554	230	115	0	12 904	Négoce	18
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	452	262	105	24	1 352	Bricolage	0
SCI CHABER	40,00	187	135	54	0	380	Bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	60	66	13	12	66	Bricolage	0
SA BLAMAT	34,00	52	2	1	0	514	Négoce	4
SAS AMEO CONSTRUCTION	20,00	2	-145	-29	0	2 480	Négoce	2
SCI ESPACE PLUS	20,00	-9	47	9	9	0	Négoce	0
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	-98	-122	-61	0	1 467	Négoce	4

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et la société SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel "Négoce".

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2014 et 2013, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe Plattard		SIMC		Autres entités Négoce		Entités Bricolage	
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Chiffre d'affaires	152 999	156 511	136 739	130 563	74 051	76 176	13 633	33 202
Résultat opérationnel courant	5 796	7 863	2 809	3 298	1 608	1 257	2 595	729
Résultat net	4 354	6 130	2 088	2 207	970	679	1 442	-372
Autres éléments du résultat global	0	0	-194	-40	7	-8	-3	-4
<b>Résultat global total</b>	<b>4 354</b>	<b>6 130</b>	<b>1 894</b>	<b>2 167</b>	<b>977</b>	<b>671</b>	<b>1 439</b>	<b>-376</b>
Part attribuable aux actionnaires	4 322	6 087	1 894	2 167	977	671	1 439	-362
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	32	43	0	0	0	0	0	-14
Actifs non courants	66 138	60 630	20 846	19 201	9 496	9 691	14 787	33 784
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	70 682	67 676	49 459	47 968	32 751	32 053	2 972	17 210
Dettes non courantes	35 331	33 601	21 585	18 866	3 721	3 411	10 322	20 584
Dettes courantes	42 816	37 977	26 979	28 191	16 052	16 165	2 631	24 438
<b>Actifs nets</b>	<b>58 673</b>	<b>56 728</b>	<b>21 741</b>	<b>20 112</b>	<b>22 474</b>	<b>22 168</b>	<b>4 806</b>	<b>5 972</b>
Part attribuable aux actionnaires	58 408	56 470	21 741	20 112	22 474	22 168	4 806	5 890
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	265	258	0	0	0	0	0	82
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	19 194	17 784	9 048	8 339	5 901	5 855	2 374	3 012
Résultat global total attribuable au Groupe	1 469	2 069	940	993	329	214	263	-335
Dividendes reçus	816	659	285	284	181	168	328	303
Effet de la prise de contrôle DEDB							-459	
Autres mouvements	6							
<b>Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice</b>	<b>19 853</b>	<b>19 194</b>	<b>9 781</b>	<b>9 048</b>	<b>6 049</b>	<b>5 901</b>	<b>1 850</b>	<b>2 374</b>
Ecart d'acquisition	0	0	366	366	1 188	1 188	338	338
<b>Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice</b>	<b>19 853</b>	<b>19 194</b>	<b>10 147</b>	<b>9 414</b>	<b>7 237</b>	<b>7 089</b>	<b>2 188</b>	<b>2 712</b>

## 7.4. Ecarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
SARL LEADER CARRELAGES	461	461
SA DIJON BETON	435	435
SAS MATERIAUX SIMC	366	366
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
<b>Total</b>	<b>1 892</b>	<b>1 892</b>

## Note 8 - Titres de sociétés non consolidées

## 8.1. Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste valeur des titres détenus	Valeur Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	2,25	41 943	14 064	3 967	0	3 967	4 751	240	2 926	négoce	8
SAS MCD	25,00	77	830	18	0	18	18	800	11 734	négoce	9
DIVERS	0,00	0	0	114	0	114	114	0	0	négoce	0
<b>Total</b>		<b>42 020</b>	<b>14 894</b>	<b>4 099</b>	<b>0</b>	<b>4 099</b>	<b>4 883</b>	<b>1 040</b>	<b>14 660</b>		<b>17</b>

## 8.2. Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **4 751 milliers d'euros** et la variation

nette de juste valeur de l'année a été comptabilisé dans les capitaux propres pour un montant de **- 1 866 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2013	2 649
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice	-2 604
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2014	738
Plus value potentielle au 31 décembre 2014	783
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2014	-1 866
<b>Variation constatée dans les capitaux propres</b>	<b>-1 866</b>

Valeur des titres au 01/01/2014	Cessions de titres au cours de l'exercice 2014	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2014	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2014	Valeur des titres au 31/12/2014
7 866	-7 356	3 503	738	4 751

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode d'évaluation était basée uniquement sur le cours de bourse de la société SAMSE. Elle reposait sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société, la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à

l'actif du bilan et leur valorisation telle qu'elle est définie par l'expert indépendant.

La signature d'une promesse de vente entre le Groupe CRH et DUMONT INVESTISSEMENT intervenue sur septembre 2014 constitue un changement significatif dans l'organisation et les perspectives de SAMSE et peut avoir un impact sur la valeur de ses actions.

Les modalités d'évaluation ont par conséquent été adaptées. L'expert indépendant a donc redéfini une méthode de valorisation des actions DUMONT INVESTISSEMENT qui tient compte de l'alignement progressif du cours de bourse sur la valeur de transaction résultant de l'application de la formule de prix inscrite dans la promesse de vente.

Cette nouvelle méthode repose à la fois sur la valeur du cours de bourse de SAMSE et sur la valeur de transaction au travers de pondérations qui évolueront chaque année afin de rendre compte du rapprochement de la date de réalisation de

l'opération. La pondération retenue au 31 décembre 2014 est la suivante :

90 % pour le cours de bourse et 10 % pour la Formule de Prix.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort ainsi à 112,19 € au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe SAMSE a cédé 93 045 titres DUMONT INVESTISSEMENT.

L'impact sur le résultat se détaille comme suit :

(en millions d'euros)

Prix de vente total	11,3
Juste valeur transférée au compte de résultat	2,6
Valeur nette comptable des titres cédés	-7,4
<b>Impact résultat</b>	<b>6,5</b>

L'impact positif de **6,5 millions d'euros** a été enregistré au niveau du poste "Autres produits et charges financiers" du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2014. La vente des titres a permis de financer les acquisitions d'intérêts minoritaires ETS PIERRE HENRY ET FILS et BOIS MAURIS ODDOS

à hauteur de 6 millions d'euros (cf. note 17.7). Les 5,3 millions d'euros de cessions additionnelles, réglés en trésorerie, figurent sur la ligne "diminution d'immobilisations financières" du tableau des flux de trésorerie.

### 8.3. Evolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	8 009
Augmentations / Acquisitions	3 512
Diminutions / Sorties	7 376
Variation de juste valeur des titres acquis au 31/12/2014 (par capitaux propres)	738
à la clôture de l'exercice	4 883
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	0
Dotations	
Reprises	
à la clôture de l'exercice	0
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	8 009
à la clôture de l'exercice	4 883

## Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)		Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
<b>Valeur brute</b>				
à l'ouverture de l'exercice				
		5 754	6 818	12 572
Augmentations / Acquisitions		3 747	33	3 780
Diminutions / Sorties		8 323	243	8 566
Mouvements de périmètre	Entrées		363	363
Virements		450	-4 073	-3 623
à la clôture de l'exercice				
		1 628	2 898	4 526
<b>Dépréciations</b>				
à l'ouverture de l'exercice				
			192	192
Dotations				
Reprises				
Mouvements de périmètre	Entrées			0
à la clôture de l'exercice				
			192	192
<b>Valeur nette</b>				
à l'ouverture de l'exercice				
		5 754	6 626	12 380
à la clôture de l'exercice				
		1 628	2 706	4 334
(1) détail des créances sur participations				
	SAS TARARE MATERIAUX	516		
	SA DUMONT INVESTISSEMENT	202		
	SAS BOURG MATERIAUX	900		
	SCI CHABER	10		
	<b>Total</b>	<b>1 628</b>		

## 9.1. Analyse par nature d'instruments financiers

	Valeur nette	
	2014	2013
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Titres de participation non consolidés	4 883	8 009
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	1 628	5 754
Autres actifs financiers	2 706	6 626
<b>Total</b>	<b>9 217</b>	<b>20 389</b>

Au 31 décembre 2014, l'ensemble de ces créances ne présente pas de risque de non recouvrement.

## Note 10 - Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2014			2013		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises négoce	194 837	12 050	182 787	188 936	11 288	177 648
Marchandises bricolage	56 422	2 270	54 152	40 920	1 831	39 089
<b>Total</b>	<b>251 259</b>	<b>14 320</b>	<b>236 939</b>	<b>229 856</b>	<b>13 119</b>	<b>216 737</b>

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

## Note 11 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2014			2013		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés négoce	162 067	21 827	140 240	162 890	20 048	142 842
Clients et comptes rattachés bricolage	3 326	215	3 111	2 923	316	2 607
<b>Total</b>	<b>165 393</b>	<b>22 042</b>	<b>143 351</b>	<b>165 813</b>	<b>20 364</b>	<b>145 449</b>

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

## 11.1. Balance âgée des créances clients

	Valeur brute 2014	Valeur brute 2013
Non échues	116 737	120 351
Retard n'excédant pas un mois	12 556	13 280
Retard compris entre un et deux mois	6 449	5 682
Retard compris entre trois et cinq mois	4 289	4 270
Au-delà	25 362	22 230
<b>Total</b>	<b>165 393</b>	<b>165 813</b>

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance crédit et autres formes de garantie.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation financière pour les retards compris entre trois mois et au-delà.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2014	2013	% de variation
Créances clients échues depuis 3 mois et au-delà (H.T.)	24 709	22 158	11,51
Provision constatée	22 042	20 364	8,24
<b>% de créances impayées couvertes par provision</b>	<b>89,21</b>	<b>91,90</b>	

## 11.2. Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2014	2013
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		20 364	20 458
Dotations de l'exercice aux provisions		8 126	7 987
Reprises de provisions pour dépréciation :		6 746	8 278
	• utilisées (1)	2 560	4 334
	• non utilisées	4 186	3 944
Mouvements de périmètre	entrées	298	197
Mouvements de périmètre	sorties		
<b>Provisions pour dépréciation en fin d'exercice</b>		<b>22 042</b>	<b>20 364</b>

(1) : pertes sur créances irrécouvrables

## Note 12 - Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2014			2013		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances négoce (1)	57 419	1 447	55 972	50 816	1 608	49 208
Autres créances bricolage (1)	16 622	6	16 616	11 038	11	11 027
Charges constatées d'avance négoce	1 873		1 873	1 724		1 724
Charges constatées d'avance bricolage	425		425	402		402
<b>Total</b>	<b>76 339</b>	<b>1 453</b>	<b>74 886</b>	<b>63 980</b>	<b>1 619</b>	<b>62 361</b>

(1) Les autres créances de l'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :

	2014	2013
Remises, rabais et ristournes à recevoir	38 169	30 112
Fournisseurs débiteurs	8 017	7 607
Avoirs à recevoir	2 751	2 153
Sommes diverses à recevoir	991	1 093
Créances sur cessions d'immobilisations	1 040	70
Créances de TVA	6 352	5 274
Débiteurs divers	5 128	8 185
Créances sociales	633	676
Etat - impôt sur les sociétés	8 405	4 002
Autres créances fiscales	581	493
Autres créances diverses	521	570

Les autres créances de l'exploitation sont constituées notamment par les remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs dont le recouvrement est acquis à ce jour, et qui ne

soulevait pas d'interrogation lors de l'arrêté des comptes.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

## Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Valeurs mobilières de placement négoce	15 990	5 309
Valeurs mobilières de placement bricolage	0	0
Disponibilités négoce	39 261	47 166
Disponibilités bricolage	1 813	583
<b>Total</b>	<b>57 064</b>	<b>53 058</b>

## 13.1. Trésorerie nette à la clôture

	2014	2013
Valeurs mobilières de placement	15 990	5 309
Disponibilités	41 074	47 748
Trésorerie passive	-34 706	-36 344
<b>Total</b>	<b>22 358</b>	<b>16 713</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

## Note 14 - Capitaux propres

### 14.1. Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	10 743	3 447 341

### 14.2. Capitalisation boursière

	Actions émises	Cours de bourse au 31.12.2014	Capitalisation boursière en €
	3 458 084	103,01	356 217 233

Evolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions émises		Augmentation de capital	Montant du capital social en €
		émises	total		
Au 31 décembre 2011	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2012	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2013	1	0	3 458 084	0	3 458 084
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3 458 084</b>	<b>0</b>	<b>3 458 084</b>

### 14.3. Intérêts non contrôlants

	2014	2013
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	43 640	41 261
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	3 727	5 074
<b>Total</b>	<b>47 367</b>	<b>46 335</b>

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes:

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2014	2013
SC INV (Groupe)	Négoce	45,00	45,00
EDB FROMENT	Bricolage	53,08	53,59
COMPTOIR FROMENT	Bricolage	53,08	53,59
BTP DISTRIBUTION	Négoce	45,32	45,32
LA BOITE A OUTILS	Bricolage	6,16	7,17

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	SC INV (Groupe)		EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		BTP DISTRIBUTION		LA BOITE A OUTILS	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<i>(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)</i>										
Chiffre d'affaires	229 044	237 613	13 745	14 095	14 773	14 371	32 165	31 595	201 729	189 389
Résultat opérationnel courant	5 237	7 904	1 181	1 385	1 255	1 226	1 352	1 413	7 378	7 175
Résultat net	2 794	4 567	792	922	843	814	895	941	5 138	4 280
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1 257	2 055	420	494	447	436	406	426	389	307
Autres éléments du résultat global	-16	11	-1	-2	-2	-1	-11	-2	-198	-66
Résultat global total	2 778	4 578	791	920	841	813	884	939	4 940	4 214
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1 250	2 060	420	493	446	436	401	426	376	302
Actifs non courants	67 235	68 385	1 228	1 640	1 707	1 702	1 581	1 475	70 976	66 731
Actifs courants	99 394	99 208	3 838	3 286	3 436	3 262	13 461	13 494	63 003	47 154
Dettes non courantes	32 100	32 501	175	161	223	185	2 247	2 136	26 987	13 195
Dettes courantes	55 949	59 289	2 885	2 776	2 866	3 005	5 959	6 649	44 856	43 367
Actifs nets	78 580	75 803	2 006	1 989	2 054	1 774	6 836	6 184	62 136	57 323
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	35 361	34 111	1 065	1 066	1 090	951	3 098	2 803	3 828	4 110
Flux de trésorerie généré par l'activité	9 211	10 895	387	1 158	676	1 180	1 148	271	6 550	13 138
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5 768	-7 825	303	-480	-153	-547	-332	-338	-5 409	-8 104
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-4 240	-3 085	-738	-717	-616	-649	-732	-474	1 563	-6 504
Augmentation ou diminution de la trésorerie	-797	-15	-48	-39	-93	-16	84	-541	2 704	-1 470
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	0	0	401	349	273	252	106	76	135	230

Le périmètre de consolidation du sous-Groupe SC INV est indiqué en note 2. La société DORAS représente à elle seule 78 % du total bilan, 89 % du chiffre d'affaires et 77 % du résultat net du sous-Groupe SC INV.

#### 14.4. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **130 €**.

#### 14.5. Attribution gratuite d'actions

La société a décidé d'attribuer gratuitement le 19 décembre 2011, dans le cadre de l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 mai 2011, un total de 9 895 actions ordinaires.

Les actions attribuées gratuitement résulteront soit du rachat par la société de ses propres actions, soit d'une augmentation de capital de la société par incorporation de réserves, primes d'émissions ou bénéfices.

Conditions et critères d'attribution définitive des actions :

Le plan d'attribution gratuite d'actions a été ajusté lors de la séance du Directoire du 24 juin 2013.

L'attribution des actions à chaque bénéficiaire ne sera définitive, qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de vingt-quatre mois, soit jusqu'au 19 juin 2015 et dès lors que le critère de performance mis en place sera atteint.

Ce critère de performance sera atteint si le résultat opérationnel courant du Groupe au titre des exercices considérés est supérieur ou égal à un pourcentage du chiffre d'affaires consolidé.

La provision globale relative à ce plan a été calculée selon la méthode Black et Scholes.

Le critère de performance n'ayant pas été atteint, la provision a été reprise générant un impact positif de 251 milliers d'euros sur le résultat 2014.

Aucun nouveau plan d'attribution n'a été mis en place sur l'exercice.

## 14.6. Titres d'autocontrôle

	2014	2013
Nombre d'actions	10 743	104 557
Montant en K€	823	5 770
<b>Valeur d'inventaire :</b>	<b>1 106</b>	<b>8 086</b>

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

- Le Groupe a mis en œuvre un programme de rachat d'actions depuis le 6 juin 2001. Dans le cadre de l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2001, 3 920 titres ont été acquis.

- Dans le cadre de l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2003, aucune action n'a été achetée.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 19 mai 2006, mis en œuvre dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a également autorisé le programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2006, 1 706 titres ont été acquis. Au 31 décembre 2007, 36 titres ont été acquis. Au 31 décembre 2008, 6 041 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2008. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2008, 41 006 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2009, 12 021 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2010, 5 521 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2011. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2011, 24 542 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2012. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2012, 11 123 titres ont été acquis, et 11 820 titres ont été attribués aux salariés au titre d'une distribution d'actions gratuites.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2013. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2013, 10 461 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2014, 25 674 titres ont été acquis et 24 827 ont été cédés dans le cadre du contrat de liquidité et 94 661 titres ont été cédés dans le cadre du contrat de rachat.

L'ensemble de ces cessions d'actions auto-détenues a engendré une plus-value nette globale de **6,1 millions d'euros**, comptabilisée directement dans les capitaux propres consolidés du Groupe sur l'exercice 2014. Cette plus-value est exclusivement issue des cessions réalisées dans le cadre du contrat de rachat (94 661 actions), le prix de vente total s'élevant à **11,2 millions d'euros** pour une valeur nette comptable des actions cédées de **5,1 millions d'euros**.

L'effet d'impôt lié à cette plus-value a également été enregistré directement en capitaux propres pour un montant de **2,3 millions d'euros**.

## 14.7. Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2014	2013
Réserves	319 976	294 581
Résultat	35 924	29 659
<b>Total</b>	<b>355 900</b>	<b>324 240</b>

## 14.8.a Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2014		2013	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
<b>Nominatifs</b>				
- DUMONT INVESTISSEMENT	56,17	59,83	50,41	55,93
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	21,13	23,10	21,13	23,45
- CM-CIC INVESTISSEMENT	5,28	5,78	5,28	5,86
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0,00	0,00	2,87	3,19
- DIVERS	3,59	3,90	3,91	4,15
<b>sous total</b>	<b>86,17</b>	<b>92,61</b>	<b>83,60</b>	<b>92,58</b>
<b>Porteurs</b>				
- FCP CENTIFOLIA	4,28	2,34	4,28	2,37
- FCP STOCK PICKING FRANCE	1,80	0,98	1,76	0,98
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0,00	0,00	0,16	0,09
- AUTO-DETENTION	0,31	0,00	3,02	0,00
- DIVERS	7,44	4,07	7,18	3,98
<b>sous total</b>	<b>13,83</b>	<b>7,39</b>	<b>16,40</b>	<b>7,42</b>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## 14.8.b Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2014		2013	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
<b>Nominatifs</b>				
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	3 785 142	1 743 329	3 486 158
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	1 461 280	730 640	1 461 280
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	365 450	182 725	365 450
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0	99 292	198 584
- DIVERS	124 062	247 418	135 230	258 573
<b>sous total</b>	<b>2 979 948</b>	<b>5 859 290</b>	<b>2 891 216</b>	<b>5 770 045</b>
<b>Porteurs</b>				
- FCP CENTIFOLIA	148 000	148 000	148 000	148 000
- FCP STOCK PICKING FRANCE	62 150	62 150	60 970	60 970
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0	5 500	5 500
- AUTO-DETENTION	10 743	0	104 557	0
- DIVERS	257 243	257 243	247 841	247 841
<b>sous total</b>	<b>478 136</b>	<b>467 393</b>	<b>566 868</b>	<b>462 311</b>
<b>Total</b>	<b>3 458 084</b>	<b>6 326 683</b>	<b>3 458 084</b>	<b>6 232 356</b>

## Note 15 - Provisions

## 15.1. Détail des provisions pour risques et charges

	2014			2013		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	768	33	801	918		918
Autres provisions pour risques et charges	1 524	1 001	2 525	828	728	1 556
Provisions pour retraites et autres obligations		11 477	11 477	89	9 119	9 208
Provisions pour restructurations	353		353	610		610
Provisions pour impôts		23	23	30	1	31
<b>Total</b>	<b>2 645</b>	<b>12 534</b>	<b>15 179</b>	<b>2 475</b>	<b>9 848</b>	<b>12 323</b>

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de nature diverse ; on retrouve notamment : des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

## 15.2. Evolution des provisions

	Litiges matériels	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructuration	Impôts	Total
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>918</b>	<b>1 556</b>	<b>9 208</b>	<b>610</b>	<b>31</b>	<b>12 323</b>
Dotations	438	1 554	1 185	80		3 257
Reprises utilisées	555	591	663	337		2 146
Reprises non utilisées			13		8	21
Variations de périmètre Entrées		6	169			175
Variations de périmètre Sorties						
Ecart actuariel constaté en capitaux propres			1 591			1 591
Virements						
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>801</b>	<b>2 525</b>	<b>11 477</b>	<b>353</b>	<b>23</b>	<b>15 179</b>

## détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour garantie donnée aux clients	740
Provision honoraires sur acquisition de terrains	114
Provision révision de loyers	70
Provision pour travaux	610
Provision pour charges de personnel	282
Provision pour risques sociaux	39
Provision pour risques et charges divers	670

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

En ce qui concerne la provision pour garantie donnée aux clients sur certains types de produits, celle-ci couvre les risques de retour sur les produits vendus et le remplacement des produits défectueux.

Une provision est constatée également pour faire face à d'éventuelles réclamations des clients sur des produits livrés et installés.

Ces provisions sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

C'est notamment le cas pour les installations photovoltaïques vendues par la société SWEETAIR FRANCE.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres		non cadres		cadres		non cadres	
	activité négoce				activité bricolage			
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	0,00%	20,00%			
26 - 30 ans	5,00%	17,00%	26 - 30 ans	11,00%	12,00%			
31 - 35 ans	7,00%	10,00%	31 - 35 ans	11,00%	12,00%			
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	4,00%	9,00%			
41 - 45 ans	6,00%	10,00%	41 - 45 ans	3,00%	7,00%			
46 - 50 ans	5,00%	6,00%	46 - 50 ans	3,00%	8,00%			
51 - 55 ans	5,00%	4,00%	51 - 55 ans	4,00%	7,00%			
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	4,00%			

#### Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE septembre 2013.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

### 15.3. Engagements de retraite et médailles du travail

#### A - Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **9 866 milliers d'euros au 31 décembre 2014**.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

#### Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : Taux  
Cadres : 2 % (2 % en 2013)  
Non cadres : 2 % (2 % en 2013)

#### Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 1,78 % au 31 décembre 2014 (contre 3,05 % en 2013).

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2014.

La dotation nette de l'exercice s'élève à :  
**1 952 milliers d'euros.**

Cette charge se répartit de la façon suivante :

en milliers d'euros	
Coût des services rendus	111
Coût de l'actualisation	250
Ecart actuariels (1)	1 591

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global.

### Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 25 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de + 3,5 % du montant total de l'engagement.

### B - Médailles du travail

Au 31 décembre 2014, cette provision représente un montant de **1 610 milliers d'euros**.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
pour l'attribution de la médaille du travail :			20, 30, 35 et 40 ans.		
Paramètres					
détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE SEPT 2013					
détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise d'après les taux annuels de turnover suivants :					
	cadres	non cadres		cadres	non cadres
	activité négoce			activité bricolage	
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	0,00%	20,00%
26 - 30 ans	5,00%	17,00%	26 - 30 ans	11,00%	12,00%
31 - 35 ans	7,00%	10,00%	31 - 35 ans	11,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	4,00%	9,00%
41 - 45 ans	6,00%	10,00%	41 - 45 ans	3,00%	7,00%
46 - 50 ans	5,00%	6,00%	46 - 50 ans	3,00%	8,00%
51 - 55 ans	5,00%	4,00%	51 - 55 ans	4,00%	7,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	4,00%

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (contre 2 % en 2013).

#### 15.4. Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des points qu'ils peuvent par la suite convertir en bons d'achat.

<u>Niveau 0</u> :	de 0 à 199 points, le point n'a pas de valeur	
<u>Niveau 1</u> :	de 200 à 499 points, la valeur du point est de	0,15 €
<u>Niveau 2</u> :	de 500 à 999 points, la valeur du point est de	0,20 €
<u>Niveau 3</u> :	+ de 1 000 points, la valeur du point est de	0,30 €

La conversion s'effectue en un seul bon d'achat.

Appréciation de la valeur des points non encore convertis : une remise future potentielle accordée aux clients est calculée sur la base des points acquis sur les cartes.

Dès que les points sont convertis en bons d'achat, ces derniers sont immédiatement comptabilisés en réduction des ventes et cette écriture est annulée si

Règle d'obtention des points : 1 point par tranche de dix euros d'achats.

Validité : date d'émission jusqu'au 31 décembre N + 2.

Concernant la règle de conversion des points en bons d'achat la valeur des points évolue en fonction des niveaux suivants :

les bons d'achat ne sont pas utilisés dans les six mois.

Le calcul de cette remise tient compte d'un taux de déperdition des points, de mutation de points d'un niveau à l'autre et de transformation sur des bases statistiques des trois dernières années.

L'impact de ce programme de fidélisation minore le chiffre d'affaires de l'activité Bricolage de **55 milliers d'euros** au 31 décembre 2014.

### Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés

#### 16.1. Détail de la charge d'Impôt

	2014	2013
Charge d'impôt exigible	14 693	15 779
Impôts différés	-1 569	1 413
<b>Total</b>	<b>13 124</b>	<b>17 192</b>

#### 16.2. Impôts différés au bilan

	2014	2013
Impôts différés actifs	1 576	1 452
Impôts différés passifs	8 410	9 477
<b>Impôts différés nets</b>	<b>-6 834</b>	<b>-8 025</b>

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 500 milliers d'euros (1 500 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2014, contre 71 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 9 916 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

## 16.3. Impôts différés

	2014	2013	Variation
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>			<b>2014/2013</b>
à l'ouverture de l'exercice	1 452	1 638	-186
Produit de l'exercice	2 047	174	1 873
Charge de l'exercice			
Mouvements de périmètre Entrées	1 409	79	1 330
Mouvements de périmètre Sorties		9	-9
Virements	-3 332	-430	-2 902
à la clôture de l'exercice	1 576	1 452	124
<b>IMPOTS DIFFERES PASSIFS</b>			
à l'ouverture de l'exercice	9 477	8 235	1 242
Produit de l'exercice			
Charge de l'exercice	478	1 587	-1 109
Impacts réserves	1 740	20	1 720
Mouvements de périmètre Entrées	47	84	-37
Mouvements de périmètre Sorties		19	-19
Virements	-3 332	-430	-2 902
à la clôture de l'exercice	8 410	9 477	-1 067
<b>VALEUR NETTE</b>			
à l'ouverture de l'exercice	-8 025	-6 597	-1 428
à la clôture de l'exercice	-6 834	-8 025	1 191
<b>Variation nette des impôts différés</b>	<b>1 191</b>	<b>-1 428</b>	

## 16.4. Preuve d'impôts

	2014	2013
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote part de résultat - sociétés MEQ -)	36 652	31 770
Impôt exigible	14 693	15 779
Impôts différés	-1 569	1 413
Autres produits reclassés (CIR)		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>49 776</b>	<b>48 962</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition	2 053	1 086
Impact des différences permanentes	272	2 056
Actions gratuites	-251	126
Swaps	168	-144
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	2 565	512
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-4 810	-1 278
Impact des dividendes	-518	-204
ID sur titres mis en équivalence	399	1 051
Plus value exonérée	-6 567	-54
Quote part de frais sur plus values exonérées	827	6
Quote part des sociétés transparentes mises en équivalence	-17	-20
Effets des bases sans impôt différé	-173	-324
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	255	336
Impact des réévaluations DEDB (IFRS 3R)	-1 651	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-5 948	-3 795
<b>BASE FISCALE</b>	<b>36 380</b>	<b>48 316</b>
Taux de l'impôt	33,33	33,33
Contribution sociale (3,3%)	165	265
Contribution exceptionnelle (10,7% du montant de l'IS de la société SAMSE)	483	556
Crédit d'impôt	-169	-214
Contribution de 3% sur les distributions de dividendes	492	477
Divers	28	4
<b>IMPOT THEORIQUE</b>	<b>13 124</b>	<b>17 192</b>
<b>CHARGE REELLE D'IMPOT</b>	<b>13 124</b>	<b>17 192</b>
Taux réel de l'impôt	36,07	35,58

## 16.5. Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2014	2013
Congés payés	9	84
Participation des salariés	-140	-24
Provisions pour indemnités de fin de carrière	636	192
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	-938	-1 246
Organic et taxes sur les grandes surfaces	336	-17
Activation des déficits	296	26
Crédit bail	2 011	-316
Ecart évaluation terrains et constructions	225	232
Autres	-1 244	-355
<b>Total</b>	<b>1 191</b>	<b>-1 424</b>
Variation des impôts différés actif	124	-186
Variation des impôts différés passif	1 067	-1 242
<b>Total</b>	<b>1 191</b>	<b>-1 428</b>

	2014	2013
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	1 569	-1 413
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		-84
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	1 362	89
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	-1 740	-20
<b>Total</b>	<b>1 191</b>	<b>-1 428</b>

## Note 17 - Passifs financiers courants et non courants

### 17.1. Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2014			Valeur bilan au 31/12/2013		
	non courants	courants	total	non courants	courants	total
Autres emprunts obligataires	701	22	723	827	26	853
Locations financement	149	121	270		1 065	1 065
Emprunts	110 375	52 829	163 204	97 338	49 446	146 784
Engagements de rachat de minoritaires			0	15 878		15 878
Autres financements	2 071	1 965	4 036	2 790	3 481	6 271
Instruments financiers dérivés	243	109	352	127		127
<b>Total des passifs financiers (hors concours bancaires)</b>	<b>113 539</b>	<b>55 046</b>	<b>168 585</b>	<b>116 960</b>	<b>54 018</b>	<b>170 978</b>
Concours bancaires courants		34 706	34 706		36 344	36 344
<b>Total des passifs financiers (avec concours bancaires)</b>	<b>113 539</b>	<b>89 752</b>	<b>203 291</b>	<b>116 960</b>	<b>90 362</b>	<b>207 322</b>

### 17.2. Echéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2014 ECHEANCES			au 31/12/2013 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	22	701		26	827	
Emprunts et dettes financières	89 730	102 806	10 032	90 336	112 688	3 445
Fournisseurs et comptes rattachés	152 684			145 845		
Autres dettes	75 614			71 043		
<b>Total</b>	<b>318 050</b>	<b>103 507</b>	<b>10 032</b>	<b>307 250</b>	<b>113 515</b>	<b>3 445</b>

### 17.3. Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.

Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à **25 672 milliers d'euros dont 8 282 milliers d'euros à moins d'un an.**

Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la Norme IAS 39).

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose notamment d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **137 280 millions d'euros**.

Les découverts ont été utilisés pour **34 706 millions d'euros soit en % : 25,28**.

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des «covenants» susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non respect.

Les calculs des ratios financiers afférents aux «covenants» sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre. Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2014 :

Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

#### 17.5. Autres emprunts obligataires

Emprunt émis par la SA DORAS et souscrit par les fonds communs de placement :

Montants en milliers d'euros	échéances
22	01/01/2015
701	02/01/2017

#### 17.6. Valorisation des SWAPS

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2014 a conduit le Groupe à comptabiliser une charge financière de **168 millions d'euros**.

Au 31 décembre 2014, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,36**.

La dette financière concernée représente 37 165 millions d'euros à fin décembre 2014 (contre 37 459 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 25 674 actions et en a cédé 119 488.

Au 31 décembre 2014, le Groupe SAMSE est propriétaire de 10 743 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **823 millions d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2014 est de **1 106 millions d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 15 990 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

#### 17.4. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **34 706 millions d'euros** et sont représentés par des découverts bancaires.

Le tableau, ci-dessous récapitule par SWAP, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2014.

N°SWAP	Au 31/12/2014	VALORISATION SWAPS 31/12/2014			Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
	Capital restant couvert ( en € )	Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit	Valeur de marché en €	Valeur de marché en €
D01	1 000 000	01/10/2015	TF 1,70%	EURIBOR 3M	-9 021	-27 535
D02	400 000	31/12/2015	TF 2,71%	EURIBOR 3M	-5 897	-19 115
R1	946 634	05/11/2017	TF 0,80%	EURIBOR 3M	-14 777	-4 485
30	2 500 000	18/04/2017	TF 1,21%	EURIBOR 3M	-39 564	-51 240
31	2 500 000	15/06/2017	TF 0,95%	EURIBOR 3M	-30 515	-28 652
32	2 750 000	20/09/2017	TF 0,66%	EURIBOR 3M	-24 213	-9 987
33	1 625 000	01/02/2018	TF 0,89%	EURIBOR 3M	-23 056	-15 155
34	2 400 000	01/10/2018	TF 1,00%	EURIBOR 3M	-46 386	-27 996
35	4 500 000	01/07/2019	TF 0,48%	EURIBOR 3M	-43 107	
36	2 550 000	28/03/2019	TF 1,09%	EURIBOR 3M	-56 312	
37	4 500 000	25/04/2019	TF 1,70%	EURIBOR 3M	-59 107	
	25 671 634		TOTAL		-351 955	-184 165

### 17.7. Rachat de minoritaires

Au 31 décembre 2014, il n'existe plus d'engagement de rachat de minoritaires.

Sur l'exercice 2014, et dans le cadre des engagements de rachat de minoritaires concernant les ETS PIERRE HENRY ET FILS et GAMAG, le Groupe a pris des compléments de participations s'élevant respectivement à 25,1 % et 38,59 %. A l'issue de ces deux opérations, le Groupe dispose de 100 % du capital de ces deux entités.

(en milliers d'euros)

Annulation de la dette liée à l'engagement de rachat	-15 803
Reprise des intérêts non contrôlants de la période	-326
Prix d'acquisition des 25,1%	14 252
<b>Ajustement de l'écart d'acquisition "Henry"</b>	<b>-1 877</b>

Consécutivement au dénouement de l'opération, l'écart d'acquisition des ETS PIERRE HENRY ET FILS s'est établi à 13 638 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(en milliers d'euros)

Part des intérêts non contrôlants reprise	185
Prix d'acquisition des 9,37%	-2 924
<b>Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)</b>	<b>-2 739</b>

Les deux opérations mentionnées ci-dessus (levée de l'option des ETS PIERRE HENRY ET FILS et rachat des minoritaires BOIS MAURIS ODDOS), représentant un prix d'acquisition global de

### Engagement de rachat de minoritaires des ETS PIERRE HENRY ET FILS

Cet engagement est traité comptablement selon la méthode du "goodwill en cours", l'option accordée ayant été émise avant la date de première application de la version révisée d'IAS 27. Cette dernière a été exercée le 28 octobre 2014. Les impacts dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 peuvent se résumer ainsi :

### Rachat d'intérêts minoritaires sur BOIS MAURIS ODDOS

Fin octobre 2014, le Groupe a racheté l'ensemble des intérêts minoritaires (représentant 9,37 % du capital) relatifs à BOIS MAURIS ODDOS.

Les effets sur les comptes consolidés sont résumés ci-après :

17,2 millions d'euros, ont été financées par les cessions d'actions auto-détenues et de titres DUMONT INVESTISSEMENT intervenues au cours de l'exercice 2014 (cf. notes 8.2 et 14.6).

**Rachat d'intérêts minoritaires sur la société LA BOITE A OUTILS**

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Part des intérêts non contrôlants reprise	616
Prix d'acquisition des 1,01%	-767
<b>Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)</b>	<b>-151</b>

**Engagement de rachat de minoritaires de la société GAMAG**

Le rachat des titres complémentaires n'a pas engendré d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2014.

**17.8. Encours des dettes financières**

	au 31 décembre 2014				au 31 décembre 2013			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	89 752	103 507	10 032	203 291	90 362	113 515	3 445	207 322
Taux fixe	38 095	67 423	4 297	109 815	37 834	87 486	3 376	128 696
Taux variable	51 657	36 084	5 735	93 476	52 528	26 029	69	78 626
Position nette avant gestion	51 657	36 084	5 735	93 476	52 528	26 029	69	78 626
Hors bilan (swaps de taux)	8 282	17 353	37	25 672	5 300	13 375		18 675
Position nette après gestion	43 375	18 731	5 698	67 804	47 228	12 654	69	59 951

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 434 milliers d'euros.

**17.9. Détermination de l'endettement financier net**

	2014	2013
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		
Autres emprunts obligataires	701	827
Emprunts et dettes	162 841	146 386
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	386	425
Dettes relatives au crédit bail	270	1 065
Dettes rattachées à des participations ( 1 )	1 958	2 631
Dettes diverses	2 429	3 766
Engagements de rachat de minoritaires		15 878
<b>Total</b>	<b>168 585</b>	<b>170 978</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		
Emprunts et dettes financières	168 585	170 978
Trésorerie nette	22 358	16 713
<b>Total</b>	<b>146 227</b>	<b>154 265</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		
Dettes à long terme	113 539	116 960
Dettes à court terme	89 752	90 362
Total des dettes	203 291	207 322
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	57 064	53 057
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>146 227</b>	<b>154 265</b>
( 1 ) Détail des dettes rattachées à des participations		
RG bricolage	1 521	
SCI Entrepôt Froment	437	
<b>Total</b>	<b>1 958</b>	

## Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Fournisseurs négoce	119 568	117 978
Fournisseurs bricolage	33 116	27 867
<b>Total</b>	<b>152 684</b>	<b>145 845</b>

## Note 19 - Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Dettes fiscales et sociales négoce	46 733	45 682
Dettes fiscales et sociales bricolage	18 590	16 288
Dettes sur immobilisations négoce	697	567
Dettes sur immobilisations bricolage	427	541
Autres dettes négoce	6 902	5 870
Autres dettes bricolage	139	104
Produits constatés d'avance négoce	132	176
Produits constatés d'avance bricolage	1 994	1 815
<b>Total</b>	<b>75 614</b>	<b>71 043</b>

## Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

## 20.1. Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Ventes de marchandises	936 325	222 230	1 158 555	929 335	198 855	1 128 190
Camionnages et prestations de services	25 790	10 040	35 830	25 128	9 449	34 577
Intérêts des créances commerciales	20		20	55		55
Frais fixes de facturation	1 231		1 231	1 176		1 176
<b>Total</b>	<b>963 366</b>	<b>232 270</b>	<b>1 195 636</b>	<b>955 694</b>	<b>208 304</b>	<b>1 163 998</b>

## 20.2. Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Produits divers	24		24	61		61
Crédit d'impôt recherche						
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>61</b>

## 20.3. Evolution du chiffre d'affaires par activité

	2014	2013	% d'évolution 2014/2013	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	963 366	955 694	0,80	-0,41
Bricolage	232 270	208 304	11,51	-3,81
<b>Total</b>	<b>1 195 636</b>	<b>1 163 998</b>	<b>2,72</b>	<b>-1,01</b>

Le chiffre d'affaires à périmètre "non comparable" est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié.

Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de "comparable" qui consiste à

retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2013 et 2014.

## Note 21 - Charges de personnel

21.1.a Frais de personnel par activité

	2014	2013
Négoce	133 882	131 089
Bricolage	44 918	39 834
<b>TOTAL</b>	<b>178 800</b>	<b>170 923</b>

21.1.b Charges prises en compte dans les frais de personnel

	Actions gratuites		Participation des salariés		Abondement FCP	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Négoce	-251	126	888	843	1 729	1 409
Bricolage	0	0	290	709	717	405
<b>TOTAL</b>	<b>-251</b>	<b>126</b>	<b>1 178</b>	<b>1 552</b>	<b>2 446</b>	<b>1 814</b>

21.1.c Evolution des frais de personnel

	2014	2013	% d'évolution 2014/2013	
			à périmètre non comparable	à périmètre comparable
Négoce	133 882	131 089	2,13	0,78
Bricolage	44 918	39 834	12,76	2,01
<b>TOTAL</b>	<b>178 800</b>	<b>170 923</b>	<b>4,61</b>	<b>1,07</b>

A la suite de la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le Groupe a enregistré un produit de 5 948 milliers d'euros au 31 décembre

2014 (3 795 milliers d'euros au 31 décembre 2013). Ce dernier a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

21.2. Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2014	2013
<b>NEGOCE</b>	<b>3 335</b>	<b>3 240</b>
SA SAMSE	1 542	1 467
SA DORAS	707	698
M+ (GROUPE)	541	432
SAS BOIS MAURIS ODDOS	87	83
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	72	73
SAS ROGER CLEAU	61	65
SA CHRISTAUD	57	57
SWEETAIR (GROUPE)	53	53
SAS BTP DISTRIBUTION	49	44
SAS CELESTIN MATERIAUX	43	41
SAS REMAT	32	34
SAS CO DI PLAST	17	
SAS BLANC MATERIAUX	16	16
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	13	14
SAS CLAUDE MATERIAUX	10	10
SARL GET ELECTRIC	9	7
SA DUMONT INVESTISSEMENT	8	8
SAS OUTIMAT B.T.P.	8	6
SA VAUDREY	5	6
SAS MATAPPRO	5	6
GAMAG (GROUPE) - fusion avec SAMSE sur 2014		120
<b>BRICOLAGE</b>	<b>1 394</b>	<b>1 227</b>
SAS LA BOITE A OUTILS	1 204	1 100
SAS COMPTOIR FROMENT	65	65
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	59	60
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	43	2
DEDB (GROUPE) - prise de contrôle sur l'exercice 2014	23	
	<b>4 729</b>	<b>4 467</b>

## 21.3. Effectifs moyens par catégorie

	2014	2013
Employés et Ouvriers	3 216	2 972
Techniciens, Agents de maîtrise	894	889
Cadres	619	606
<b>TOTAL</b>	<b>4 729</b>	<b>4 467</b>

## Note 22 - Charges externes

	2014	2013	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance générale	5 266	4 864	8,26	5,69
Locations et transport de biens	30 109	28 263	6,53	-1,14
Entretiens et réparations	12 033	11 763	2,30	-0,61
Primes d'assurance	3 764	3 717	1,26	-0,30
Services extérieurs divers	1 669	1 432	16,55	9,15
Personnel extérieur à l'entreprise	6 421	5 917	8,52	5,68
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 918	4 161	18,19	12,16
Publicité, publications et relations publiques	13 642	11 737	16,23	11,17
Déplacements, missions et réceptions	5 033	5 129	-1,87	-5,03
Frais postaux et télécommunications	2 871	2 815	1,99	0,75
Services bancaires et assimilés	1 449	1 391	4,17	0,86
Autres services	1 571	983	59,82	17,09
	<b>88 746</b>	<b>82 172</b>	<b>8,00</b>	<b>2,56</b>

## Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations

	2014		2013	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles			15	
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles			2	
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		168		81
<b>Net</b>		<b>168</b>		<b>64</b>
Dotations pour dépréciation des stocks	12 658		11 550	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		12 079		10 667
<b>Net</b>	<b>579</b>		<b>883</b>	
Dotations pour dépréciation des créances	8 377		8 240	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		6 818		8 290
<b>Net</b>	<b>1 559</b>		<b>50</b>	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 626		2 484	
Reprises de provisions pour risques et charges		1 976		2 173
<b>Net</b>	<b>650</b>		<b>311</b>	
Dépréciations des écarts d'acquisition	<b>Net</b>	<b>2 053</b>	<b>1 086</b>	
Divers	<b>Net</b>			
Total	25 714	21 041	23 377	21 211
<b>Total Net</b>	<b>4 673</b>		<b>2 166</b>	

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2014 et 2013 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	-104
des stocks de marchandises	-304
des créances	1 609
des provisions pour risques et charges	339
des écarts d'acquisition	967
des provisions diverses	
<b>Total Net</b>	<b>2 507</b>

#### Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2014		2013	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		2 536		535
Autres produits opérationnels		6 549		7 488
VNC des éléments d'actifs cédés	2 078		467	
Autres charges opérationnelles	6 438		8 091	
<b>Total</b>	<b>8 516</b>	<b>9 085</b>	<b>8 558</b>	<b>8 023</b>
<b>Net</b>		<b>569</b>		<b>535</b>

#### Note 25 - Autres produits et charges opérationnels

	2014		2013	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Cessions d'actifs corporels		670		7 750
VNC des éléments d'actifs cédés	529		6 884	
Autres produits et charges opérationnels	724		1 299	
<b>Total</b>	<b>1 253</b>	<b>670</b>	<b>8 183</b>	<b>7 750</b>
<b>Net</b>	<b>583</b>		<b>433</b>	

#### Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2014	2013
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>45 613</b>	<b>50 926</b>
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	670	7 750
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-529	-6 884
Dépréciations immobilières	-1 702	
Produit de réévaluation du sous-groupe DEDB	1 651	
Badwill rapporté au résultat		
Charges liées à des restructurations		-656
Autres charges	-673	-643
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>45 030</b>	<b>50 493</b>

#### Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2014	2013
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	589	653
Autres produits	0	0
<b>Total</b>	<b>589</b>	<b>653</b>

## Note 27 - Coût de l'endettement financier brut

	2014	2013
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit		
	4 028	4 220

## Note 28 - Autres produits et charges financiers

	2014		2013	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				7
Produits des participations		1 040		720
Produits de cession de titres non consolidés				
Produits de cession des immobilisations financières (1)		13 923		163
VNC des titres cédés non consolidés				
VNC des immobilisations financières cédées (1)	7 356		115	
Autres produits divers		543		1 270
Autres charges diverses	171		4	
Dotations aux dépréciations financières			7	
Différences positives de change		235		87
Différences négatives de change	29		85	
	7 556	15 741	211	2 247
		8 185		2 036

(1) les opérations de cession d'immobilisations financières comprennent exclusivement les ventes de titres Dumont Investissement intervenues au cours de l'exercice 2014. Ces ventes ont généré un impact de +6,5 millions d'euros sur le résultat (cf. note 8.2).

## Note 29 - Formation du résultat financier

	2014	2013	% de variation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	589	653	-9,80
Coût de l'endettement financier brut	-4 028	-4 220	-4,55
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-3 439</b>	<b>-3 567</b>	<b>-3,59</b>
Autres produits et charges financiers	8 185	2 036	302,01
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 746</b>	<b>-1 531</b>	<b>-</b>

## Note 30 - Charges d'impôt

	2014	2013
Charges d'impôt social	14 693	15 779
Impôts différés	-1 569	1 413
	13 124	17 192

## Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2014	2013
PLATTARD (Groupe)	1 469	2 069
SAS MATERIAUX SIMC	940	1 013
SAS RG BRICOLAGE	391	375
SAS ZANON TRANSPORTS	160	136
SAS DEGUERRY SAMSE	115	119
SCI ENTREPOT FROMENT	105	89
SAS BOURG MATERIAUX	115	85
SCI CHABER	54	53
SARL LEADER CARRELAGES	68	34
SAS DIDIER	56	33
SCI IMMOBILIERE DIJON	5	15
SCI MENNECY	13	13
SCI LE CARREAU	13	12
SCI ESPACE PLUS	9	10
SAS AMEO CONSTRUCTION	-29	2
SA BLAMAT	1	1
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	-1	-1
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	-1	-1
SAS TARARE MATERIAUX	-61	-85
SA DIJON BETON	-107	-118
DEDB (Groupe) (1)	-316	-891
	<b>2 999</b>	<b>2 963</b>

(1) Le résultat de l'exercice 2013 a été impacté de manière significative par les frais liés aux ouvertures des magasins. Sur l'exercice 2014, la quote-part de résultat mise en équivalence correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 14 mars, le Groupe ayant pris le contrôle de DEDB à cette date.

## Note 32 - Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	104 557	3 353 527
Ventes d'actions propres en cours d'exercice		-93 814	93 814
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	10 743	3 447 341
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			<b>3 368 801</b>
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - ( en € )			<b>35 923 943</b>
<b>Résultat par action</b>			<b>10,66</b>
	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 368 801	0	<b>3 368 801</b>
<b>Résultat dilué par action</b>			<b>10,66</b>

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	-93 814	78 540	-15 274

## Note 33 - Engagements Hors Bilan

## A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2014	2013
Engagements de prise de participations	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2014	2013
<b>Obligations en matière de location-financement immobilier</b>		
crédit-bail		
	date	échéance
	30/12/2002	30/09/2014
	30/12/2005	30/09/2014
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 017</b>
<b>Obligations en matière de location-financement mobilier</b>		
Divers financements de véhicules et matériels		
	270	60
<b>Contrats de location simple</b>		
Véhicules		
	8 246	7 825
<b>Garanties financières</b>		
Cautions bancaires sur prêts et découverts		
	704	2 117
<b>II - ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Ligne de crédit reçue et non utilisée		
	0	0

## C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

I - ENGAGEMENTS DONNES	2014	2013
<b>Compromis d'achat immobilier</b>		
Terrains		
	518	181
Ensembles immobiliers		
	4 507	1 500
<b>Total</b>	<b>5 025</b>	<b>1 681</b>
<b>Cautions données dans le cadre de l'exploitation</b>		
Cautions douanières et diverses		
	21	18
Indemnités de résiliation de convention de rémunération		
	183	294
<b>II - ENGAGEMENTS RECUS</b>		
<b>Compromis de vente immobilier</b>		
Ensembles immobiliers		
	2 410	510
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité		
	0	0
<b>Total</b>	<b>2 410</b>	<b>510</b>

## Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les co-entreprises,
- les membres du Comité de Direction.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

Informations (en milliers d'euros)	TRANSACTIONS		
	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	18 319	0	0
Charges	11 555	0	2 342
Créances rattachées à des participations	1 426	0	202
Dettes rattachées à des participations	1 958	0	0
Comptes courants intra-groupe :			
	<b>Actifs</b>	<b>1 927</b>	<b>11</b>
	<b>Passifs</b>	<b>686</b>	<b>1 019</b>

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du " key personnel " commun avec l'émetteur.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble  
N° Siren : 345 287 734  
Date de clôture : 31/12/2014

	2014
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	<b>1 709 991</b>
<b>Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :</b>	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-379 471
Retraitement IFRIC 13	-55
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-134 829
<b>Total</b>	<b>1 195 636</b>

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le rapport de gestion - chapitre 3.6 du Document de Référence.

## Note 35 - Instruments financiers

A - Instruments financiers inscrits au bilan  
(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2014		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	4 883	4 883	4 883			
Autres actifs financiers non courants	4 334	4 334	2 511	1 823		
Clients et comptes rattachés	143 351	143 351		143 351		
Autres actifs financiers courants	74 886	74 886		74 886		
Equivalents de trésorerie	15 990	15 990		15 990		
Trésorerie	41 074	41 074		41 074		
<b>Actifs</b>	<b>284 518</b>	<b>284 518</b>	<b>7 394</b>	<b>277 124</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Passifs financiers non courants	113 539	113 539			113 296	243
Fournisseurs et comptes rattachés	152 684	152 684			152 684	
Autres dettes courantes	75 614	75 614			75 614	
Passifs financiers courants	89 752	89 752			89 643	109
<b>Passifs</b>	<b>431 589</b>	<b>431 589</b>			<b>431 237</b>	<b>352</b>

	Au 31/12/2013		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	8 009	8 009	8 009			
Autres actifs financiers non courants	12 380	12 380	6 484	5 896		
Clients et comptes rattachés	145 449	145 449		145 449		
Autres actifs financiers courants	62 361	62 361		62 361		
Equivalents de trésorerie	5 309	5 309		5 309		
Trésorerie	47 748	47 748		47 748		
<b>Actifs</b>	<b>281 256</b>	<b>281 256</b>	<b>14 493</b>	<b>266 763</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Passifs financiers non courants	116 960	116 960			116 834	126
Fournisseurs et comptes rattachés	145 845	145 845			145 845	
Autres dettes courantes	71 043	71 043			70 990	53
Passifs financiers courants	90 362	90 362			90 362	
<b>Passifs</b>	<b>424 210</b>	<b>424 210</b>			<b>424 031</b>	<b>179</b>

## Informations complémentaires

- IFRS 7.37a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

- IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.
- IFRS 7.B5g - non appliqué.
- IFRS 7.39a - échéancier des passifs : cf note 17.2.

## B - Impact des instruments financiers

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2014			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		-1 866	
Instruments dérivés	-168		
Equivalents de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>-168</b>	<b>-1 866</b>	

Au 31/12/2013			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		2 230	
Instruments dérivés	144		
Equivalents de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>2 230</b>	

### Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le négoce et le bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées

systematiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2014, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction
- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2014			2013		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 086 642	243 808	1 330 450	1 071 241	218 148	1 289 389
inter-secteurs	-123 276	-11 538	-134 814	-115 547	-9 844	-125 391
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>963 366</b>	<b>232 270</b>	<b>1 195 636</b>	<b>955 694</b>	<b>208 304</b>	<b>1 163 998</b>
Résultat Opérationnel Courant	34 809	10 804	45 613	41 222	9 704	50 926
Résultat Opérationnel	33 235	11 795	45 030	40 853	9 640	50 493
Résultat financier	5 163	-417	4 746	-1 359	-172	-1 531
Quote part des résultats des entreprises associées	2 734	265	2 999	3 298	-335	2 963
Impôt			-13 124			-17 192
Résultat net			39 651			34 733

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2014			2013		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	22 085	6 073	28 158	21 769	5 299	27 068
Dépréciations des écarts d'acquisition	2 053		2 053	1 035	51	1 086
Dépréciations des immobilisations incorporelles			0	15		15
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-87	-81	-168		-81	-81
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles			0	2		2
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	1 683	-124	1 559	-66	16	-50
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	355	224	579	1 175	-292	883
Dotations et reprises de provisions diverses	606	44	650	107	204	311

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2014			2013		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	663 425	155 597	819 022	665 386	112 789	778 175
Entreprises associées	37 233	2 190	39 423	35 699	2 711	38 410
<b>Total des actifs</b>	<b>700 658</b>	<b>157 787</b>	<b>858 445</b>	<b>701 085</b>	<b>115 500</b>	<b>816 585</b>
<b>Total des dettes</b>	<b>352 636</b>	<b>102 542</b>	<b>455 178</b>	<b>381 840</b>	<b>64 170</b>	<b>446 010</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 595	10 350	29 945	30 078	5 616	35 694

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.
- Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques qui sont chacune dédiées à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux Normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société "SAMSE S.A.", tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « première application des normes IFRS 10 et IFRS 11 » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les effets des changements de méthode issus notamment de l'application rétrospective des normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés) et IFRS 11 (Partenariats).

#### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans les notes 1 & 4.2 de l'annexe, la société procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Elle évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre dans ce cadre et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1 & 4.2 de l'annexe.

- La note 10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 10 de l'annexe.

- La note 11 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 11 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 27 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par  
Eric BACCI & Jean-Philippe BRET

ODICEO, représenté par  
Sylvain BOCCON-GIBOD

## 4.2 Comptes sociaux

Bilan	186
Compte de résultat	188
Soldes intermédiaires de gestion	189
Tableau des flux de trésorerie	190
Tableau de variation des capitaux propres	191
Annexe aux comptes sociaux	192
Note 1 - Immobilisations incorporelles	193
Note 2 - Immobilisations corporelles	194
Note 2 bis - Dépréciation exceptionnelle des immobilisations incorporelles et corporelles	195
Note 3 - Immobilisations financières	195
Note 4 - Stocks de marchandises	196
Note 5 - Créances	197
Note 6 - Charges constatées d'avance	198
Note 7 - Capital social	198
Note 8 - Provisions pour risques et charges	200
Note 9 - Emprunts et dettes	201
Note 10 - Produits constatés d'avance	203
Note 11 - Éléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat	203
Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir	203
Note 13 - Chiffre d'affaires net	204
Note 14 - Charges et produits financiers	204
Note 15 - Charges et produits exceptionnels	205
Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	205
Note 17 - Effectifs et CICE	206
Note 18 - Engagements financiers et autres informations	207
Note 19 - Évènements postérieurs à la clôture	207
Note 20 - Droit individuel à la formation	207
Note 21 - Rémunérations des mandataires sociaux	207
Note 22 - Informations complémentaires	207
Note 23 - Inventaire des valeurs mobilières de placement	208
Note 24 - Filiales et participations	209
Note 25 - Résultats des cinq derniers exercices	211

## Bilan de la société mère

(en euros)

Au 31 Décembre

ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2014	2013
Notes	NET			NET	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Note 1</b>				
Concessions, brevets et droits similaires		11 510 046	10 590 994	919 052	1 207 849
Fonds commercial		12 281 375	4 956 550	7 324 825	7 163 054
Immobilisations incorporelles en cours		51 500	0	51 500	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Note 2</b>				
Terrains		55 169 256	21 533 181	33 636 075	34 292 917
Constructions		67 942 731	40 401 479	27 541 252	28 447 941
Installations techniques, matériel et outillages industriels		17 949 222	12 338 014	5 611 208	6 775 958
Autres immobilisations corporelles		54 067 644	38 833 743	15 233 901	17 417 830
Immobilisations en cours		1 448 800		1 448 800	1 143 589
Avances et acomptes					240 803
<b>Immobilisations financières</b>	<b>Note 3</b>				
Participations		120 370 224	1 832 900	118 537 324	106 241 989
Créances rattachées à des participations		29 300 978	100 000	29 200 978	18 509 131
Autres immobilisations financières		409 894		409 894	332 777
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>370 501 670</b>	<b>130 586 861</b>	<b>239 914 809</b>	<b>221 773 838</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks de marchandises</b>	<b>Note 4</b>				
Matières premières, approvisionnements		1 926 595		1 926 595	1 819 654
Marchandises		77 940 975	4 610 898	73 330 077	71 745 971
Avances, Acomptes versés sur commandes					16 500
<b>Créances</b>	<b>Note 5</b>				
Clients et comptes rattachés		78 493 981	12 028 995	66 464 986	65 479 234
Autres créances		19 250 359	426 932	18 823 427	15 995 988
Valeurs mobilières de placement		9 823 508	4 478	9 819 030	6 108 576
Disponibilités		31 858 758		31 858 758	43 804 737
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Note 6</b>	<b>891 750</b>		<b>891 750</b>	<b>755 168</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>220 185 926</b>	<b>17 071 303</b>	<b>203 114 623</b>	<b>205 725 826</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>590 687 596</b>	<b>147 658 164</b>	<b>443 029 432</b>	<b>427 499 664</b>

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	Notes	2014	2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 149	42 563 149
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		130 000 000	120 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		11 384 827	10 465 255
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>16 907 258</b>	<b>17 961 945</b>
Subventions d'Investissements		92 989	96 656
Provisions réglementées		17 327 040	15 805 546
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>224 205 564</b>	<b>212 822 852</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
	Note 8		
Provisions pour risques		1 375 361	1 220 035
Provisions pour charges		5 106 070	4 095 624
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>6 481 431</b>	<b>5 315 659</b>
<b>DETTES</b>			
	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		109 166 366	108 454 095
Emprunts et dettes financières divers		12 597 091	15 656 970
Avances et acomptes reçus		417 085	456 350
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61 954 687	57 364 494
Dettes fiscales et sociales		20 716 063	20 760 153
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		915 565	392 865
Autres dettes		6 571 580	6 276 226
Produits constatés d'avance	Note 10	4 000	0
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>212 342 437</b>	<b>209 361 153</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>443 029 432</b>	<b>427 499 664</b>

## Compte de résultat

(en euros)

Notes	Exercices			
	2014	2013	% de variation	
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises	486 877 798	466 128 244	4,45	
Production vendue : services	22 288 722	21 689 679	2,76	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>Note 13</b>	<b>509 166 520</b>	<b>487 817 923</b>	<b>4,38</b>
Production stockée				
Production immobilisée	54 347	53 982	0,68	
Subventions d'exploitation	5 450	33 948	-83,95	
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	9 324 235	9 648 387	-3,36	
Autres produits	5 724 367	4 886 168	17,15	
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>524 274 919</b>	<b>502 440 408</b>	<b>4,35</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises ( y compris droits de douane )	365 705 147	353 653 597	3,41	
Variation de stock ( marchandises )	1 436 974	-2 394 455	-160,01	
Achats de matières premières et approvisionnements				
Autres achats et achats externes	44 360 723	39 978 746	10,96	
Impôts, taxes et versements assimilés	7 144 940	6 699 962	6,64	
Salaires et traitements	45 201 062	43 175 805	4,69	
Charges sociales	18 335 130	18 148 385	1,03	
Sur immobilisations :				
dotations aux amortissements	10 912 075	10 792 418	1,11	
dotations aux dépréciations	275 480	391 913	NS	
Sur actif circulant :				
dotations aux dépréciations de stock	4 610 898	4 062 790	13,49	
dotations aux dépréciations des comptes clients	4 430 591	4 686 470	-5,46	
Pour risques et charges :				
dotations aux provisions	1 922 460	1 008 974	90,54	
Autres charges	2 866 679	3 320 964	-13,68	
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>507 202 159</b>	<b>483 525 569</b>	<b>4,90</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>17 072 760</b>	<b>18 914 839</b>	<b>-9,74</b>	
<b>Produits financiers</b>	<b>Note 14</b>			
Produits financiers de participation	8 757 166	9 077 051	-3,52	
Autres intérêts et produits assimilés	698 476	718 527	-2,79	
Reprises financières aux amortissements et provisions	368 808	14 747	2 400,90	
Différences positives de change	61 160	17 101	257,64	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		14		
<b>Total des Produits financiers</b>	<b>9 885 610</b>	<b>9 827 440</b>	<b>0,59</b>	
<b>Charges financières</b>	<b>Note 14</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions	596 700	1 541	38 621,61	
Intérêts et charges assimilés	2 634 543	2 429 285	8,45	
Différences négatives de change	9 427	32 252	-70,77	
<b>Total des Charges financières</b>	<b>3 240 670</b>	<b>2 463 078</b>	<b>31,57</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 644 940</b>	<b>7 364 362</b>	<b>-9,77</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>23 717 700</b>	<b>26 279 201</b>	<b>-9,75</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>Note 15</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 018 100	905 473	12,44	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 118 813	208 218	3 799,19	
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges	2 723 419	2 226 196	22,34	
<b>Total des Produits exceptionnels</b>	<b>11 860 332</b>	<b>3 339 887</b>	<b>255,11</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Note 15</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	400 238	500 466	-20,03	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 509 984	635 367	137,66	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 360 585	3 850 022	117,16	
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	<b>10 270 807</b>	<b>4 985 855</b>	<b>106,00</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 589 525</b>	<b>-1 645 968</b>	<b>-196,57</b>	
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	774 113	586 956	31,89	
Impôts sur les bénéfices	<b>Note 16</b>	7 625 854	6 084 332	25,34
<b>Total des produits</b>	<b>546 020 861</b>	<b>515 607 736</b>	<b>5,90</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>529 113 603</b>	<b>497 645 791</b>	<b>6,32</b>	
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<b>16 907 258</b>	<b>17 961 945</b>	<b>-5,87</b>	

## Soldes intermédiaires de gestion

(en milliers d'euros)

	Exercices		
	2014	2013	% de variation
Ventes de marchandises	486 878	466 128	4,45
- Coût d'achat des marchandises	367 142	351 484	4,45
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>119 736</b>	<b>114 644</b>	<b>4,44</b>
Production vendue	22 289	21 690	2,76
Production stockée			
- Destockage de production			-
Production immobilisée	54	54	0,00
<b>Production de l'exercice</b>	<b>22 343</b>	<b>21 744</b>	<b>2,75</b>
<b>Production + Ventes</b>	<b>509 221</b>	<b>487 872</b>	<b>4,38</b>
- Coût d'achat des marchandises	367 142	351 484	4,45
- Consommation en provenance de tiers	44 361	39 754	11,59
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>97 718</b>	<b>96 634</b>	<b>1,12</b>
+ Subventions d'exploitation	5	34	-85,29
- Impôts et taxes	7 145	6 700	6,64
- Charges de personnel	63 536	61 324	3,61
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>27 042</b>	<b>28 644</b>	<b>-5,59</b>
+ Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges	9 324	9 648	-3,36
+ Autres produits	5 725	4 886	17,17
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22 151	20 942	5,77
- Autres charges	2 867	3 321	-13,67
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>17 073</b>	<b>18 915</b>	<b>-9,74</b>
+ Produits financiers	9 886	9 827	0,60
- Charges financières	3 241	2 463	31,59
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>23 718</b>	<b>26 279</b>	<b>-9,75</b>
	<b>% sur ventes</b>	<b>4,87</b>	<b>5,64</b>
+ Produits exceptionnels	11 860	3 340	255,09
- Charges exceptionnelles	10 271	4 986	106,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 589</b>	<b>-1 646</b>	<b>-196,54</b>
- Participation des salariés	774	587	31,86
- Impôt sur les bénéfices	7 626	6 084	25,35
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 907</b>	<b>17 962</b>	<b>-5,87</b>
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 941	130	1 393,08
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 446	506	185,77
<b>plus ou moins values sur cessions</b>	<b>495</b>	<b>-376</b>	<b>-231,65</b>

## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2014	2013
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	16 907	17 962
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 109	23 393
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-11 855	-11 248
Plus et moins values de cession	-495	375
Boni provenant rachat des titres	-6 174	-
Subventions virées au résultat	-4	-4
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>29 488</b>	<b>30 478</b>
Variation des frais financiers	-13	59
Variation de stock	1 437	-2 109
Variation des créances	-1 469	-2 281
Variation des dettes	2 394	3 746
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>2 349</b>	<b>-585</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>31 837</b>	<b>29 893</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations	-10 386	-11 401
Cession d'immobilisations	1 942	130
Mali & boni de fusion - TUP	441	
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations	-22 644	-17 817
Cession d'immobilisations	-	119
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-30 647</b>	<b>-28 969</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-7 262	-6 916
Dividendes sur actions auto détenues	220	203
Augmentation des emprunts	42 009	45 172
Remboursement des emprunts	-41 691	-33 838
Mouvements des dettes		
Mouvements des créances		
Mouvements des autres dettes et créances		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-6 724</b>	<b>4 621</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Trésorerie acquise	-5 534	5 545
Trésorerie nette à l'ouverture	28 031	22 486
Trésorerie nette à la clôture	22 497	28 031

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants ( découverts et spots )

## Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>121 456</b>	<b>18 195</b>	<b>14 143</b>	<b>199 815</b>
Affectation du résultat 2012				18 195	-18 195		0
Dividendes versés				-6 916			-6 916
Dividendes sur actions propres				203			203
Augmentation de capital							0
Variations des provisions réglementées						-3	-3
Amortissements dérogatoires						1 762	1 762
Autres amortissements dérogatoires issus de la TUP							0
Résultat 2013					17 962		17 962
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>132 938</b>	<b>17 962</b>	<b>15 902</b>	<b>212 823</b>
Affectation du résultat 2013				17 962	-17 962		0
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				220			220
Augmentation de capital							0
Variations des provisions réglementées						-3	-3
Amortissements dérogatoires						1 482	1 482
Amortissements dérogatoires issus de la TUP						38	38
Résultat 2014					16 907		16 907
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>143 858</b>	<b>16 907</b>	<b>17 419</b>	<b>224 205</b>

## Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

### Faits Marquants de l'exercice

Dans le contexte de rationalisation du périmètre, il a été procédé sur l'exercice 2014 à la fusion absorption de la société GAMAG par la société SAMSE. Pour simplifier et optimiser son organisation (informatique, achat, comptabilité, marketing, management, politique commerciale, ressources humaines et trésorerie), la société SAMSE a souhaité exploiter directement les établissements de GAMAG.

La fusion a pris effet d'un point de vue fiscal et comptable rétroactivement au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Cette opération a généré un mali de confusion pour un montant de 87 K€ affecté en totalité en charges financières.

De plus, une dépréciation exceptionnelle a été constatée sur les agences d'Aubenas, de Bernis et St Ambroix. Il convient de signaler également la fermeture de l'établissement de Monestier de Clermont sur l'année 2014.

Prise de participation complémentaire dans ETS PIERRE HENRY ET FILS de 14,53 % et dans BOIS MAURIS ODDOS de 9,37 %.

### Comptes sociaux

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de Commerce, le décret du 29 Novembre 1983, ainsi que le Plan comptable Général (règlement CRC 99-3).

Les comptes sociaux publiés répondent aux normes françaises en vigueur au 31 décembre 2014.

### Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel.

### Options retenues

- frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles
- frais d'acquisition d'immobilisations financières
- coûts d'emprunts

comptabilisation en charges

inclus dans le coût d'acquisition

comptabilisation en charges

### Changement de méthode

Néant

## Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
<b>Valeur brute</b>							
à l'ouverture de l'exercice	225	1 122	7 117	1	10 862	0	19 327
TUP(*)/ Fusion			3 817	2	29		3 848
Augmentations/Acquisitions					616	52	668
Diminutions/Sorties							0
Diminutions - En cours affectés							0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	225	1 122	10 934	3	11 507	52	23 843
<b>Amortissements / Dépréciations</b>							
à l'ouverture de l'exercice	178	285	1 016	0	9 477	0	10 956
TUP(*)/ Fusion					29		29
Dotations			3 655		907		4 562
Sorties							0
à la clôture de l'exercice	178	285	4 671	0	10 413	0	15 547
<b>Valeur nette</b>							
à l'ouverture de l'exercice	47	837	6 101	1	1 385	0	8 371
à la clôture de l'exercice	47	837	6 263	3	1 094	52	8 296

(\*) Transmission Universelle de Patrimoine

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire et l'amortissement dérogatoire est pratiqué ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

## Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
<b>Valeur brute</b>						
à l'ouverture de l'exercice	52 384	64 669	18 956	52 511	1 625	190 145
TUP(*)/ Fusion	1 119	2 006	503	1 320	11	4 959
Augmentations/Acquisitions	2 082	1 643	1 026	2 033	3 274	10 058
Diminutions/Sorties	-416	-375	-2 535	-1 796		-5 122
Diminutions - En cours affectés					-3 461	-3 461
Diminutions - En cours annulés						0
à la clôture de l'exercice	55 169	67 943	17 950	54 068	1 449	196 579
<b>Amortissements / Dépréciations</b>						
à l'ouverture de l'exercice	18 091	36 221	12 180	35 093	241	101 826
TUP(*)/ Fusion	923	1 368	496	1 050		3 837
Dotations	2 674	3 066	1 404	4 217		11 361
Sorties	-155	-254	-1 742	-1 526	-241	-3 918
à la clôture de l'exercice	21 533	40 401	12 338	38 834	0	113 106
<b>Valeur nette</b>						
à l'ouverture de l'exercice	34 293	28 448	6 776	17 418	1 384	88 319
à la clôture de l'exercice	33 636	27 542	5 612	15 234	1 449	83 473

(\*) Transmission Universelle de Patrimoine

## Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

- terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
- toiture	20 ans
- second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
- enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

- matériels de transports	8 ans
- chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
- matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
- matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
- matériels informatiques	3 ans
- mobilier divers	10 ans

## Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations non amortissables, le test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette année, il a été constaté une dépréciation des fonds de commerce de :

- Cluses	274 K€
- Aubenas	1 949 K€
- Bernis	958 K€
- St Ambroix	475 K€

ainsi qu'une dépréciation immobilière pour le site d'Aubenas de 1 200 K€.

## Note 3 - Immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeur brute</b>				
à l'ouverture de l'exercice	107 382	18 609	333	126 324
TUP(*)/ Fusion	-468	-7 085	75	-7 478
Augmentations/Acquisitions	13 456	19 264	24	32 744
Diminutions/Cessions		-1 487	-22	-1 509
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>120 370</b>	<b>29 301</b>	<b>410</b>	<b>150 081</b>
<b>Dépréciations</b>				
à l'ouverture de l'exercice	1 140	100	0	1 240
TUP(*)/ Fusion	100			100
Dotations	593			593
Reprises utilisées				0
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 833</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>1 933</b>
<b>Valeur nette</b>				
à l'ouverture de l'exercice	106 242	18 609	333	125 084
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>118 537</b>	<b>29 201</b>	<b>410</b>	<b>148 148</b>

(\*) Transmission Universelle de Patrimoine

	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances		
				-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
<b>Valeur brute</b>	<b>29 301</b>	<b>410</b>	<b>29 711</b>	<b>29 319</b>		<b>392</b>

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 2,50 % pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de	322 K€
- des prêts au personnel pour	18 K€
- des autres titres pour	70 K€

## 3.1 Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du Nombre de titres	Augmentation de capital Acquisitions (K€)	Cessions ou Diminutions (K€)
SAS LA BOITE A OUTILS	6 800	768	
SAS RENE DE VEYLE	1 535	1 500	
SAS BOIS MAURIS ODDOS	66 670	2 928	
SAS HENRY	436	8 260	
SARL SUD APPRO	6 660	270	
<b>Total</b>		<b>13 726</b>	<b>0</b>

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins values latentes sont dépréciés.

Cette année, il a été constaté une dépréciation des titres de :

- LEADER CARRELAGES	145 K€
- SWEETAIR FRANCE	348 K€
- SUD APPRO	100 K€

## Note 4 - Stocks de marchandises

Montant en K€	Valeur brute	2014		Valeur nette	Valeur brute	2013		Impact sur le besoin en fonds de roulement
		Dépréciation				Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises négoce	79 868	4 611		75 257	77 629	4 063	73 566	2 239
<b>Total</b>	<b>79 868</b>	<b>4 611</b>		<b>75 257</b>	<b>77 629</b>	<b>4 063</b>	<b>73 566</b>	<b>2 239</b>

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

## 4.1 Variation des dépréciations de stock

Montant en K€	au 01.01.14	TUP/Fusion	Dotations	Reprises		au 31.12.14
				Utilisées	Non utilisées	
	4 063	389	4 611	-4 452	0	4 611
<b>Total</b>	<b>4 063</b>	<b>389</b>	<b>4 611</b>	<b>-4 452</b>	<b>0</b>	<b>4 611</b>

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte de l'état général de la marchandise, du taux de rotation du

stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

## Note 5 – Créances

Montant en K€	2014			2013			Impact sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients	78 494	12 029	66 465	75 365	9 886	65 479	3 129
Autres créances	19 251	427	18 824	16 338	342	15 996	2 913
<b>Total</b>	<b>97 745</b>	<b>12 456</b>	<b>85 289</b>	<b>91 703</b>	<b>10 228</b>	<b>81 475</b>	<b>6 042</b>

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

## 5.1 Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	AU 01.01.14	TUP/Fusion	Dotations	Reprises		AU 31.12.14
				Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	10 228	1 298	4 431	797	2 704	12 456
<b>Total</b>	<b>10 228</b>	<b>1 298</b>	<b>4 431</b>	<b>797</b>	<b>2 704</b>	<b>12 456</b>

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue la société SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris entre deux mois et au-delà.

A ce titre, une dépréciation complémentaire (1 590 K€) ainsi qu'une reprise (1 207 K€) ont été enregistrées dans les comptes et rendues non déductibles de l'impôt.

## 5.2 Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	Valeur brute		Dépréciations	
	2014	2013	2014	2013
Valeurs mobilières de placement	1	340	1	1
Dépôts à terme	9 000			
Actions propres	823	5 769	4	1
Disponibilités	31 858	43 804		
<b>Total</b>	<b>41 682</b>	<b>49 913</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 823 K€ et représentent 10 743 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

Il a été constaté une provision pour dépréciation des titres pour un montant de 4 K€.

La valeur d'inventaire (cours de bourse) de ces actions au 31 décembre représente un montant de 1 107 K€.

## 5.3 Trésorerie nette

en K€	2014	2013
Disponibilités et équivalents de trésorerie	41 682	49 913
Concours bancaires courants	-19 185	-21 883
<b>Total</b>	<b>22 497</b>	<b>28 030</b>

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots. Au 31 décembre, aucun crédit spot n'a été souscrit.

## Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an (892 K€ au 31/12/2014).

## Note 7 - Capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation	Actions émises		
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	10 743	3 447 341

## 7.1 Evolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		En K€	
		Emises	Total	Augmentation de capital	Montant du capital social
Au 31 décembre 2011	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2012	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2013	1		3 458 084		3 458
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1</b>		<b>3 458 084</b>		<b>3 458</b>

## 7.2 Variation des capitaux propres

(en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>121 456</b>	<b>18 195</b>	<b>14 143</b>	<b>199 815</b>
Affectation du résultat 2012				18 195	-18 195		0
Dividendes versés				-6 916			-6 916
Dividendes sur actions propres				203			203
Augmentation de capital							0
Variations des provisions réglementées						-3	-3
Amortissements dérogatoires						1 762	1 762
Autres amortissements dérogatoires issus de la TUP							0
Résultat 2013					17 962		17 962
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>132 938</b>	<b>17 962</b>	<b>15 902</b>	<b>212 823</b>
Affectation du résultat 2013				17 962	-17 962		0
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				220			220
Augmentation de capital							0
Variations des provisions réglementées						-3	-3
Amortissements dérogatoires						1 482	1 482
Amortissements dérogatoires issus de la TUP						38	38
Résultat 2014					16 907		16 907
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>143 858</b>	<b>16 907</b>	<b>17 419</b>	<b>224 205</b>

## 7.3 Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0		0	182
Terrains	241		241	
Participations	0		0	157
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>0</b>	<b>241</b>	

(1) pour mémoire

## 7.4 Variation des provisions réglementées

Montant en K€	AU 01.01.14	TUP/Fusion	Dotations	Reprises		AU 31.12.14
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	15 805	38	3 760	-2 276	0	17 327
Provision spéciale de réévaluation	0					0
<b>Total</b>	<b>15 805</b>	<b>38</b>	<b>3 760</b>	<b>-2 276</b>	<b>0</b>	<b>17 327</b>

## Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01.01.14	TUP/Fusion	Dotations	Reprises		AU 31.12.14
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	510	67	373	-515	0	435
Provisions pour pensions et obligations similaires	3 815	234	1 311	-278	0	5 082
Provision pour médailles du travail	710	59	238	-67	0	940
Provision pour impôts	281	31	19	-307	0	24
<b>Total</b>	<b>5 316</b>	<b>391</b>	<b>1 941</b>	<b>-1 167</b>	<b>0</b>	<b>6 481</b>

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	72
Provision pour risques	250
Provisions sur honoraires	105
Indemnité d'occupation précaire	8
<b>Total</b>	<b>435</b>

En accord avec le Règlement CRC N° 2000 - 06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

## 8.1 Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations

définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 5 082 992 € au 31 décembre 2014.

Elle tient compte de l'impact de la fusion GAMAG (234 K€ au 01/01/2014).

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

	Cadres	Non cadres
	Taux constant	
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %

(pourcentages identiques depuis 2008)

## Paramètres sociaux

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	5,00%	17,00%
31 - 35 ans	7,00%	10,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	6,00%	10,00%
46 - 50 ans	5,00%	6,00%
51 - 55 ans	5,00%	4,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

## Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE septembre 2013.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+ au 31 octobre 2014.

Ce taux est de 1,78 % au 31 décembre 2014 (3,05 % en 2013).

La société n'a pas couvert en 2014 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 1 311 K€ et la reprise s'élève à 278 K€.

## 8.2 Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la médaille du Travail proprement dite.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

La provision pour médailles du Travail s'élève à 940 362 € au 31 décembre 2014.

Elle tient compte de l'impact de la fusion GAMAG (59 K€ au 01/01/2014).

Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail : 20, 30, 35 et 40 ans.

Paramètres

Détermination d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE septembre 2013.

Détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	5,00%	17,00%
31 - 35 ans	7,00%	10,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	6,00%	10,00%
46 - 50 ans	5,00%	6,00%
51 - 55 ans	5,00%	4,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

La dotation de l'exercice s'élève à 238 K€ et la reprise s'élève à 67 K€.

## Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				2013
	2014	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Emprunts	89 981	30 717	57 836	1 428	86 571
Intérêts courus sur emprunts	187	187			195
Banques	19 146	19 146			21 840
Intérêts courus sur concours bancaires	39	39			43
Dépôts et cautionnements reçus	63	1	62		78
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	12 347	12 347			15 384
<b>Total</b>	<b>121 763</b>	<b>62 437</b>	<b>57 898</b>	<b>1 428</b>	<b>124 111</b>

## 9.1 Variation des emprunts et dettes

Montant en K€	AU 01.01.14	Augmentations	Diminutions	AU 31.12.14
Emprunts	86 571	36 000	32 590	89 981
Intérêts courus sur emprunts	195		8	187
Concours bancaires courants	21 840		2 694	19 146
Intérêts courus sur concours bancaires	43		4	39
Dépôts et cautionnements reçus	78	3	18	63
Fonds de participation des salariés	0			0
Intérêts courus non échus	0			0
Dettes rattachées à des participations	15 384	6 034	9 071	12 347
<b>Total</b>	<b>124 111</b>	<b>42 037</b>	<b>44 385</b>	<b>121 763</b>

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1,50 % pour la période du 01.01.2014 au 31.12.2014.

## 9.2 Emprunts et dettes par catégories

en K€	2014	2013
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	89 981	86 571
Intérêts courus sur emprunts	187	195
Concours bancaires courants ( découverts et spots )	19 185	21 883
<b>Dettes bancaires et assimilées</b>	<b>109 353</b>	<b>108 649</b>
Dettes rattachées à des participations	12 347	15 384
Divers	63	78
<b>Dettes financières diverses</b>	<b>12 410</b>	<b>15 462</b>
<b>Total</b>	<b>121 763</b>	<b>124 111</b>

## 9.3 Autres dettes

en K€	2014	2013	Impact sur le besoin en fonds de roulement
Avances et acomptes reçus	417	456	-39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 955	57 364	4 591
Dettes fiscales et sociales	20 716	20 760	-44
Dettes sur immobilisations	916	393	523
Autres dettes	6 572	6 276	296
<b>Total</b>	<b>90 576</b>	<b>85 249</b>	<b>5 327</b>

## Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (4 K€ au 31/12/2014).

## Note 11 - Éléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

en K€ Postes du bilan	Montant concernant les entreprises			Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce tous tiers confondus
	Liées	Avec laquelle la société a un lien de participation	Total	
<b>BILAN</b>				
<b>CREANCES</b>				
Participations	102 731	17 639	120 370	
Créances rattachées à des participations	24 407	4 894	29 301	
Créances clients et comptes rattachés	1 013		1 013	41 041
Autres créances	5 413	2 474	7 887	
<b>DETTES</b>				
Dettes rattachées à des participations	11 355	992	12 347	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34		34	43 560
Autres dettes	75	1 583	1 658	
<b>RESULTAT</b>				
Produits financiers	7 648	1 109	8 757	
Charges financières	156	14	170	

## Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€			
Charges à payer	2014	Produits à recevoir	2014
<u>Fournisseurs</u>		<u>Clients</u>	
Factures non parvenues	9 427	Factures à établir Clients	372
<u>Clients</u>		<u>Fournisseurs</u>	
Avoirs Clients à établir	749	Avoirs à recevoir ( PSD-CPV- Mses )	1 224
<u>Autres Dettes</u>		<u>Autres Créances</u>	
Dettes fiscales et sociales à payer	9 120	Autres créances	523
Autres dettes	2		
<b>Total</b>	<b>19 298</b>	<b>Total</b>	<b>2 119</b>

## Note 13 - Chiffre d'affaires net

Ventilation par nature du Chiffre d'affaires	Négoce de matériaux de construction en K€		
	2014	2013	% de variation
Ventes nettes de marchandises	486 878	466 128	4,45
Camionnages sur ventes	3 836	3 588	6,91
Prestations de services	5 424	5 477	-0,97
Assistances diverses	12 116	11 803	2,65
Commissions et courtages	18	15	20,00
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	895	807	10,90
<b>Total</b>	<b>509 167</b>	<b>487 818</b>	<b>4,38</b>

## Note 14 - Charges et produits financiers

en K€	2014	2013
<b>CHARGES</b>	<b>3 241</b>	<b>2 463</b>
Dotation Immobilisations financières	597	2
Intérêts des emprunts	1 777	2 014
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	171	223
Intérêts bancaires	199	153
Escomptes accordés	31	37
Charges diverses	457	2
Pertes de change	9	32
<b>PRODUITS</b>	<b>9 886</b>	<b>9 828</b>
Revenus des participations	8 218	8 388
Revenus des créances rattachées à des participations	540	689
Produits divers	698	719
Reprise dépréciations financières	369	15
Gain de change	61	17
Produit net sur cessions	0	0

Les charges diversent comprennent un mali de fusion de 457 K€ pour l'année 2014.

## Note 15 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2014	2013
<b>CHARGES</b>	<b>10 270</b>	<b>4 986</b>
Régularisations Clients	127	7
Régularisations Fournisseurs	161	175
Régularisations Diverses	130	445
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations	1446	506
Titres de participation	0	0
Mali provenant du Rachat par l'entreprise d'actions	46	3
Dotations aux provisions	8 360	3 850
<b>PRODUITS</b>	<b>11 860</b>	<b>3 340</b>
Régularisations Clients	240	168
Dégrevement d'impôt	87	
Régularisations Fournisseurs	450	428
Régularisations Diverses	240	309
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations	1 942	130
Titres de participation	0	0
Quote Part de Subvention ramenée au Résultat	4	4
Boni provenant du Rachat par l'entreprise d'actions	6 174	75
Reprise de provisions	2 723	2 226

Les charges et produits exceptionnels prennent en compte les dotations et reprises aux amortissements dérogatoires :

Dotations :	3 760 K€
Reprises :	2 276 K€

### 15.1 Participation des salariés

Un accord de participation regroupant SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, BLANC MATERIAUX, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, a été mis en place sur l'exercice 2011.

Cet accord s'applique aux résultats des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> Janvier 2011 et clos le 31 Décembre 2015.

En 2011, TARARE MATERIAUX a intégré l'UES.

En 2013, VAUDREY a intégré l'UES suite à son rachat par CHRISTAUD.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société représente un montant de 774 K€ contre 587 K€ en 2013.

## Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	23 717	7 317	16 400
Résultat exceptionnel	1 590	601	989
Participation des salariés	-774	-293	-481
<b>Total</b>	<b>24 533</b>	<b>7 626</b>	<b>16 907</b>

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 37,99 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution exceptionnelle de 10,70 % et de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des crédits d'impôts.

## 16.1 Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)

Résultat de l'exercice		16 907
Impôt sur les bénéfices		7 626
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>24 533</b>
<b>Variation nette des provisions réglementées</b>		<b>1 521</b>
Amortissements dérogatoires	1 521	
<b>Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire</b>		<b>26 054</b>

(avant impôt)

## 16.2 Situation fiscale latente

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt (1)
<b>I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</b>		
Amortissements dérogatoires	17 327	5 966
<b>TOTAL</b>	<b>17 327</b>	<b>5 966</b>
<b>II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</b>		
Congés payés ( ancien régime )	3 245	1 117
Participation des salariés	774	266
Autres	4 719	1 625
<b>TOTAL</b>	<b>8 738</b>	<b>3 008</b>

(1) Impôt calculé au taux de 34,43 %

## Note 17 - Effectifs et CICE

	2014	2013
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 537	1 467
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	909	870
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	403	390
Cadres	225	207
	<b>1 537</b>	<b>1 467</b>

Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 s'élève à 2 025 699 €. Le crédit d'impôt 2013, perçu en 2014, soit

1 294 507 €, a contribué au financement d'investissements et au financement de coûts de formation.

## Note 18 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

Engagements donnés					7 390
	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Obligations contractuelles					
Compromis d'achats de titres	0	0			
Compromis d'achat immobilier	4 511	4 511			
Promesses unilatérales	0	0			
Compromis de cession de fonds	0				
Engagement informatique	0				
Crédit bail immobilier	0				
Caution bancaire	174			174	
Locations véhicules	2 705	1 310	1 395		
Emprunts	0			0	
<b>TOTAL</b>	<b>7 390</b>	<b>5 821</b>	<b>1 395</b>	<b>174</b>	
Engagements reçus					2 410
Compromis de vente immobilière					2 410
Ligne de crédit reçue et non utilisée					0

## OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE

Les SWAPS couvrent au 31 décembre 2014 un montant de 23 325 K€.

Ces SWAPS sont destinés à couvrir un risque de variation de taux d'intérêts.

## Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Dans le cadre du protocole signé en septembre 2014 entre SAMSE et CRH FRANCE, SAMSE va racheter à CRH FRANCE les 45 % que cette dernière détient dans le capital de SC INV (holding de DORAS).

L'opération, soumise à l'accord de l'Autorité de la Concurrence, a été notifiée à cette dernière en date du 15 Janvier 2015.

SAMSE reste dans l'attente de la décision de l'Autorité de la Concurrence.

## Note 20 - Droit individuel à la formation

Le solde du nombre d'heures acquis au 31 décembre 2014 est de 147 062.

## Note 21 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés, au cours de l'exercice, aux membres des organes d'Administration et de Direction :

Cette information figure dans le Document de Référence disponible sur le site internet :

[www.groupe-samse.fr](http://www.groupe-samse.fr)

## Note 22 - Informations complémentaires

**Identité de la société consolidante :**

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A au capital de 17 510 105,10 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

Holding financier détenant 56,17 % de SAMSE.

N° Siren : 345 287 734

## Note 23 - Inventaire des valeurs mobilières

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

	31/12/2014		31/12/2013	
	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
<b>A - TITRES DE PARTICIPATION</b>				
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
SAS M+ MATERIAUX	47 915	47 915	23 056	23 056
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	2 683	2 247	23 801	15 541
SAS SC INV	1 497 300	1 497 300	14 973	14 973
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	13 444	13 444
SAS LA BOITE A OUTILS	632 075	625 275	12 580	11 812
SAS BOIS MAURIS ODDOS	711 770	645 100	12 830	9 902
SAS RENE DE VEYLE	14 709	13 174	6 110	4 610
SAS REMAT	5 461	5 461	2 725	2 725
SA CHRISTAUD	216 416	216 416	2 286	2 286
SAS SWEETAIR FRANCE	5 399	5 399	1 658	1 658
SAS BTP DISTRIBUTION	4 113	4 113	1 287	1 287
SAS MATERIAUX SIMC	7 109	7 109	1 143	1 143
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SARL SUD APPRO	6 660	0	270	0
SAS GAMAG	0	169 026	0	738
SARL LEADER CARRELAGE	300	300	714	714
SAS ZANON TRANSPORTS	1 250	1 250	663	663
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI VALMAR	96	96	295	295
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	500	500	183	183
SAS DEGUERRY SAMSE	9 996	9 996	152	152
SAS MAT APPRO	4 875	4 875	49	49
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI PORTE DE SAVOIE	133	133	26	26
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SA DORAS	1	1	2	2
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SCI BRANLY	9	9	0	0
SCI LE MAS	0	0	0	0
SCI SAONE	0	0	0	0
	Total des valeurs brutes		120 358	107 370
	Dépréciations constatées		1 833	1 140
	Total de la valeur au bilan		118 525	106 230
<b>B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
ACTIONS PROPRES	10 743	104 557		
	Total des valeurs brutes		823	5 770
	Dépréciations constatées		4	2
	Total de la valeur au bilan		819	5 768

## Note 24 - Filiales et participations

SOCIÉTÉS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>											
SAS M+ MATERIAUX 3 Bd de Clairfont 66350 TOULOUGES	14 375	5 525	100,00	23 056	23 056	12 000		129 800	153		année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	22 687	89,43	23 801	23 801			58 904	3 174	749	année civile
SAS SC INV 7 bis rue Gay Lussac 21300 CHENOVE	27 224	43 211	100,00	14 973	14 973				2 085		année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	10 778	45 700	93,84	12 580	12 580	5 550		206 915	6 559	2 830	année civile
SAS BOIS MAURIS ODDOS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	10 677	1 239	100,00	12 830	12 830			28 311	1 202	839	année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	721	6 472	100,00	6 110	6 110			20	6 904		année civile
SAS REMAT Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	87	3 786	100,00	2 725	2 725			7 962	232		année civile
SA CHRISTAUD 3, rue F. Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	8 166	89,80	2 286	2 286			21 803	1 143	1 082	année civile
SAS SWEETAIR FRANCE 16 Rue du Tour de l'Eau - Parc Héliopolis 38400 ST MARTIN D'HERES	750	-1 522	80,00	1 658	420	1 349		6 537	-869		année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	752	5 165	54,68	1 287	1 287	500		32 165	790	128	année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	889	77,50	389	389	1 379		5 983	330	244	année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	2	4	96,00	295	295			58	59	57	année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	2	0	100,00	214	214	351		64	27		année civile
SARL GET ELECTRIC 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE	10	283	100,00	183	183			930	8		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	38	0	99,60	40	40			6	5	5	année civile
SCI PORTE DE SAVOIE 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	3	4	66,50	26	26			38	38	22	année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	38	99,00	3	3	26		60	51	48	année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	112	99,00	2	2			70	50	49	année civile
SARL EPPS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	-10	100,00	1	1	2 951		318	12		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	54	90,00	1	1			66	66	67	année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	115	60,00	1	1	219		155	35		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	1	942	60,00	0	0	58		525	-268		année civile
SARL SUD APPRO Zl de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	237	37	100,00	270	70	24		1 931	-69		année civile

## 4 Éléments financiers

SOCIÉTÉS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société)</b>											
SAS PLATTARD 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	17 699	33,99	13 444	13 444			27 888	3 254	816	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 607	20 866	44,99	1 143	1 143			136 739	1 780	284	année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	2 460	25,00	938	938			13 428	209	20	année civile
SARL LEADER CARRELAGES 1 Rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET	10	1 088	30,00	714	569			3 783	228	0	année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	300	2 567	25,00	663	663			10 725	591	86	année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	535	50,00	250	250	900		12 904	266	0	année civile
SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	500	-687	50,00	250	0	516		1 467	-130	0	année civile
SAS DEJERRY SAMSE ZI DU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE	456	2 145	35,07	152	152			7 181	335	66	année civile
SAS MAT APPRO 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	98	226	50,00	49	49			4 702	98	22	année civile
SAS MC DISTRIBUTION 45, Rue Clémenceau 29403 LANDIVISIAU	70	8	25,00	18	18			11 734	830	800	année civile
SCI CHARPIEU 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	107	0	0,14	1	1			16	16	0	année civile

## Note 25 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>						
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 442 087
Nombre d'actions						
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 442 087
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer						
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0	19 309
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes	509 166 519,79	487 817 922,74	486 000 213,20	482 782 676,36	423 227 843,57	405 837 444,53
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	44 560 878,19	38 177 372,73	38 263 594,19	39 001 460,77	35 055 495,21	31 348 414,59
Impôts sur les bénéfices	7 625 854,00	6 084 332,00	5 525 927,00	6 950 029,00	4 922 582,00	3 403 831,00
Participation des salariés	774 113,00	586 956,00	591 610,00	1 117 380,00	998 826,00	423 554,00
Dot. Amortissements et provisions	19 253 652,99	13 544 139,73	13 951 455,88	12 810 768,25	11 744 394,33	13 831 422,27
Résultat net	16 907 258,20	17 961 945,00	18 194 601,31	18 123 283,52	17 389 692,88	13 689 607,32
Résultat distribué	7 261 976,40	7 261 976,40	6 916 168,00	7 607 784,80	6 916 168,00	6 195 756,60
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>						
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	10,46	9,11	9,30	8,95	8,42	8,00
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	4,89	5,19	5,26	5,24	5,03	3,98
Dividende attribué	2,10	2,10	2,00	2,20	2,00	1,80
<b>PERSONNEL</b>						
Effectif moyen des salariés	1 537	1 467	1 503	1 454	1 398	1 403
<b>Masse salariale</b>	45 201 061,57	43 175 804,57	43 492 978,36	41 128 274,28	38 218 783,32	37 388 071,10
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	18 335 130,59	18 148 384,87	19 155 401,64	18 220 929,64	16 048 741,76	15 569 569,04

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société «SAMSE S.A.», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note 2 bis de l'annexe, la société procède annuellement à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Elle évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles.

Nous avons examiné les procédures mises en œuvre dans ce cadre et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2 bis de l'annexe.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 3.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à :

- . apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaires et, le cas échéant,
- . vérifier le calcul des provisions pour dépréciation.

Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 3.1 de l'annexe.

- Les notes 4 et 4.1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes 4 et 4.1 de l'annexe.

- La note 5.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 5.1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 27 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par  
Eric BACCI & Jean Philippe BRET

ODICEO, représenté par  
Sylvain BOCCON-GIBOD

## 5 Autres informations

5.1 Responsable du Document de Référence	215
5.2 Attestation du responsable	215
5.3 Informations historiques sur les exercices 2012 et 2013	216
5.4 Noms des contrôleurs légaux	216
5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes	217
5.6 Responsable de l'information	217

## 5.1 Responsable du Document de Référence

M. Olivier Malfait, Président du Directoire de SAMSE

## 5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à sa lecture d'ensemble.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de Référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux chapitres 4.1 et 4.2 dudit Document. Ces rapports contiennent des observations relatives aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2014.

Le rapport des contrôleurs légaux, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, contenait des observations relatives aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2013.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ne contenait pas d'observation.

Grenoble, le 7 avril 2015  
Le Président du Directoire  
Olivier Malfait

## 5.3 Informations historiques sur les exercices 2012 et 2013

En application de l'article 28 du Règlement Européen n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le Document de Référence :

### 5.3.1 Pour l'exercice 2012

Le Document de Référence de l'exercice 2012 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 12 avril 2013, sous le numéro de dépôt D.13-0341.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

### 5.3.2 Pour l'exercice 2013

Le Document de Référence de l'exercice 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 avril 2014, sous le numéro de dépôt D.14-0341.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

## 5.4 Noms des contrôleurs légaux

Commissaires titulaires	Date de premier mandat	Date d'expiration	Commissaires suppléants	Date de premier mandat	Date d'expiration
ODICEO 115, Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE Représenté par : M. Sylvain Boccon-Gibod	6 juin 2001	Exercice 2015	Didier VAURY 115, Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE	26 mai 2009	Exercice 2015
BBM & ASSOCIES Membre indépendant de Baker Tilly France et Baker Tilly International 4, Rue P. Valérien Perrin 38170 SEYSSINET Représenté par : M. Eric Bacci M. Jean-Philippe Bret	14 juin 2004	Exercice 2015	Marie MERMILLOD-DUPOIZAT 3, Chemin des Charmettes 74290 VEYRIER-DU-LAC	26 mai 2009	Exercice 2015

## 5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Types de prestations (en euros)	ODICEO AUDIT				BBM & ASSOCIES AUDIT				AUTRES			
	2014		2013		2014		2013		2014		2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	334 429	100	341 004	100	132 496	100	132 496	100	140 145	100	126 380	100
- Samse S.A.	95 424	28	95 424	28	74 976	57	74 976	57				
- Filiales intégrées globalement	239 005	72	245 580	72	57 520	43	57 520	43	140 145	100	126 380	100
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
- Samse S.A.												
- Filiales intégrées globalement												
<b>sous-total</b>	<b>334 429</b>	<b>100</b>	<b>341 004</b>	<b>100</b>	<b>132 496</b>	<b>100</b>	<b>132 496</b>	<b>100</b>	<b>140 145</b>	<b>100</b>	<b>126 380</b>	<b>100</b>
Autres prestations (2) rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
<b>sous-total</b>	<b>NEANT</b>		<b>NEANT</b>		<b>NEANT</b>		<b>NEANT</b>		<b>NEANT</b>		<b>NEANT</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>334 429</b>	<b>100</b>	<b>341 004</b>	<b>100</b>	<b>132 496</b>	<b>100</b>	<b>132 496</b>	<b>100</b>	<b>140 145</b>	<b>100</b>	<b>126 380</b>	<b>100</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du Commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Dans la mesure où la réglementation applicable à la société bénéficiaire de la prestation le permet.

## 5.6 Responsable de l'information

Olivier Malfait  
SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble  
Tél : 04 76 85 78 00

## 6 Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2015

6.1 Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte	219
6.2 Observations du Conseil de Surveillance	220
6.3 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	221
6.4 Résolutions	234

## 6.1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte

### Partie ordinaire

#### 1 - Approbation des comptes sociaux et consolidés

En vue de l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014, le Directoire vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel de gestion, lequel vous donnera toute information utile concernant l'activité et les résultats sociaux et consolidés de cet exercice.

**La première résolution** se rapporte à l'approbation des comptes sociaux. Nous vous proposons d'approuver les opérations reflétées par le compte de résultat et le bilan de la société qui vous sont soumis, desquels il ressort un bénéfice de 16 907 258,20 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 71 513 €.

**La deuxième résolution** soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, lesquels font apparaître un résultat net de 39 650 894 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 35 923 943 €.

#### 2 - Affectation du résultat et fixation d'un dividende

**La troisième résolution** décide de l'affectation du résultat.

Le Directoire propose à l'Assemblée de distribuer, au titre de l'exercice 2014, un dividende de 2,10 € par action.

Ce dividende pourrait être versé à compter du 19 juin 2015 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2014, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de :	16 907 258,20 €
- du report à nouveau de l'exercice antérieur de :	11 384 826,23 €
s'élève à	28 292 084,43 €

Après affectation de la somme de 10 000 000 € à la réserve facultative, le dividende versé représentera la somme de 7 261 976,40 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 11 030 108,03 € sera inscrit au report à nouveau.

L'intégralité du montant distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2011	2,20 €
2012	2,00 €
2013	2,10 €

\*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

#### 3 - Conventions réglementées

**La quatrième résolution** vise à approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

#### 4 - Composition du Conseil de Surveillance

**La cinquième résolution** est relative à la composition du Conseil de Surveillance et propose la nomination, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, de Monsieur Marc Sint Nicolaas, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### 5 - Jetons de présence

**La sixième résolution** vise à porter le montant annuel global des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance de 20 000 € à 24 000 €.

#### 6 - Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 au Directoire

Conformément à la recommandation 24.3 du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, les éléments de la rémunération du Directoire, due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont soumis à l'avis consultatif des actionnaires.

En conséquence, les **septième à treizième résolutions** visent à émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014, respectivement de Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, de Monsieur François Bériot, Vice-Président du Directoire et des autres membres du Directoire.

#### 7 - Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

La **quatorzième résolution** concerne le renouvellement de l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 150 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société. Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors

de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la quinzième résolution de la présente Assemblée.

#### Partie extraordinaire

#### 8 - Autorisation d'annulation d'actions rachetées

La **quinzième résolution** autorise le Directoire, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014

#### 10 - Pouvoirs

La **seizième résolution** donne pouvoir pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

## 6.2 Observations du Conseil de Surveillance

Les documents comptables et financiers mis à votre disposition ainsi que le rapport de votre Directoire relatent les activités et les résultats du Groupe pour l'exercice 2014.

Le rapport général des Commissaires aux comptes n'appelle pas d'observation de notre part.

Dans une conjoncture 2014 qui n'a pas épargné le secteur de la construction, le Groupe a su maintenir le chiffre d'affaires consolidé au même niveau que 2013, à périmètre comparable, ce qui constitue une remarquable performance.

En conséquence, le Conseil de Surveillance est favorable à la proposition du Directoire de fixer le montant du dividende à 2,10 € par action.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, il est proposé de se prononcer sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, de modifier le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil. Un avis sur les rémunérations dues ou attribuées au Directoire sur l'exercice 2014 est soumis aux actionnaires.

L'autorisation au Directoire de procéder à l'achat d'actions de la société est sollicitée, ainsi que celle, relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire, d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Le Conseil de Surveillance, au nom des actionnaires, tient à saluer l'engagement, le professionnalisme et la remarquable efficacité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe SAMSE.

Il remercie tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

## 6.3 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

### Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements mentionnés en annexe qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements mentionnés en annexe, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Seyssinet et Villeurbanne  
Le 27 mars 2015

**BBM & Associés**  
représenté par

Eric BACCI & Jean-Philippe BRET

**ODICEO**  
représenté par

Sylvain BOCCON GIBOD

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Conventions d'assistance entre SAMSE et certaines de ses filiales Annexe 1
- Conventions entre SAMSE et la filiale SAS RENE DE VEYLE Annexe 2
- Conventions entre SAMSE et la S.A. DUMONT INVESTISSEMENT Annexe 3
- Convention entre SAMSE et les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE Annexe 4
- Conventions entre SAMSE et la filiale ETS PIERRE HENRY ET FILS Annexe 5

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées en-tête de cette annexe.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU DU DIRECTOIRE CONCERNES

PAR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2014

**Conseil de Surveillance**

Patrice JOPPE	P.J
Paul BERIOT	P.B
Jean-Yves JEHL DE MENORVAL	J.J
C.R.H. France Distribution Représentée par Khaled BACHIR	C.H K.B
DUMONT INVESTISSEMENT Représentée par M.C. GUICHERD	D.I M.G

**Directoire**

Olivier MALFAIT	O.M
François BERIOT	F.B
Jean Jacques CHABANIS	J.C
Laurent CHAMEROY	L.C
Philippe GERARD	P.G
Christophe LYONNET	C.L
Jérôme THFOIN	J.T

## ANNEXE 1

### CONVENTIONS D'ASSISTANCE ENTRE SAMSE ET CERTAINES DE SES FILIALES

#### **1.1. PRINCIPES**

Des conventions de services et de fournitures existent entre SAMSE et plusieurs filiales du Groupe, SAMSE assurant un certain nombre de prestations et de missions d'assistance dans les domaines suivants :

- comptabilité, gestion, informatique, trésorerie,
- assistance juridique, fiscale et sociale,
- commercial, référencement, achats et stocks,
- publicité,
- personnel (recrutement et formation).

En contrepartie de ces différentes prestations, SAMSE facture à ses filiales une rémunération égale à un pourcentage du montant des ventes Hors Taxes réalisées par la filiale (à l'exception de certaines filiales pour lesquelles la rémunération est calculée sur le montant des achats Hors Taxes).

Les conventions d'assistance signées depuis 2004 sont facturées à hauteur de 80 % du montant par SAMSE et 20 % par DUMONT INVESTISSEMENT.

## 1.2. APPLICATION

### A. CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 juin 2014 :

- Avec CHRISTAUD

Membres concernés : OM, PJ et FB

Un avenant à la convention d'assistance et de services a été signé en date du 26 juin 2014 ramenant la rémunération des prestations fournies de 2 % à 1.70 % des ventes Hors Taxes, compte tenu de la prise en charge par CHRISTAUD du marketing, des catalogues et de la communication de l'activité Adduction d'Eau.

#### APPLICATION SUR L'EXERCICE 2014 :

Au 31 décembre 2014, SAMSE a facturé 363 374 € de prestations au titre de cette convention.

#### Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 août 2014 :

- Avec EPPS

Membre concerné : LC

Une convention d'assistance et de services a été signée en date du 28 août 2014 entre SAMSE et EPPS. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la rémunération des prestations fournies à EPPS est fixée à 2 % des ventes hors taxes réalisées par EPPS.

#### APPLICATION SUR L'EXERCICE 2014 :

Au 31 décembre 2014, SAMSE n'a pas facturé de prestation au titre de cette convention.

#### Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2014 :

- Avec ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

Membre concerné : JC

Une convention d'assistance, de services et de fournitures a été signée en date du 19 décembre 2014 entre SAMSE et ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la rémunération des prestations fournies à ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS est fixée à 0.40 % des ventes hors taxes réalisées par ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS.

#### APPLICATION SUR L'EXERCICE 2014 :

Au 31 décembre 2014, SAMSE a facturé 39 059 € de prestations au titre de cette convention.

**B. CONVENTIONS ANTERIEUREMENT APPROUVEES**Conventions d'assistance et informatique

Membres Concernés	Société	Rémunération (en % des ventes HT)	Montant € 2014 HT
OM / FB / JT / LC	ETS PIERRE HENRY ET FILS	Forfait	22 200
FB	RENE DE VEYLE	Forfait	6 800
OM / FB	CELESTIN MATERIAUX	2.00 %	350 392
FB / OM / PG	BOIS MAURIS ODDOS	1.70 %	444 114
PB / OM / PJ / FB / KB	DORAS	0.18 %	322 224
OM / FB	REMAT	1.00 %	77 297
OM / PB	MATERIAUX SIMC	0.60 % négoce + 1 % LS pro	745 897
OM / FB	DEGUERRY SAMSE	1.50 %	104 724
JC / OM / PB	LA BOITE A OUTILS	0.40 %	780 216
OM / FB / LC	COMPTOIRS DU BOIS	1.70 %	50 865
JC	COMPTOIR FROMENT	0.40 %	57 205
JC	EDB FROMENT	0.40 %	53 263
OM/LC	M+ MATERIAUX	0.40 %	314 544
OM	TARARE MATERIAUX	2.00 %	14 364
JC	RG BRICOLAGE	0.40 %	46 042
OM / LC	VAUDREY	0.60 %	6 800

Convention informatique :

OM / LC	M+ MATERIAUX	Taux progressifs selon le montant des ventes Hors Taxes : De 0 à 50 000 K€ : 0.30 % De 50 000 K€ à 100 000 K€ : 0.20 % Au-delà de 100 000 K€ : 0.10 %	267 209
---------	--------------	--	---------

## ANNEXE 2

### CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET LA FILIALE SAS RENE DE VEYLE

2.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant

2.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

### CONVENTION DE GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE TITRES DUMONT INVESTISSEMENT PAR LA FILIALE SAS RENE DE VEYLE

Membres concernés : F. BERIOT, P. JOPPE, O.MALFAIT

#### PRINCIPE :

Une convention a été établie entre SAMSE et la société RENE DE VEYLE, afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés SAMSE souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

1. Il offre une réelle liquidité, et permet une transaction rapide, lorsque les salariés souhaitent vendre.
2. Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui sont revendues à SAMSE lors de l'attribution de la participation des salariés, ou au fonds commun de placement « GROUPE SAMSE » en tant que de besoin.

#### APPLICATION SUR L'EXERCICE 2014 :

En contrepartie de ce service rendu, RENE DE VEYLE facture une rémunération forfaitaire annuelle de 20 000 €.

### ANNEXE 3

#### CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET DUMONT INVESTISSEMENT

Membres concernés : P. JOPPE

##### 3.1 Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 7 mars 2014

Le 7 mars 2014, un avenant à la convention de trésorerie datant du 2 janvier 2002 a été autorisé. Il porte sur la modification du taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux d'intérêt annuel sera égal à 2.5 % pour les sommes prêtées par SAMSE à DUMONT INVESTISSEMENT, et égal à 1.5 % pour les sommes placées chez SAMSE par DUMONT INVESTISSEMENT.

##### APPLICATION SUR L'EXERCICE 2014 :

DUMONT INVESTISSEMENT a facturé 14 303 € à SAMSE en rémunération des prêts accordés.

##### 3.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

#### LOCATION DE BUREAUX

##### PRINCIPE :

La société SAMSE loue à DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2 rue Raymond Pitet à Grenoble.

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

##### APPLICATION SUR L'EXERCICE 2014 :

SAMSE a facturé à DUMONT INVESTISSEMENT pour 26 649 € H.T. de loyer du siège social situé 2 rue Raymond Pitet à Grenoble.

## CONVENTION DE GESTION ET DE DIRECTION DU GROUPE PAR DUMONT INVESTISSEMENT

Membres concernés : P. JOPPE, P.BERLOT

### Prestations fournies par DUMONT INVESTISSEMENT à SAMSE

#### PRINCIPE :

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la Société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie etc...)
- Commercial (stratégie produits et marketing etc...)
- Gestion du personnel ;
- Juridique, fiscal et social.

Les prestations de la S.A. DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à SAMSE et à sa filiale BOITE A OUTILS au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

#### APPLICATION SUR L'EXERCICE 2014 :

1 771 219 € H.T. ont été facturés par DUMONT INVESTISSEMENT à SAMSE.

ANNEXE 4CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE

Membres concernés : O. MALFAIT, F. BERIOT

4.1 Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2014

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre SAMSE, DUMONT INVESTISSEMENT et le GROUPE PLATTARD NEGOCE, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du groupe PLATTARD NEGOCE, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi en contrepartie des prestations fournies, il sera facturé les éléments suivants :

- **Pour l'assistance :**
  - o 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturé à 80 % par SAMSE et 20 % par Dumont Investissement).

Au 31 décembre 2014, 558 643 € ont été facturés par SAMSE au groupe PLATTARD NEGOCE.

- o Une facturation complémentaire sera établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, à la société PLATTARD NEGOCE selon les conditions énumérées ci-dessous (facturé à 80 % par SAMSE et 20 % par Dumont Investissement) :

Taux de bonification de fin d'année	Montant facturé hors taxes
Inférieur à 4.90 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	0
Supérieur ou égal à 4.90 % et inférieur à 5.00 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	100 K€
Supérieur ou égal à 5.00 % et inférieur à 5.10 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	200 K€
Supérieur ou égal à 5.10 % des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	250 K€

En contrepartie, toutes les bonifications de fin d'année seront intégralement reversées par SAMSE à chaque société du groupe PLATTARD NEGOCE selon ses achats.

Au 31 décembre 2014, 200 000 € ont été comptabilisés par SAMSE en facture à émettre à l'attention du groupe PLATTARD NEGOCE.

- **Rémunération de la logistique :**

Les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE bénéficieront des services des plates-formes du groupe SAMSE aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2014, 133 000 € ont été facturés par SAMSE au groupe PLATTARD NEGOCE.

- **Groupement MCD :**

L'accès aux conditions du groupement MCD sera rémunéré par année civile par le groupe PLATTARD NEGOCE à hauteur de 20.000 € hors taxes.

Au 31 décembre 2014, aucune facturation n'a été effectuée à ce titre par SAMSE au groupe PLATTARD NEGOCE.

**4.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice : Néant**

**ANNEXE 5**

**CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET LA FILIALE ETS PIERRE HENRY ET FILS**

Membres concernés : F. BERIOT, O.MALFAIT, J.THFOIN, L.CHAMEROY

**4.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant**

**4.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice:**

ASSISTANCE INFORMATIQUE

**PRINCIPE :**

Les ETS PIERRE HENRY ET FILS fournissent à SAMSE de l'assistance et du conseil dans le domaine informatique (Référencement commun entre HENRY et SAMSE et établissement d'une nomenclature commune). Rémunération sur la base de 50 % des coûts réels de la rémunération du technicien.

**APPLICATION SUR L'EXERCICE 2014 :**

Les ETS PIERRE HENRY ET FILS ont facturé à SAMSE pour 23 214 € H.T. d'assistance informatique.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société «SAMSE S.A.», et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, al. 7, du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société, de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité ; cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (quatorzième résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat par votre société de ses propres actions (quatorzième résolution).

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 27 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par  
Eric BACCI & Jean-Philippe BRET

ODICEO, représenté par  
Sylvain BOCCON-GIBOD

## 6.4 Résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2014 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 16 907 258,20 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 71 513 € et qui ont donné lieu à une imposition de 23 838 €.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2014 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat et fixation du dividende*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 907 258,20 €
Report à nouveau de l'exercice antérieur	11 384 826,23 €
Soit un bénéfice distribuable de	28 292 084,43 €
A la réserve facultative	10 000 000,00 €
A la distribution d'un dividende de 2,10 € par action	7 261 976,40 €
Au poste «Report à nouveau»	11 030 108,03 €

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 19 juin 2015.

Si lors de la mise en paiement du dividende, la société détient, dans le cadre des autorisations données, une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention sera affecté au compte «Report à nouveau».

L'intégralité du montant distribué sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 - 3 - 2° du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2011	2,20 €
2012	2,00 €
2013	2,10 €

\*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

**Quatrième résolution** (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Cinquième résolution** (*Nomination de Monsieur Marc Sint Nicolaas en qualité de membre du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de nommer, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Marc Sint Nicolaas, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**Sixième résolution** (*Fixation du montant annuel des jetons de présence alloué aux membres du Conseil de Surveillance*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sur proposition du Directoire, décide de porter de 20 000 € à 24 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloué aux membres du Conseil de Surveillance. Ce montant applicable à l'exercice en cours, sera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

**Septième résolution** (*Avis de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3) et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2014, au chapitre 3.6.

**Huitième résolution** (*Avis de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur François Bériot, Vice-Président du Directoire, au titre de l'exercice clos*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur François Bériot, Vice-Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2014, au chapitre 3.6.

**Neuvième résolution** (*Avis de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire au titre de l'exercice clos*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis

favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2014, au chapitre 3.6.

**Dixième résolution** (*Avis de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Laurent Chameroy, membre du Directoire au titre de l'exercice clos*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Laurent Chameroy, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2014, au chapitre 3.6.

**Onzième résolution** (*Avis de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Philippe Gérard, membre du Directoire au titre de l'exercice clos*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Philippe Gérard, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2014, au chapitre 3.6.

**Douzième résolution** (*Avis de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Christophe Lyonnet, membre du Directoire au titre de l'exercice clos*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Christophe Lyonnet, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2014, au chapitre 3.6.

**Treizième résolution** (*Avis de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Jérôme Thfoin, membre du Directoire au titre de l'exercice clos*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Jérôme Thfoin, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2014, au chapitre 3.6.

**Quatorzième résolution** (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;

- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2014, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 10 743 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 335 065 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 150 € par action soit un montant maximal d'achat de 50 259 750 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'autorisation est valable pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale et met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

## De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

**Quinzième résolution** (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, selon les modalités suivantes :

- le Directoire est autorisé à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital, sur une période de vingt-quatre mois, à compter de la présente Assemblée, et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;

- la différence entre le prix d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sera imputée sur les primes et réserves disponibles ;
- le Directoire disposera des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation, pour fixer les conditions de cette ou de ces annulations, pour accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et pour modifier les statuts en conséquence ;
- la présente autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014.

## De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Seizième résolution** (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

## 7 Tables de concordance

7.1 Table de concordance du Document de Référence	239
---	-----

7.2 Table de concordance du Rapport de gestion	241
--	-----

## 7.1 Table de concordance du Document de Référence

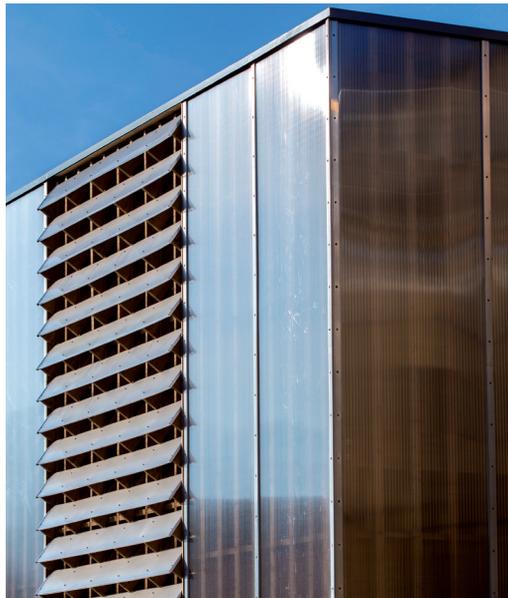
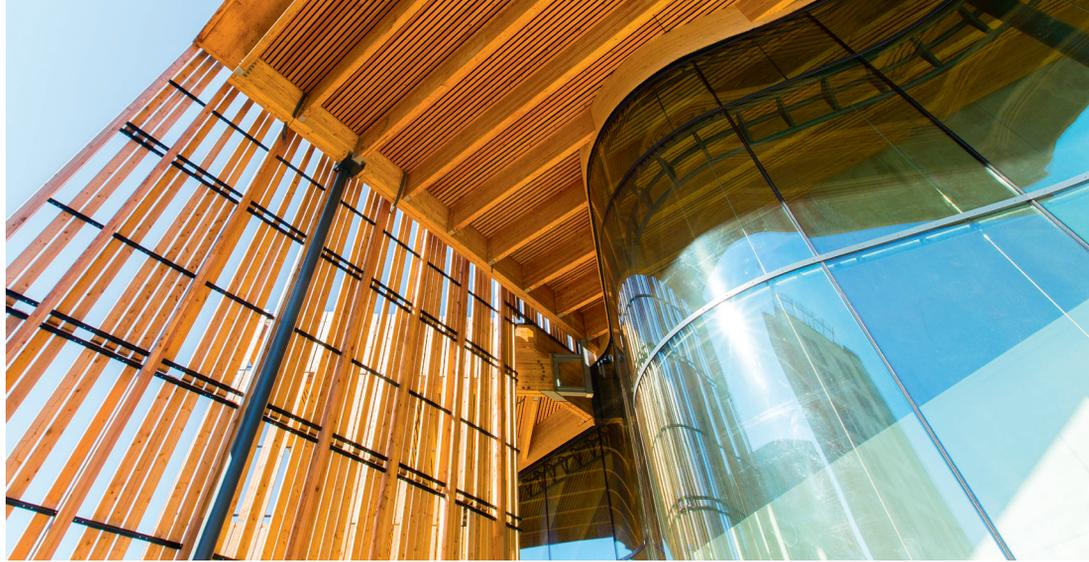
Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques	Pages
1. Personnes responsables	215
2. Contrôleurs légaux des comptes	216, 217
3. Informations financières sélectionnées	25, 113
4. Facteurs de risques	65 à 68
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	8 à 21, 23 à 25
5.2 Investissements	61
6. Aperçu des activités	9 à 14
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	22
7.2 Liste des filiales importantes	209, 210
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	146 à 150
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	59, 60, 62, 63, 64, 114, 186, 187
9.2 Résultat d'exploitation	115, 116, 188, 189
10. Trésorerie et capitaux	60, 104 à 109, 117 à 118, 156 à 160, 167 à 170 174, 175, 179, 180, 190, 197 à 199, 207
11. Recherche et développement, brevets et licences	110
12. Informations sur les tendances	110
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction	35 à 45
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	44, 105
15. Rémunérations et avantages	49, 50, 72 à 78
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	39, 42, 43, 47 à 49

17. Salariés	
17.1 Effectifs	86, 87, 88, 172, 173, 206
17.2 Participations et stock- options	78, 79, 158, 172, 205
17.3 Accords de participation	79
18. Principaux actionnaires	104 à 108, 160
19. Opérations avec des apparentés	178
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	112 à 182, 186 à 211
20.2 Etats financiers	59, 60, 63, 64, 114 à 118, 186 à 190
20.3 Vérification des informations financières	183, 184, 212, 213
20.4 Date des dernières informations financières	31
20.5 Politique de distribution des dividendes	30
20.6 Procédures judiciaire et d'arbitrage	68
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	104 à 110, 157, 158, 198
21.2 Acte constitutif et statuts	33 à 35
22. Contrats importants	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	55, 56, 102, 103, 183, 184, 212, 213, 221 à 233
24. Documents accessibles au public	31
25. Informations sur les participations	131 à 137, 209, 210

## 7.2 Table de concordance du Rapport de gestion

Rubriques	Pages
<b>I – Rapport sur les comptes de l'exercice</b>	
1. Comptes consolidés	112 à 182
2. Comptes sociaux	185 à 211
3. Dividendes	30, 62, 219, 234
<b>II – Evènements postérieurs à la clôture et perspectives</b>	
1. Evènements significatifs postérieurs à la clôture	65
2. Perspectives d'avenir	110
<b>III – Gestion des risques</b>	
1. Risques opérationnels	65 à 67
2. Risques financiers	67, 152, 167 à 170, 177
3. Risques juridiques	68
4. Risques environnementaux, industriels et technologiques	68
5. Couverture de risques par les assurances	68 à 71
<b>IV – Mandataires sociaux et dirigeants</b>	
1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	36 à 42
2. Actions détenues par les mandataires sociaux	36 à 42
3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	72 à 78
4. Options et actions de performance	78
<b>V – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise</b>	
1. Emploi, relations sociales et travail décent	81 à 88
2. Droits de l'homme	88 à 90
3. Economie	90 à 91
4. Environnement	91 à 96
5. Responsabilité du fait des produits	96 à 98
6. Société	99 à 101
<b>VI – Renseignements sur le capital</b>	
1. Actionariat	104 à 108, 160
2. Rachat d'actions propres par la société	108 à 109, 159



*Groupe*  
**SAMSE**

[www.groupe-samse.fr](http://www.groupe-samse.fr)

Siège Social - 2, rue Raymond Pitet - 38030 Grenoble Cedex 2 - Tél. : 04 76 85 78 00 - Fax : 04 76 46 88 07